



L'Ancêtre



View of the Intendants (Palace)
Drawn on the Spot by Rich^d Short
Vue du Palais de l'Intendant
Engraved by William Elliott

François Bellenger, seigneur de L'Islet La vie à Michilimackinac en 1745 La famille Labeaume



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Adresse : Cité universitaire, pavillon Louis-Jacques-Casault, local 3112
Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8
Téléphone : 418 651-9127 Télécopieur : 418 651-2643
Courriel : sgq@total.net Site : www.sgq.qc.ca

1961-2009

SOMMAIRE

ARTICLES DE FOND

La famille Labeaume 205 Rodrigue Leclerc (4069)	
François Bellenger, seigneur de L'Islet- de- Bonsecours 211 Raymond Bélanger (5963)	
La vie à Michilimackinac (1745- 1765)..... 227 Jean-Claude Farly (5901)	
Mystérieuse Angélique : conclusion d'une enquête 237 Lise Saint-Hilaire (4023)	
L'histoire de Rose Otis (1676- 1729) 2 ^e partie 245 Annette Potvin	

ÉTUDE

Les photos de famille : conserver la mémoire du temps 225 Marc Hardy	
--	--

AUTRES SUJETS

Enquête généalogique 201	
Assemblée générale annuelle 203	
Liens entre patronymes et noms de lieux les plus fréquents 234	
Généalogie insolite 258	
Liens généalogiques 261	

CHRONIQUES

Entretien 195	À livres ouverts 273
Nouvelles de la Société 199	Service d'entraide 275
L'héraldique et vous 263	Regard sur les revues 277
Le généalogiste juriste 265	Échos de la bibliothèque 280
Les Archives vous parlent de 269	

Page couverture : *Palais de l'intendant à Québec*, Richard SHORT, 1761.
Source : Bibliothèque et Archives Canada, C-000360, n° MIKAN : 2895059

La SGQ est une société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961. Elle favorise l'entraide des membres, la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences, et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.

Comité de *L'Ancêtre* 2008 - 2009

Direction	Jacques Olivier (4046)
Coordination	Diane Gaudet (4868)
Rédaction	Jacques Olivier (4046)
Membres	France DesRoches (5595) Jacques Fortin (0334) Claire Guay (4281) Claire Lacombe (5892) Claude Le May (1491) Rodrigue Leclerc (4069) Denis Martel (4822) Nicole Robitaille (4199)
Collaboration	Claire Boudreau Raymond Deraspe (1735) André G. Dionne (3208) Jocelyne Gagnon (3487) Alain Gariépy (4109) Jean-Paul Lamarre ((5329) Rénald Lessard (1791) Bibiane Ménard-Poirier (3897) Louis Richer (4140) Jacqueline Sylvestre (2859) Mario Vallée (5558)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

COTISATION DES MEMBRES

*Membre individuel (Canada)	40 \$
*Membre individuel (États-Unis)	50 \$ US
*Membre individuel (Europe)	40 €
Membre associé	demi-tarif

*Ces membres reçoivent *L'Ancêtre*.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0316-0513

© 2009SGQ

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la Société et de l'auteur.

Imprimé par Première Impression
Centre numérique
Québec

TROIS VAPEURS DU XIX^e : le *Saint-Antoine*, l'*Étoile* et le *Sainte-Croix**

*La graphie *S^{te}-Croix* a été normalisée en *Sainte-Croix*

Avant l'apparition de l'automobile, le fleuve était la principale voie de communication de nos ancêtres, bien qu'on ne pouvait s'y aventurer avant la fin d'avril ou le début de mai, ni après la fin de novembre.

Précédés par les voiliers, les bateaux à vapeur firent leur apparition ici fin XVIII^e - début XIX^e, et « reliaient Québec et Montréal depuis le samedi 4 novembre 1809. Ce jour marquait le premier voyage de *L'Accommodation* »¹.



Le traversier *South* de la traverse Québec-Lévis.
Source : BANQ – P547,S1,SS1,SSS1,D227

En effet, ce vapeur accostait à Québec ce jour-là, avec dix passagers à bord, après 33 heures de navigation. L'équipage était formé du capitaine John Jackson, du pilote Amable Laviolette et de l'ingénieur John Bruce. Cet événement semble avoir été à l'origine d'une industrie locale qui devint vite florissante.

Innovant avec la construction des traversiers à aubes *Lauzon* – propriété de John Goudie, *New Lauzon* (1828) – propriété de James McKenzie, et *Lady Aylmer* (1831), de nombreux chantiers émergèrent, le long de la rivière Saint-Charles, du carré Parent jusqu'au pont de Stadacona (appelé Bickell). Une bonne douzaine de ces chantiers, auxquels fut donné le nom de « chantier des Américains », avaient pris place au pied de la côte de la Canoterie. En 1840, la Compagnie de la Traverse, récemment formée, commande quatre bateaux à hélices, de 1 000 tonneaux chacun : le *North* et le *South* pour l'été; le *Polaris* et l'*Arctic* pour l'hiver. Mais il faudra attendre jusqu'en 1893 avant que ne soit inauguré avec le *Lévis* un service quotidien entre Québec et la rive sud du Saint-Laurent.

Il y avait aussi d'autres chantiers sur les deux rives du fleuve :

- du côté nord, au Cap-Blanc, à Sillery mais surtout à Neuville grâce au chantier d'Hyppolite Dubord qui employa près de 150 personnes de 1840 à 1870, et à ceux d'Antoine Saint-Jean, et de François Bertrand qui ouvrit son entreprise en 1865²;

- du côté sud, à Lévis, dans l'anse Gilmour; à Saint-Nicolas et à Sainte-Croix.

Un autre chantier, situé au bout de l'île d'Orléans, a connu quelques années de gloire (1824-1825) en fabriquant les plus gros navires de l'époque : le *Columbus* (3 700 tonneaux) et le *Baron Renfrew* (5 888 tonneaux, 309 pi de long sur 60 de large ou 60 x 18 m).

Bref, en 1860 – année où les chantiers navals connurent leur apogée – cette industrie occupait près de 5 000 travailleurs. De fait, on construisit 115 navires entre 1800 et 1819; 365 entre 1820 et 1839; 766 entre 1840 et 1859, dont l'*Agamemnon* jaugeant 1 167 tonneaux; et 643 entre 1860 et 1879³.

Puis le besoin d'assurer un lien entre les divers villages côtiers de la région et la grande ville favorisa l'émergence de petits chantiers. Entre Québec et Montréal, on ne comptait pas moins de 26 endroits où des bateaux de tous genres étaient construits. Parmi ces endroits situés près de Québec, se trouvaient Batiscan,



Vapeur l'Étoile, vers 1920 : embarquement à Leclercville de passagers et de bétail.
Source : Université de Sherbrooke.
<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/photos/3729.html>

Sainte-Anne-de-la-Pérade, Deschaillons, Grondines, Lotbinière, Deschambault, Portneuf, Cap-Santé, Neuville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Nicolas et Lévis.

Plus tard, on finit par grossir le tonnage des bateaux à vapeur afin de prendre plus de monde à bord et d'augmenter la capacité de transport de marchandises et même d'animaux. Parmi ces navires qui ont desservi les deux rives, nous retiendrons les suivants.

LES VAPEURS SAINT-ANTOINE

Un premier de ce nom fut construit à cet endroit en 1854, et mis hors circuit en 1863 après avoir navigué entre Québec, Neuville et Saint-Antoine-de-Tilly. Son

capitaine était Augustin Bergeron. Puis, un autre bateau du même nom, plus gros, construit au même endroit en 1864, garda la mer jusqu'en 1884.

LES VAPEURS ÉTOILE

Deux navires auraient porté ce nom. « Le premier fut construit à la Pointe-aux-Trembles (Neuville) en 1864 et enregistré le 11 juin 1864 par Timothée Hardy, Germain et Joseph Hardy, Joseph-Ferdinand Bélanger, et Félix Paquet, de Deschambault. Mesurant 132 pi de long sur 26 de large (40,25 x 8 m), il servait au transport (aller-retour) de la poste et des marchandises. L'*Étoile* subit d'importantes avaries le lundi 8 août 1870, après avoir fait monter des passagers à Deschambault. Il entra en collision avec un chaland chargé de madriers. Une brèche le fit sombrer par six mètres de fond, ce qui entraîna la noyade de quatre personnes : Céleste Sévigny dit Lafleur, Léocadie Lagavée, Louis Petit, et Philémon Sauvageau. En 1871, le navire devient propriété d'une compagnie jusqu'en 1879, dernière année de service aux passagers⁴.

L'*Étoile* (42 pi de long sur 25 de large ou 12,8 x 7,6 m) fit son premier voyage le 9 mai 1879. Propriété de la Compagnie Boisvert Ltée, ce nouveau *steamer* fut conduit par plusieurs capitaines : Ferdinand Boisvert, son propriétaire; Désiré Boisvert, fils de Ferdinand; Marcel Chabot, et Joseph Paquet. Il desservait Deschaillons, Sainte-Émmélie (Leclercville), Batiscan, Grondines, Lotbinière, Deschambault, Pointe-Platon et Cap-Santé. Après la mort du capitaine Boisvert (28 décembre 1923), le navire, transformé en barge et baptisé *Sir Henry*, ne servit plus qu'au transport du bois de pulpe à papier.

LES VAPEURS SAINTE-CROIX

Apparemment, quatre bateaux portèrent le nom de *Sainte-Croix*. Un premier, construit à Sainte-Croix – d'où son nom – vers 1850, faisait la navette entre Sainte-Croix, Lévis, et Québec. Il fut mis au rancart après 25 ans de service.

Un deuxième, fabriqué au même endroit en 1875, aurait été incendié en 1878. Un troisième, construit dans l'anse Paquet à Saint-Nicolas, y aurait brûlé en 1879⁵.

Le quatrième fut construit en 1883 à Saint-Nicolas, probablement dans l'anse Lagacé pour le capitaine Ferdinand Boisvert. Il faisait le service, deux fois par semaine, entre Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Neuville, Saint-Nicolas et Québec. Propriété du capitaine Ross Baker, il fut acheté par le capitaine Damase Lafleur, puis le capitaine Ferdinand Boisvert. Émile

Boisvert, son fils, en assumait la charge de capitaine pendant 37 années. Époux de Philomène Boucher (17 février 1868, Sainte-Croix), le capitaine Ferdinand Boisvert, maire, marguillier et préfet de comté, mourut à 81 ans le 28 décembre 1924 à Sainte-Croix où il fut inhumé le 31 décembre 1924.



Capitaine de l'Étoile et du Ste-Croix, Émile Boisvert avec son épouse Louisiana Gingras. Collection Claire Houde

Source de la photo : Lise DROLET-MICHAUD et Solange BERGERON. *Saint-Antoine-de-Tilly 1702-2002 – Et du fleuve jusqu'à la fin des terres...* Comité du tricentenaire de Saint-Antoine-de-Tilly, Éd. La Plume d'Oie, 2002, 598 p.

Ce gros vapeur mesurait 128 pi de long sur 28 de large (39 x 9,3 m). Le premier pont servait aux marchandises et le second, aux passagers. Il fallait compter entre cinq et six heures pour se rendre en ville, à un coût minime de 25 ¢. Des deux côtés du fleuve, le *Sainte-Croix* fit du service pendant plus de 40 ans et fut vendu à la fin de l'été 1925.

Les dimanches d'été, pendant 43 années consécutives, il embarquait les familles en direction des sanctuaires de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Cap-de-la-Madeleine. Ces quelques extraits en témoignent : « Le 14 juillet 1903, 400 pèlerins de Deschambault s'embarquent sur le *Beaupré*, le *Sainte-Croix* et l'*Étoile*⁶ ». « Le plus glorieux fut le *Sainte-Croix*. Il conduisit avec l'*Étoile* entre 300 à 400 mille pèlerins à Sainte-Anne-de-Beaupré »⁶.

À cette occasion, on hissait l'harmonium sur le pont et on chantait des cantiques de circonstance. On y admettait gratuitement les enfants qui venaient de faire leur première communion. C'était aussi l'occasion d'un voyage de noces pour les nouveaux mariés, tout comme pour les personnes célébrant leurs noces d'argent ou d'or.

En 1922-1923, on procéda à l'asphaltage des routes, et les premières autos firent leur apparition. Très tôt, les cultivateurs considérèrent les nouvelles routes

et les automobiles comme des moyens de transport plus rapides et plus commodes. C'est ainsi que les bateaux à vapeur furent amenés progressivement à cesser leurs activités.

Avantagée par sa situation géographique, la région a produit plusieurs pilotes et navigateurs depuis des décennies. Parmi les pionniers, mentionnons :

- a) **de Saint-Antoine-de-Tilly** : Charles et William Bertrand, Raymond Boisvert (fils du capitaine Émile Boisvert), Zéphirin Gosselin, Ferdinand Houde, Xavier et Napoléon Lafleur, Léo Lambert (fils d'Aloys), Barthélémy Moreau.
- b) **de Sainte-Croix** : F.-X., Georges et Samuel Boisvert (trois fils d'Alexandre et Agnès Coulombe); Isaac et Louis-Honoré Boisvert (deux fils d'Anselme et Adéline Boisvert); Joseph et Ferdinand Desrochers (deux fils de Pierre et Scholastique Sévigny); Arthur, Edmond et Albert Desrochers (trois fils d'Octave et Sophronie Sévigny); Romuald et Séraphin Garneau; Omer et Rémy Lafleur; Joseph Lemay.
- c) **de Deschambault** : Élie Gosselin; Antoine, Onésime et Olivier Groleau; François Naud; Onésime Proulx.

Parmi les contemporains, dont la plupart sont décédés, retenons Émile Lambert (fils de Joseph); Lazare et Donat Lafleur; Joseph et le capitaine Aloys Lambert; Héliodore Filteau; le capitaine Charles Cayer; les officiers Amédée Bergeron, Wilfrid Lefèvre, Jules Bergeron, Désiré et Armand Croteau.



DÉSIRÉ BOISVERT, capitaine de l'Étoile, époux de Laura Lafleur (m. 11 juin 1894, Sainte-Croix).

Il était le fils de Ferdinand Boisvert, propriétaire de l'Étoile et du Sainte-Croix dont il fut aussi le capitaine.

Source : l'auteur.

Fait particulier, cinq frères furent navigateurs. Ils étaient les fils de Ludger-Thomas Houde (Les Fonds, à Saint-Antoine-de-Tilly). Ils avaient comme prénoms : Albert, Robert, J.-Aimé Roméo, Rosario, et Tommy. De même, quatre frères fils d'Adélarde Houde se prénommaient Albert, Clovis, Dominique et Gilles.

Confiants en la Vierge qui les protégea sur les mers, les navigateurs de Saint-Antoine-de-Tilly ont fait don à l'église du *Duchess of York*. La réplique de ce navire est suspendue, depuis 1934, tout près de l'autel latéral dédié à la Vierge. Depuis 1950, il existe un témoignage semblable à l'arrière de l'église de Sainte-Croix : la reconstitution du *Saint-Laurent* de 1922 est un don du capitaine Damase Lafleur dit Sévigné et du navigateur Philippe Garneau.

¹ Jean LECLERC, *Le Saint-Laurent et ses pilotes 1805-1860*, Ottawa, Leméac Éditeur, 1990, p. 50.

² www.ville.neuveville.qc.ca/index.php?id=8

³ Texte adapté d'après Jean LECLERC, *ibid.*, p. 63.

⁴ Texte adapté d'après Lise DROLET-MICHAUD et Solange BERGERON, *Et du fleuve jusqu'à la fin des terres... 1702-2002, Saint-Antoine-de-Tilly, Cap-Saint-Ignace, La Plume d'Oie*, 2002, p. 206 et d'après un article de Serge GOUDREAU, « Le naufrage de l'Étoile en 1870 », *L'Ancêtre*, vol. 24 - n° 3, novembre 1997, p. 95.

⁵ Texte adapté d'après Lise DROLET-MICHAUD et Solange BERGERON, *ibid.*, p. 325.

⁶ Louis-Philippe BÉLANGER, C.Ss.R, *Sainte-Anne-de-Beaupré, Histoire – Souvenirs – Pèlerinage – Paroisse Souvenirs -*, [s.l.], Imprimerie H.L.N., novembre 1998, p. 124.

AUTRES SOURCES :

- BERGERON, Claude et Gino GARIÉPY. *Saint-Nicolas/Bernières, 1694-1994*, Regards sur notre histoire, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1993, 310 pages.
- FRANCK, Alain. *Naviguer sur le fleuve au temps passé 1860-1960*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 2000, 105 pages.
- *La petite Histoire des paroisses de la Fédération des Cercles de Fermières du District Régional n° 4*, comtés : Lévis, Bellechasse, Dorchester et Lotbinière, Beauceville, La Cie de L'Éclairer, 1948, 776 pages.
- LECLERC, Laurent. *Les Grondines, trois cents ans d'histoire, 1980*, Montmagny, Atelier Marquis, juin 1980, 191 pages.
- ROULEAU, Marc. *La Construction navale à Québec et à Neuville au XIX^e siècle*, Cap-Saint-Ignace, Les Ateliers Graphiques Marc Veilleux inc., août 1993, 231 pages.
- THERRIEN, Paul. *Québec à l'âge de la voile*, Hull, Les Éditions Asticou, 1984, 222 pages.

LIEN INTERNET (2007-2008) :

<http://grandquebec.com/400-anniversaire/archives-de-quebec-2008/episodes-historiques...>

NOS MEMBRES PUBLIENT



L'Association des familles Raymond (Faugas) Inc., en collaboration avec l'auteur Robert Raymond, est heureuse d'annoncer la publication d'un livre intitulé *Romain de Faugas dit Raymond*.

Dans ce livre, les lecteurs pourront trouver l'évolution du patronyme, le lieu d'origine de l'ancêtre, son histoire ainsi que celle de ses deux épouses, l'histoire de ses dix enfants et quelques biographies de personnalités Raymond dit Faugas. Le lecteur y trouvera aussi des documents officiels tirés des actes religieux (baptêmes, mariages, décès) et des greffes de notaires (contrats de mariages, inventaires, ventes et achats de terres, etc.).

Le prix du volume, frais de transport et d'emballage inclus, est de 37 \$. Prière d'envoyer le chèque avec votre commande.

Pour commander ce volume, contacter :

M^{me} Jacqueline Raymond

200, rang Fort-Georges

Sainte-Angèle-de-Monnoir (Québec) J0L 1P0

Tél. 450 460-3560

Courriel : raymond_jacqueline@sympatico.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de direction 2008-2009

Président André G. Bélanger (5136)*
Vice-président Guy Parent (1255)*
Secrétaire André Normand (3076)*
Trésorier Pierrette Savard (2800)

Administrateurs Maurice Busque ((5692)*
Gaby Carrier (3100)
Yves Dupont (2612)
Yvon Hamel (5275)
Claude Marchand (5659)

*fin de mandat

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Autres comités

Bibliothèque

Mariette Parent (3914) (Direction)

Conférences et formation

France DesRoches (5595) (Direction conférences)
Yves Dupont (2612) (Direction formation) (C. A.)

Entraide généalogique

André G. Dionne (3208)

Gestion de l'information

Guy Parent (1255) (C. A.)
Françoise Dorais (4412) webmestre

Informatique

Yvon Lacroix (4823) (Direction)
Jean-Claude Marchand (5659) (C. A.)

L'Ancêtre

Diane Gaudet (4868) (Coordination)
Jacques Olivier (4046) (Direction et rédaction)

Publications

Gaby Carrier (3100) (C. A.)
Roland Grenier (1061) (Direction)
Roger Parent (3675) (Expédition)

Relationniste

Nicole Robitaille (4199)

Services à la clientèle

André G. Bélanger (5136) (Direction) (C. A.)

Service de recherche

Louis Richer (4140) (Direction)

NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ

André G. Bélanger (5136)

STAGIAIRES

Nous avons établi des contacts avec des organismes responsables de la réinsertion de la main d'œuvre au marché du travail québécois. Ainsi, depuis décembre 2008, une stagiaire effectue du travail pour la bibliothèque et la saisie pour le comité des publications. Le contrat signé avec le groupe *Atelier préparatoire à l'emploi* (APE) est valide pour un an.

Le groupe *Option travail* nous fournit depuis janvier 2009 une autre stagiaire selon des conditions semblables.

Aucun salaire ou rémunération n'est versé aux stagiaires.

NOUVELLE CARTE DE MEMBRE

Le conseil d'administration convient qu'il sera plus avantageux d'utiliser un code à barres pour l'enregistrement des visiteurs au centre de documentation Roland-J.-Auger. Le nouveau système mis en place progressivement amène le visiteur à présenter sa carte de membre au lecteur optique. L'ordinateur vérifie la conformité de la carte, enregistre l'heure d'entrée et l'heure de sortie. Par la suite, les données serviront à la confection de rapports statistiques. Ainsi, la signature du registre à l'accueil n'est plus nécessaire.



Quant aux bénévoles, un second code, disponible au dos de la carte, permet de bien les distinguer.

SALON DES FAMILLES SOUCHES

Comme chaque année, la Société de généalogie de Québec avait son stand d'information au centre commercial Laurier les 6, 7 et 8 mars. Les quelque 25 bénévoles assurant les périodes de garde ont partagé leur passion pour la généalogie. On constate d'année en année chez les visiteurs un engouement pour la recherche identitaire. Plusieurs y ont renouvelé leur adhésion ou sont devenus membres. Au-delà de l'ascendance, on a démontré d'autres facettes de la généalogie, notamment les histoires de familles, l'aspect juridique, les papiers terriers...

CAMPAGNE DE FINANCEMENT

La campagne de financement va bon train mais n'a pas encore atteint l'objectif de 12 000 \$. Notre site web existe depuis environ sept ans et une nouvelle structure de gestion de l'information est devenue

nécessaire pour répondre aux besoins des sociétaires et aux nouvelles technologies.

Il en va de même pour la bibliothèque où nous devons intégrer l'information des 10 000 titres et faciliter la consultation aux membres par voie numérique.

Nous faisons appel à votre générosité pour pouvoir amasser les sommes nécessaires à la réalisation de ces projets. Un reçu à usage fiscal sera remis aux personnes qui feront un don.

NOMINATION

Le Conseil a le plaisir de vous annoncer la nomination d'Yvon Lacroix comme directeur du Comité de l'informatique. Nous lui souhaitons bonne chance et nous l'assurons de notre collaboration.

Nous tenons à remercier Michel Dubois pour toutes ces années à la barre du comité où ses accomplissements font la fierté des usagers.

LES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA SGQ

À sa réunion de janvier 2009, le Conseil reconnaissait les entités suivantes :

Comité de la bibliothèque

Mariette Parent, directrice
André Côté
Yvon Hamel
Marcel Lalanne
Bibiane Ménard-Poirier
Madeleine Morissette
Gisèle Parent
Roger Parent
Mario Vallée
Suzanne Veilleux-Fortin

Comité des conférences et de la formation

France DesRoches, directrice des conférences
Yves Dupont, directeur de la formation
Michelle Desrosiers
Alain Gariépy
Jacqueline Sylvestre
Monique Thibault
Carole Veillette

Comité de l'entraide généalogique

André Dionne, directeur
Michel Drolet
Alain Gariépy
Jacqueline Lachance
Jean-Claude Roy

Comité de gestion de l'information sur le Web

Guy Parent, directeur
Françoise Dorais, webmestre
Roland Grenier
Martine Lapointe
Jeanne Maltais
Robert Provencher
Guy Simard

Comité de l'informatique

Yvon Lacroix, directeur
André Fournier
Jacques Gaudet
Florent Gingras
Jean-Claude Marchand
Guy Simard

Comité de *L'Ancêtre*

Jacques Olivier, directeur et rédacteur
Diane Gaudet, coordonnatrice
Rodrigue Leclerc, secrétaire
France DesRoches
Jacques Fortin
Claire Guay
Claire Lacombe
Claude Le May
Denis Martel
Nicole Robitaille

Comité des publications

Roland Grenier, directeur
Gabrielle Carrier
Florent Gingras
Michel Lamoureux
Gisèle Parent
Roger Parent
Louise Tucker

Relationniste

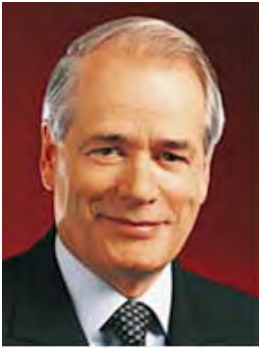
Nicole Robitaille

Service à la clientèle

André G. Bélanger, directeur
Gilles Bédard
Yves Dupont

Service de recherche

Louis Richer, directeur
Bernard Montminy



DE MICHEL DUPÉRÉ DIT LARIVIÈRE À JEAN-YVES DUPÉRÉ

Jacqueline Sylvestre (2859) et Alain Gariépy (4109)

Michel Dupéré dit Larivière¹ est soldat à la garnison du fort de Québec et demeure en la paroisse de Notre-Dame-de-Québec. Il contracte mariage le 2 mai 1686 en la paroisse de Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg avec Marie Chrétien, née le 21 mai 1668 à Québec, fille de Michel Chrétien et de Marie Meunier. Marie donne naissance à sept enfants. Ils habitent au village Saint-Bernard de la Seigneurie Saint-Ignace, à Charlesbourg. Par la suite, ils s'établissent en la Haute-Ville de Québec sur le terrain que vient d'acheter Michel. Il devient cabaretier. Son épouse meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec le 7 décembre 1702.

Huit mois plus tard, le 17 août 1703, il prend pour seconde épouse Anne Dancosse, fille de Pierre et de Marie-Madeleine Bouchard, en la paroisse de Notre-Dame-de-Québec. De cette union naîtront quatre enfants. Mais la mère décède le 29 février 1712, après la naissance de son quatrième enfant.

On peut dire que Michel Dupéré a été un homme très actif. Il était un homme d'affaires. Michel Langlois a relevé une trentaine d'actes notariés concernant des achats de terrains, des locations, des achats ou ventes de maison.

Michel Dupéré a aussi été un père très attentionné. Afin d'assurer l'avenir de tous ses enfants, il les envoie en apprentissage comme domestique, tonnelier ou cordonnier. Après une vie bien remplie, Michel Dupéré meurt le 12 février 1724 à Charlesbourg.

Son descendant à la dixième génération, Jean-Yves Dupéré, n'a pas été moins actif. Il fait son chemin dans la fonction publique québécoise, de 1967 à 2002, à la tête de plusieurs directions de ministères et d'organismes gouvernementaux. Détenteur d'une maîtrise en sciences commerciales, option administration, de l'Université Laval, il décroche un poste d'agent du personnel au ministère des Transports. Dès 1973, il est nommé administrateur du Bureau des véhicules automobiles. Puis, en 1980, il entre à la Société de l'assu-

rance automobile du Québec où il dirige des équipes de plus en plus importantes. De 1982 à 1986, au sein de la Régie des permis d'alcool du Québec, il passe de directeur de l'Administration et de la Publicité au poste de directeur général adjoint. M. Dupéré accède ensuite à la direction générale de l'Administration de la Commission des transports du Québec avant d'occuper les postes de directeur puis de directeur général du Territoire public du ministère des Ressources naturelles, de 1988 à 1996. Il termine sa carrière dans la fonction publique comme directeur général de la Gestion du territoire public.

De 2003 à 2009, à La Capitale, Mutuelle de l'administration publique, Jean-Yves Dupéré préside aux destinées de 11 entreprises actives partout au Québec et au Canada. M. Dupéré a fait partie de plusieurs organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux. Il a été président de l'Association des cadres supérieurs du gouvernement du Québec, organisme qui négociait, entre autres, les conditions de travail des 3 500 personnes d'encadrement du gouvernement. Il a été administrateur du théâtre Le Trident, de l'Orchestre symphonique de Québec, du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, ainsi que de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP).

Sa compétence et ses activités ont été reconnues. Il est lauréat en 2008 du prix Hermès, récompense qui vise à honorer les diplômés de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval qui, par leur cheminement de carrière exceptionnel, servent d'exemples à la relève en gestion. Lors de la remise de ce prix, le doyen de la faculté a dit :

« Sa préoccupation pour la bonne gouvernance, l'éthique des administrateurs et des membres du personnel de son entreprise et la pérennité des organisations en font un administrateur consciencieux, compétent et dévoué ».

¹ Michel LANGLOIS, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, tome 2, Lettres D à I, Sillery, Les Éditions du Mitan, 2001.



ASCENDANCE PATERNELLE DE JEAN-YVES DUPÉRÉ

Première génération

Michel DUPÉRÉ dit **LARIVIÈRE**, 33 ans ou environ, et **Marie CHRÉTIEN**, 18 ans

Michel Dupéré est soldat de la garnison du fort de Québec

(fils de Jacques Dupéré et de Renée Badeau de Saint-Venant-de-Luyne, diocèse de Tours, Touraine)
(fille de Michel Chrétien et de Marie Meunier, habitants de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, Charlesbourg)

Contrat de mariage devant le notaire François Genaple de Bellefonds, le 21 avril 1686
Saint-Charles-Borromée, Charlesbourg, le 2 mai 1686

Deuxième génération

Michel DUPÉRÉ, tonnelier, 27 ans, et **Marie-Anne BADEAU**, 18 ans

(fille de Jean Badeau et de feu Françoise Roy)

Contrat de mariage devant le notaire Jean-Étienne Dubreuil, le 11 août 1715
Notre-Dame-de-Québec, Québec, le 19 août 1715

Troisième génération

Michel DUPÉRÉ, maître forgeron, 25 ans, et **Angélique LEVESQUE**, 18 ans

(fille de Joachim Levesque et d'Angélique Letartre)

Contrat de mariage devant le notaire Étienne Jeanneau, le 20 novembre 1741
Notre-Dame-de-Liesse, Rivière-Ouelle, le 21 novembre 1741

Quatrième génération

Louis DUPÉRÉ et **Geneviève PHOCAS** dit **RAIMOND**

(fille de Gabriel Phocas dit Raimond et de Marie-Josephte Dubé)

Saint-Louis, Kamouraska, le 14 octobre 1782

Cinquième génération

Bernard DUPÉRÉ et **Marie Céleste BÉRUBÉ**

(fille de feu Pierre Mathurin Bérubé et de Louise Alexandre)

Notre-Dame-de-Liesse, Rivière-Ouelle, le 5 mars 1821

Sixième génération

Bernard DUPÉRÉ et **Théotiste PELTIER**, veuve de Paschal Hudon

(fille de Louis Peltier et de Félicité Ouellet)

Saint-Denis, Kamouraska, le 26 octobre 1847

Septième génération

Octave DUPÉRÉ, menuisier, et **Virginie TREMBLAY**, mineure

(fille de François Tremblay, forgeron, et de Marie-Anne Tremblay)

Notre-Dame-de-l'Assomption, Hébertville, le 24 février 1873

Huitième génération

Charles DUPÉRÉ, journalier de Saint-Louis de Chambord, et **Marie FORTIN**, mineure

(fille d'Ovide Fortin, journalier, et d'Odélie Thériault)

Saint-Jérôme, Métabetchouan, le 7 août 1911

Neuvième génération

Georges-Henri DUPÉRÉ, journalier de Saint-Stanislas, Lac-Saint-Jean, 28 ans, et **Yvonne GUAY**, 26 ans

(fille d'Edmond Guay et d'Élianne Lalancette)

Saint-Félicien, le 2 juin 1942

Dixième génération

Jean-Yves DUPÉRÉ, étudiant et **Thérèse SUNDERLAND**, infirmière

(fille d'Arthur-Joseph Sunderland et de Germaine Huot)

Saint-François-Xavier, Chicoutimi, le 27 août 1966

CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

DATE : LE MERCREDI 20 MAI 2009

Heure : 19 h 30

Les membres de la Société de généalogie de Québec sont convoqués à la 48^e assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 20 mai 2009 au centre communautaire Noël-Brulart, 1229, avenue du Chanoine-Morel, dans l'arrondissement Sillery - Sainte-Foy de Québec.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la 47^e assemblée générale du 28 août 2008;
4. Rapport des comités;
5. Rapport du président;
6. Tarification;
7. Rapport du trésorier;
 - 7.1 Adoption des états financiers;
 - 7.2 Prévisions budgétaires;
8. Nomination d'un vérificateur ou d'un expert comptable;
9. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration;
10. Rapport du comité de mise en candidature et élection;
11. Autres sujets;
12. Levée de l'assemblée;

Québec, le 1^{er} mars 2009

André Normand

Secrétaire du conseil d'administration

Note : Les personnes qui désirent ajouter un sujet à l'ordre du jour sont priées de le faire par écrit au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée générale et à l'attention du secrétaire de la Société.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

MESSAGE DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Vous êtes invités à soumettre des candidatures pour pourvoir aux quatre postes en élection lors de l'assemblée générale annuelle du mercredi 20 mai 2009. Les administrateurs* sont élus pour un mandat de deux ans. Les personnes dont le mandat prend fin sont rééligibles. (Il s'agit d'André G. Bélanger, de Guy Parent, d'André Normand et de Maurice Busque.)

Admissibilité du candidat*

1. Le candidat doit être membre de la Société de généalogie de Québec (SGQ).
2. La candidature doit être proposée par écrit par trois membres de la SGQ, à l'aide du formulaire inséré dans le présent numéro de *L'Ancêtre*.
3. Le formulaire de mise en candidature doit parvenir au secrétariat du Comité 30 jours avant l'assemblée générale, soit le 15 avril 2009, à 16 heures.

Composition du comité de mise en candidature

Le comité est formé de Roger Parent (président), Diane Gaudet (secrétaire) et Lawrence Bernard. Ces personnes peuvent recevoir dès maintenant les formulaires remplis à l'adresse suivante :

Société de généalogie de Québec
a/s du Comité de mise en candidature
C. P. 9066, succ. Sainte-Foy
Québec, (QC) G1V 4A8

André Normand
secrétaire
Conseil d'administration SGQ

Notes :

Les formulaires de mise en candidature sont également disponibles au local de la SGQ.

Les candidatures seront affichées dans les locaux de la SGQ le plus tôt possible après le 15 avril 2009.

*La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.



LA FAMILLE LABEAUME

Rodrigue Leclerc (4069)

Né à Québec, l'auteur est diplômé en archivistique de l'Université Laval où il fait carrière successivement à la Bibliothèque générale, aux Archives et aux Collections spécialisées. À sa retraite, il publie *50 ans d'histoire : le syndicat des employés de l'Université Laval*. Depuis, il poursuit sa collecte d'informations pour la généalogie des familles Leclerc et Garneau. Il fait partie de l'Association des familles Leclerc ainsi que de la Société de généalogie de Québec, et est membre du Comité de *L'Ancêtre*.



Né à Sainte-Françoise de Rivière-du-Loup (aujourd'hui MRC des Basques), Réjean Denis (0604) est diplômé de l'École de commerce de Rimouski. Après avoir fait des études universitaires en histoire à l'Université du Québec à Rimouski ainsi qu'à l'Université Laval, il mène une carrière de comptable et de contrôleur de compagnies à Québec. Il est superviseur et réalisateur de projets de construction à l'étranger. À sa retraite, il poursuit ses recherches dans la solution de problèmes en généalogie. Disciple de Roland J. Auger, il est membre à vie de cinq sociétés de généalogie.

Résumé :

À partir de notes colligées par Réjean Denis, d'informations recueillies lors d'une rencontre avec Thérèse et Maurice Labeaume, de recherches sur Internet et s'appuyant sur les documents cités en bas de page, l'auteur dresse l'historique de la famille Labeaume depuis la première tentative de l'ancêtre Alexis Labeaume pour s'établir au Canada en 1897, jusqu'à l'élection de Régis Labeaume, un de ses descendants, à la mairie de la Ville de Québec en 2007.

Il semble que les dernières générations aient adopté celle en titre comme la plus courante, bien que plusieurs graphies différentes aient existé (Baume, Labaume, de La Baume, La Baume, La Beume, etc.). Certains spéculent encore quant à la possibilité d'ascendance noble pour cette famille. Le résultat des recherches à ce jour n'ont rien donné de bien concluant.

En effet, les seuls indices recueillis font état d'*Antoine François de la Baume, seigneur d'Uzer et de Tournon*, [qui] épousa vers 1570, *Jeanne de Borne qui lui apporta le fief de Vallon. Jean, son fils, qualifié de comte de Vallon, se maria avec Françoise de Montagut, dont il eut deux fils, Christophe et François, morts sans postérité, et quatre filles*¹. Plus loin, dans la notice, l'auteur précise qu'*après la mort sans enfant de ses deux petits fils, le comté de Vallon fut acquis, vers 1750, par Louis Charles de Merle... pour le prix de 152 000 livres*. La recherche en est là en ce moment.

L'ANCÊTRE ALEXIS

L'ancêtre Alexis Labeaume s'y est pris par deux fois pour venir s'installer définitivement au Canada. Sa mère Marie-Joséphine Bouchet (n. 17 septembre 1833²),

épouse d'Hippolyte Léopold Labeaume (n. 8 février 1830³), lui donne naissance le 29 juin 1853 à Paris, France. Selon Jean-Baptiste Labeaume, petit-fils d'Hippolyte, il a travaillé toute sa vie, sauf durant la période de son service militaire, à la Bibliothèque nationale de France, à Paris. Quant à l'arrière-grand-père de Jean-Baptiste, *il était cultivateur sur une ferme moyenne sur laquelle il cultivait la vigne et des légumes en général*⁴.

Le fils unique d'Hippolyte et de Marie-Joséphine, Alexis, suit les traces de son père. À Paris, la famille demeure au 7, avenue de Villars⁵. Dans la cour intérieure de la résidence, Alexis a probablement comme compagnon de jeu Vincent d'Indy (1851-1931) qui habite le même numéro 7, pendant 70 ans; les deux familles se voient et tissent des liens d'amitié. Après avoir obtenu le grade de sergent pendant son

¹ Albin MAZON, *L'encyclopédie de l'Ardèche*, p. 293. Cette notice a paru dans le *Bulletin de la société de l'Ardèche*, ainsi que dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme*, avril 1884, p. 190.

² <http://archives.ardeche.fr/consultation-en-ligne> Tables décennales des naissances; commune Annonay, 1833-1842.

³ <http://archives.ardeche.fr/consultation-en-ligne> Tables décennales des naissances; commune Vesseaux, 1823-1832.

⁴ Mémoires de Jean-Baptiste Labeaume, de Dolbeau, né à Ivry-Petit-Bourg, en Seine-et-Oise à 30 milles (48 km) de Paris, le 9 juin 1894, fils d'Alexis Labeaume et de Blanche Bermont. L'entretien eut lieu chez sa fille, M^{me} Adrien Villeneuve, en mars 1970. Entretien recueilli avec un magnétophone — ces notes ont été transcrites à la machine à écrire par J. Émile Fortin, 126, boulevard Dolbeau, le 15 mars 1970. 12 p. Document de famille appartenant à Maurice Labeaume.

⁵ Camille TOLLU, notaire, *Contrat de mariage entre Mr Labeaume et Mad^{elle} Bermond*, 27 octobre 1882.

service militaire et n'ayant participé à aucun conflit, c'est à titre de bibliothécaire qu'il travaille à la Bibliothèque nationale de France. Au début de la trentaine, Alexis épouse Blanche-Louise Bermond (Isidore-Julien et Louise-Angéline Godet) le 9 novembre 1882, à Paris, France. De cette union naissent à Paris, Julien (21-02-1884, † 05-11-1964), Geneviève (07-06-1885, † 01-01-1944) et Jeanne (09-1886, † 02-03-1958) à 15 mois d'intervalle, puis Jean-Baptiste (09-06-1894), plus de sept ans plus tard, à Évry-Petit-Bourg, où sa mère est maîtresse de poste. Alexis voyage donc soir et matin à son travail; il réside à 50 km de Paris. Cette distance lui laisse beaucoup de temps pour dresser des plans.



Photo datant de 1896 représentant, rangée arrière, Hippolyte Labeaume, son petit-fils Julien, son épouse Joséphine Bouchet, son fils Alexis. Sur la rangée avant, sa petite-fille Jeanne, Jean-Baptiste sur les genoux de sa mère Blanche Bermond (épouse d'Alexis) et sa petite-fille Geneviève Labeaume. Collection de Thérèse Labeaume.

À son travail, Alexis a accès à des livres sur la culture de la terre, sujet qui l'intéresse au plus haut point. Dans ses lectures, il apprend l'ouverture de nouvelles provinces dans l'Ouest canadien. *Vers 1893-1896, le gouvernement français est instable; la France est sous le*

⁶ Mémoires de Jean-Baptiste Labeaume, de Dolbeau, né à Ivry-Petit-Bourg, *op. cit.*

*contrôle des francs-maçons et Alexis craint pour sa famille*⁶. Il décide d'émigrer au Canada.

Alexis, alors âgé de 43 ans, son épouse Blanche âgée de 33 ans, et leurs quatre enfants arrivent à Ellis Island dans le port de New York le lundi 10 mai 1897⁷. La famille se rend à Saint-Albert, non loin d'Edmonton, en Alberta, où se trouve M^{gr} Vital Grandin (Saint-Pierre-la-Cour, France, 1829 - Saint-Albert, 1902), premier évêque de Saint-Albert, en 1871⁸. Alexis acquiert une terre au prix de 500 \$, mais est désemparé quand il creuse pour avoir de l'eau : son puits est couvert d'huile. De plus, *ça ne parle qu'anglais partout, ça gèle dans l'été, il n'était pas cultivateur beaucoup*⁹. Un bon jour (un peu plus d'un an après son arrivée), Alexis vend sa terre à son voisin, Charles Toupin, au même prix qu'il l'avait payée, et retourne en France.

Alexis reprend son poste à la Bibliothèque nationale de France, Blanche retourne derrière son comptoir à la poste, à Paris; les grands-parents Labeaume sont toujours vivants, mais les parents de Blanche sont décédés. Ils demeurent à Paris environ deux ans et demi, puis Blanche accepte un emploi de maîtresse de poste à Angerville-Lorché, en Normandie, à environ 10 km du Havre, loin de Paris. Alexis laisse son emploi à la Bibliothèque nationale, loue un terrain près du bureau de poste voisin du Havre et se met à cultiver des légumes. Il a toujours l'intention d'aller s'installer au Canada, mais cette fois au Lac-Saint-Jean.

C'est ainsi qu'en avril 1901, après avoir pris le bateau à Dieppe pour traverser la Manche vers Liverpool, la famille Labeaume monte à bord du navire *Le Lac Champlain* en direction du Canada. C'est une traversée qui n'est pas de tout repos : c'est un navire de « fret » qui transporte aussi des voyageurs. Les Labeaume voyagent en deuxième classe. Après une semaine passée à la *Maison des colons* lors de leur arrivée à Roberval, au Lac-Saint-Jean, Alexis emmène sa famille au rang Saint-Léon, sur une terre louée au lieu-dit « Le Cran », dans le secteur Saint-Prime, terre appartenant à un baron, au dire des gens de la place. Arrivée le 28 avril, la famille passe l'été au *Moulin du Baron*¹⁰. En octobre suivant, Alexis prend possession de la terre de William Tremblay¹¹ dit Major.

⁷ Jean-Yves BRONZE, *Généalogie de Régis Labeaume*, décembre 2007, 9 p.

⁸ *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne.

⁹ Mémoires de Jean-Baptiste Labeaume, de Dolbeau, né à Ivry-Petit-Bourg, ... *op. cit.*

¹⁰ Rossel VIEN, *Histoire de Roberval, cœur du Lac-Saint-Jean*, 1855-1955, publication de la Société historique du Saguenay, 1954, p. 199.

¹¹ Voir : Remerciements, à la fin du texte.

Pendant l'été, Alexis parcourt le territoire en quête de terres intéressantes. C'est ainsi qu'il acquiert trois terres, voisines l'une de l'autre, du notaire Dubois et d'un dénommé Déry. Une fois bien installés sur leurs terres, les Labeaume donnent naissance à quatre autres enfants, soit Marie (28-03-1902, † 12-02-1994), une fille (ondoyée, 20/22-03-1904), Joséphine (10-1905, † 25/27-02-1924), Vincent (28-03-1908, † 25-10-2002)¹². Quelque temps auparavant, le grand-père Hippolyte décède en France, obligeant Alexis à retraverser l'océan vers le vieux continent. Le 19 février 1907, Alexis transite de nouveau par le port de New York, après dix jours en mer. Selon le document douanier, Alexis, qui a obtenu sa citoyenneté canadienne, est âgé de 53 ans, est un cultivateur qui va rejoindre son épouse et ses enfants au Lac-Saint-Jean, mesure 5 pi 8 po (172 cm), a les cheveux gris et les yeux bleus. Il voyage en deuxième classe et a 20 \$ en poche¹³. Il est natif de Paris.



Terres d'Alexis Labeaume dans le rang Saint-Léon de Roberval, Lac-Saint-Jean. Photo : collection privée de Thérèse Labeaume.

Chez les Labeaume, on se lève tôt, vers 5 h. On garde sept ou huit vaches, des poules et quelques moutons. Vers 1908, Alexis acquiert une moissonneuse-lieuse pour la somme de 350 \$. Comme c'est un homme méticuleux, il prend bien soin de l'entretenir tant et si bien qu'il *s'en sert pour au moins 32 récoltes, et de temps en temps, va moissonner pour d'autres qui les demandent*¹⁴. Le 19 juillet 1909, Julien Labeaume épouse (Elmina) Lumina Dubé, fille unique de Georges et de Marie Girard, en la paroisse de Notre-Dame-du-Lac à Roberval;

il a 25 ans, elle est âgée de 16 ans et demi. Son statut de fils aîné lui assure l'héritage de la terre familiale mais ses beaux-parents le convainquent plutôt de venir s'établir sur leur terre. Ça ne fait pas l'affaire d'Alexis, si bien que le père et le fils sont en brouille pour un certain temps.

L'HÉRITIER JEAN-BAPTISTE

Pour éviter *du trouble*, Alexis donne un demi-lot à Julien, avec l'obligation que ce dernier devra y travailler 45 jours par année. L'engagement est difficilement et rarement respecté. Les filles aînées doivent souvent apporter leur aide, bien qu'elles soient mariées. Jeanne, la plus vieille, aide au ménage de la maison et va aussi prêter main forte sur la terre, aux foins, aux récoltes.



Photo : Collection de Thérèse Labeaume.

Marie, quant à elle, viendra aider plus tard, quand elle sera plus âgée. C'est ainsi qu'à 16 ans, Jean-Baptiste Labeaume hérite officiellement de la ferme familiale. Puis vient la Première Guerre mondiale. Parce que Jean-Baptiste a l'âge d'être conscrit, Alexis demande et lui obtient une exemption comme fils de cultivateur. Ce qui n'empêche pas qu'une fois la guerre terminée, la police militaire poursuit tous les jeunes hommes qui ont perdu leur exemption dès août 1918. Jean-Baptiste Labeaume survit à cette chasse à l'homme et à la grippe espagnole.

*Je me suis marié le 6 avril 1920 avec Aurélie Boily, fille d'Alfred Boily de Saint-Prime*¹⁵. La mère d'Aurélie se nomme Louise Vandal. Toujours selon Jean-Baptiste, ils ont « *un premier enfant, Alfred; quelques années plus tard s'ajoutent une fille Thérèse et Maurice un garçon* ». Bien que les généalogies consultées n'en fassent pas mention, *Alfred naît le 30 juin 1922*. À 20 ans, il suit les traces de son père et monte dans le bois au printemps pour faire un mois de « *spring cut* ». Son programme change beaucoup car il part faire la grande drave vers La Tuque, sur la rivière La Lièvre (aujourd'hui la rivière du Lièvre)¹⁶, et ne revient qu'au mois de juillet suivant. Un jour de printemps, en passant sur un petit pont, Alfred tombe dans l'eau glacée et attrape froid. Il n'en parle à personne mais le mal est toujours là. Après un an, sa maladie s'aggrave et le doc-

¹² *Idem* au n° 9..

¹³ Jean-Yves BRONZE, *Généalogie de Régis Labeaume, op. cit.*

¹⁴ Mémoires de Jean-Baptiste Labeaume, de Dolbeau, né à Ivry-Petit-Bourg, *op. cit.*

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ Commission de toponymie du Québec, www.toponymie.gouv.qc.

teur Thibault, de Roberval, lui recommande d'arrêter de travailler, de prendre grand soin de lui et de se faire soigner. On dit qu'il s'est *morfondu*.

Malgré tout, Alfred traîne son mal pendant cinq ans, et passe régulièrement des radiographies. On veut l'hospitaliser, mais il refuse. Un jour d'été, il se déchire un poumon, en courant. Il venait d'avoir 25 ans en juin quand il décède le 19 août 1947. Auparavant, Alexis, son grand-père, décède le 20 octobre 1927 et est inhumé le 24 à Saint-Prime. Blanche, sa grand-mère, épouse d'Alexis, décède le 9 juillet 1932 à Roberval. La maladie frappe Aurélie, l'épouse de Jean-Baptiste, environ un an après le décès de leur fils Alfred.

Après quelques jours passés à l'hôpital de Roberval, Aurélie retourne à la maison. Mais sa santé est chancelante. Un an plus tard, le docteur H. D. Brassard lui annonce qu'elle doit être opérée pour son mal de foie; elle refuse, ayant déjà été opérée sept ou huit ans auparavant. Son médecin lui recommande de maigrir (elle pèse 125 kg)¹⁷ et il l'opérera l'année suivante. Elle suit le conseil de son médecin et, le 17 février suivant, elle est hospitalisée. Elle décède une semaine plus tard, le 24 février 1950.

Sa fille Thérèse épouse Adrien Villeneuve (Ernest et Malvina Bois), plâtrier, le 4 septembre 1951 en la paroisse de Saint-Jean-de-Brébeuf de Roberval¹⁸. Adrien décède le 6 août 1969 au sanatorium de Roberval. Thérèse épouse en secondes noces Gabriel Goulet, veuf, le 6 septembre 1980 à Dolbeau¹⁹.

Son fils Maurice épouse Thérèse Bolduc (Adjutor et Maria Tanguay) le 12 juillet 1955 à Girardville²⁰. Il tra-



Thérèse Labeaume et son conjoint Gabriel Goulet
Photo : collection privée de Thérèse Labeaume

vaille d'abord au garage Dumas à Saint-Félicien. À cause d'un conflit de travail, il quitte pour la Côte-Nord et travaille pour la compagnie Cartier Transport, filiale de Hamel Transport, compagnie pour laquelle il devient par la suite gérant de garage. Son travail l'oblige à se déplacer surtout à Québec, Port-Cartier et Sept-Îles.

FIN DE LA RELÈVE

Lors du mariage de sa fille Thérèse avec Adrien Villeneuve, Jean-Baptiste demande au couple de rester un an avec lui, ce qu'il accepte. Un an plus tard, les Villeneuve déménagent à Dolbeau. Comme ni Thérèse ni Maurice ne peuvent prendre la relève sur la terre ancestrale, Jean-Baptiste Labeaume la vend le 15 mai 1953 à Henri Tremblay, de Chambord, frère de Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles du Québec. Le 3 juin 1953, Jean-Baptiste emménage chez sa fille et sa famille dans la maison de dame Alphonse Marceau. La santé de M. Marceau est précaire et son épouse demande aux Villeneuve de trouver un logement ailleurs pour quelque temps. Ce n'est qu'en 1958 que les Villeneuve-Labeaume emménagent enfin sur la rue des Cèdres à Dolbeau.

En mars 1959, Villeneuve achète une maison dont l'hypothèque est garantie par son beau-père. Comme Adrien Villeneuve n'arrive pas à respecter les échéances, Jean-Baptiste Labeaume devient propriétaire de la résidence d'Adélarde Moreau. Quand Thérèse et Adrien emménagent chez M^{me} Herménégilde Bergeron, près de l'hôpital, Jean-Baptiste vend sa petite maison à Victorien Cadoret.

Outre son travail sur la ferme, Jean-Baptiste est directeur d'une coopérative à Roberval, sans toutefois occuper aucune autre charge publique²¹. Jean-Baptiste Labeaume est rappelé à Dieu le 15 décembre 1984 à l'âge vénérable de 90 ans, à Dolbeau²².

Du mariage de Maurice Labeaume et Thérèse Bolduc sont issus quatre enfants. Le premier, Régis naît le 2 mai 1956. Il épouse, le 14 juillet 1984 à Saint-Laurent, Île-d'Orléans, Louise Vien (Christian et Gaëtane Gauthier) née le 29 mai 1958. Le père de Louise, Christian Vien, est un temps directeur général de l'Union nationale fondée par Maurice Le Noblet-Duplessis. Les autres enfants de Maurice sont Jacynthe, Louison et Stéphane. Thérèse décède le 14 janvier 2000 à Miami, lors d'un séjour en Floride²³. Elle est inhumée le 22 janvier suivant à Saint-Ambroise de Loretteville.

¹⁷ *Idem* au n° 14.

¹⁸ Registre civil ISQ, matricule de mariage 51-132379

¹⁹ Registre civil ISQ, matricule de mariage 80-132932

²⁰ Registre civil ISQ, matricule de mariage 55-116408

²¹ Mémoires de Jean Baptiste Labeaume de Dolbeau, né à Ivry-Petit-Bourg, *op. cit.*

²² Jean-Yves BRONZE, *Généalogie de Régis Labeaume, op. cit.*

²³ Jean-Yves BRONZE, *Généalogie de Régis Labeaume, op. cit.*



Famille de Maurice Labeaume et Thérèse Bolduc.
Photo : collection privée de Maurice Labeaume.

Le couple Régis Labeaume et Louise Vien compte trois enfants : Catherine, Laurent et Corine. Régis Labeaume détient un diplôme en sociologie de l'Université Laval. En affaire, il est président du conseil d'administration de la Société Asbestos et des mines Bell, copropriétaire de Réadaptation Québec inc. Pendant cinq ans, il est conseiller politique du ministre Jean-François Bertrand. Il est aussi très impliqué socialement (Festival d'été, Centraide, Fondation de l'Université Laval, Renouveau municipal de Québec, etc.) Il est maire de la Ville de Québec depuis 2007.

Remerciements : Un merci spécial à France Lemay, archiviste, directrice générale, Société historique du Saguenay, pour sa précieuse collaboration. Elle nous a transmis les informations suivantes tirées du *Moulin du Baron*, livre de Rossel Vien²⁴.

« Le premier groupe de Français établi à Roberval était d'ancienne noblesse : De la Boissière, de la Bigne, De Virgile et Hüe ».

« Ce dernier [l'auteur parle de la Bigne] était d'abord allé demeurer sur le cran. En société avec le baron Hüe et le baron de la Boissière, il établit un moulin à scie sur la rivière Ouiatchouanish (aujourd'hui la rivière Ouiatchouaniche²⁵). Ce moulin était enregistré sous le nom de *Scierie hydraulique Ouiatchouanish* et la responsabilité du vicomte de la Bigne et du baron Gontran Hüe, *résident habituellement* à Roberval, et associés en 1892 pour cinq ans. En 1893, Hüe mettait en vente une terre et les communs, plus un moulin... ».

L'auteur parle aussi, à la page 277, d'un certain Du Tremblay. Ce dernier aurait ajouté un moulin à scie du côté nord de la rivière. Il enregistra son négoce au nom de « Arthur du Tremblay et Frère » en 1892. Il parle aussi de Thomas, mais pas de William.

« Arthur Du Tremblay (dont les affaires étaient séparées de celles de son frère depuis quelques années) employait quelque soixante hommes et faisait des chantiers considérables sur la rivière Ouiatchouanish ».



Le 15, avenue de Villars où demeurait Blanche Bermond .
Photo : collection privée de Thérèse Labeaume.

²⁴ Rossel, VIEN. *Histoire de Roberval au cœur du Lac-Saint-Jean, 1855-1955, op. cit.*

²⁵ Aujourd'hui, Rivière Ouiatchouaniche, Roberval (Ville), Commission de toponymie du Québec; www.toponymie.gouv.qc.ca/

GÉNÉALOGIE

I

LABEAUME, Hippolyte Léopold
8 février 1830-?
Enfant : Alexis

BOUCHET, Marie-Joséphine
17 septembre-1833-?

II

LABEAUME, Alexis (m. Paris, France, 9 novembre 1882)
29 juin 1853-24 octobre 1927
Enfants : Julien, Geneviève, Marie-Jeanne, **Jean-Baptiste**,
Marie, Anonyme, Marie-Anne-Joséphine, Vincent

BERMOND, Blanche-Louise
5 juin 1864-9 juillet 1932

III

LABEAUME, Jean-Baptiste (m. Saint-Prime, Québec, 6 avril 1920)
9 juin 1894-15 décembre 1984
Enfants : Alfred, Thérèse, **Maurice**

BOILY, Aurélie
?-24 février 1950

IV

LABEAUME, Maurice (m. Girardville, Québec, 12 juillet 1955)
17 août 1933-
Enfants : **Régis**, Jacynthe, Louison, Stéphane

BOLDUC, Thérèse
18 janvier 1931-14 janvier 2000

V

LABEAUME, Régis (m. Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans, 14 juillet 1984)
2 mai 1956-

VIEN, Louise
29 mai 1958-

VI

LABEAUME, Catherine
Laurent
Corine



Le 7, avenue de Villars où demeuraient Alexis Labeaume et Vincent d'Indy.
À l'extrême gauche, *Les Invalides*.
Photo : collection privée de Thérèse Labeaume.



Régis Labeaume et son père Maurice Labeaume.
Photo : collection privée de Maurice Labeaume.



FRANÇOIS BELLENGER, SEIGNEUR DE L'ISLET-DE-BONSECOURS DE L'ASPIRATION SOCIALE ET DE LA LIBERTÉ SEIGNEURIALE

Raymond Bélanger (5923)

Après avoir enseigné la philosophie au niveau collégial pendant plus de 20 ans, Raymond Bélanger s'adonne maintenant à la recherche généalogique et se spécialise dans les institutions du XVII^e siècle sous le Régime Français. Recherchiste à l'Association des familles Bélanger de 1999 à 2008, il est aussi l'auteur de nombreux articles publiés dans le bulletin de cette association, dont il était responsable. La publication de l'histoire de sa famille « *Les Bélanger de Courcelles et de Lambton* » fut l'occasion de rassembler, en 2000, plus de 500 personnes.

Résumé :

La succession des générations porte sur l'histoire, le vécu individuel, familial et social des pionniers de la Nouvelle-France. Cette succession s'intègre dans l'univers institutionnel de nos ancêtres, qui les a aussi fortement modelés. D'ailleurs, c'est sous cet angle que Raymond Bélanger aborde actuellement la biographie de son ancêtre François Bellenger, qui devrait être publiée bientôt. Une histoire faite d'aspiration sociale et remplie de libertés seigneuriales légitimement mais sobrement vécues.

L'un des projets majeurs dans la vie de François Bellenger¹ fut certainement son désir de devenir un jour seigneur, dont le titre « sert de baromètre traditionnel pour mesurer la dignité d'un homme »².

Sous l'Ancien Régime, la seigneurie, en plus d'être un instrument de domination du roi sur ses vassaux, est la pièce maîtresse de l'ordre social français. Si l'étendue des terres mérite le respect d'autrui, c'est bien plus par la « qualité » du sol promu en terre noble ou en dignité, que pourront se réaliser en Nouvelle-France les rêves de promotion sociale.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux de François Bellenger comme adjoint-syndic (1653-1656), marguillier de Château-Richer (1658-1661), coseigneur de Beaupré (1658-1663), capitaine de milice (1668-1686-1687)³,

curateur des biens d'Olivier Letardif (1662-1665), évaluateur foncier, furent un excellent tremplin de promotion sociale et lui ont permis d'acquérir progressivement une notoriété publique⁴. Tous ces engagements publics à des postes subalternes lui valent déjà, en 1666, au contrat de mariage de sa fille Marguerite avec Louis Levasseur, le titre d'honorable homme qui est « un titre de politesse décerné à celui qui détient un rang supérieur sans être encore de la noblesse »⁵. François Bellenger gagna progressivement la confiance de ses concitoyens, de l'administration civile (intendant Duchesneau) et militaire (gouverneur Frontenac), de telle sorte qu'en 1677, il devint seigneur de L'Islet-de-Bonsecours.

Au dire de Lucien Campeau, la promotion sociale, en plus de celles de subvenir à ses propres besoins et de

¹ Tout au long de cet article, nous respecterons la manière dont François Bellenger signait. Il écrivait toujours son patronyme avec deux « l », très rarement avec un seul. Également, il l'écrivait avec un « e » et jamais avec un « a ». Nous écrivons Bélanger pour les autres individus porteurs de ce patronyme.

² Marcel TRUDEL, *Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, 1974, p. 8.

³ À la suite de nos recherches, nous pouvons maintenant préciser davantage la date du décès de François Bellenger que nous fixons entre le 8 juillet 1686 et le 25 avril 1687. Jusqu'à présent, les événements repères étaient l'acte de donation par François Bellenger et Marie Guyon à leur fils Jacques, du 25 octobre 1685, et sa ratification par sa mère le 25 avril 1687 (greffe Duquet). En cette journée de juillet 1686, son fils aîné Charles, muni d'une procuration de son père, le représente au bailli de Beaupré dans une affaire d'entretien de chemin et de clôture. Lafontaine, *Les bailliages de Beaupré et de l'île d'Orléans*, Sherbrooke, 1987, journée du 8 juillet 1686.

⁴ François Bellenger eut l'occasion à maintes reprises d'évaluer des terres. Le 22 avril 1664, devant le notaire Auber, François Bellenger et Zacharie Cloutier remettent leur rapport d'évaluation de la terre d'Olivier Letardif en faveur d'Abel Benoît, fermier de cette terre. Ils estimaient les travaux faits par ce dernier à 70 livres dont il fallait déduire 13 livres qu'il devait. Letardif lui est donc redevable de la somme de 57 livres. François Bellenger remet cette somme à Abel Benoît au nom d'Olivier Letardif. Cette terre avait été affermée à Abel Benoît le 8 octobre 1660 (greffe Audouart) pour moitié des profits pour trois ans à compter de la Toussaint. Le 7 mai 1679, par-devant le notaire Auber, il fait aussi l'évaluation de la propriété de Toussaint Toupin située au Sault-à-la-Puce, à Château-Richer. En 1671, il fera l'évaluation des biens de son gendre Lagarenne. Également, en 1676, contre le Séminaire de Québec, François plaide en faveur de Pitoin et de Dupré, propriétaires du domaine Saint-Aubin à Baie-Saint-Paul, pour fixer les bornes de la Seigneurie de Beaupré.

⁵ Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, p. 121.

laisser à ses héritiers de grandes terres, fut une des motivations principales de nos premiers colons en Nouvelle-France, « Une troisième motivation, la promotion sociale n'apparaît pas encore, mais elle ne tardera pas, s'appuyant sur le nom, l'ancienneté, l'instruction ou une compétence plus particulièrement utile dans les premiers temps d'une colonie »⁶. Et Marcel Trudel de le répéter : « Les petites gens sont aussi aiguillonnés (*sic*) par ailleurs à monter d'un niveau social à l'autre »⁷. Nous croyons que François Bellenger en est une illustration vivante et que ce fut un projet constant au cours de sa vie « Les immigrants bénéficièrent de mobilité sociale beaucoup plus forte qu'en métropole, notamment au cours des premières décennies »⁸. De plus, « chacun est à la recherche du prestige social »⁹.

ENVIRONNEMENT SOCIAL

L'environnement social dans lequel vivait François Bellenger alimentait ce désir de se tailler une place plus élevée dans la pyramide sociale ayant à sa base le Tiers État (bourgeois, roturiers) et, à son sommet, le clergé et la noblesse¹⁰. Décrire cet environnement seigneurial, c'est revivre les premières heures de la colonie dont François Bellenger, comme homme public, fut un acteur important sur la Côte de Beauré et à L'Islet-de-Bonsecours. Une « toile » seigneuriale commença donc à se tisser, plus particulièrement lors des baptêmes et des mariages de ses enfants dont les témoins permettent de « circonscrire les réseaux familiaux et sociaux et de déterminer l'appartenance à un groupe socioprofessionnel »¹¹. Ces cérémonies, selon la coutume importée de France, sont souvent rehaussées par la présence de personna-

⁶ Lucien CAMPEAU, *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France, (1633-1663)*, Éditions Bellarmin, 1974, p. 34.

⁷ Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, p. 119.

⁸ HAVARD et VIDAL, *Histoire de l'Amérique Française*, Champs, Flammarion, 2003, p. 537.

⁹ Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, p. 130.

¹⁰ Nous mentionnons cette autre catégorisation de la structure sociale sous l'Ancien Régime. « L'élite de la société est composée des nobles, des officiers militaires et de l'administration civile, des grands bourgeois et des notables, dont font partie les curés, les marguilliers, les seigneurs, les meuniers et les officiers de milice. En opposition avec ces élites urbaines et rurales, on retrouve tous les autres individus qui constituent la population ». Geneviève DUHAIME, www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/histoire/justiciables.htm

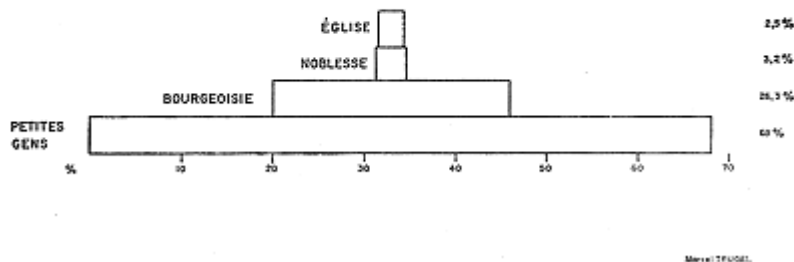
¹¹ Michel SIMARD, sur le contrat de mariage : www.banq.qc.ca/portal/dt/genealogie/inst_recherche_ligne/mariage/mariage_contrat.jsp?_resolution=mode_1280

ges importants, symboles de l'ascension sociale. Le modèle de la noblesse devient alors « le moteur de la circulation des normes, des valeurs, des conduites du haut vers le bas, dans le processus d'imitation et de distinction ».

Ainsi, la personnalité des groupes sociaux, par mimétisme et par identification aux nobles, s'unifie (Bourdieu). « Du haut en bas de la hiérarchie sociale et culturelle de l'Ancien Régime se joue ce mouvement qui construit progressivement les gestes et les pensées qui font la culture. L'aliénation des humbles n'est alors qu'une des manières de lire un processus qui est peut-être d'abord libérateur »¹².

LA PYRAMIDE SOCIALE DE 1663 (En Pourcentage)
3 035 PERSONNES

FIGURE 30



La pyramide sociale de 1663 (en pourcentage). 3 035 personnes sont recensées. Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, chapitre VI, « les groupes sociaux », figure 36, p. 130, note 9 et p.141.

Petites gens et bourgeois qui, en 1663, représentent 94,3 % de la population de la Nouvelle-France auront comme idéal cette noblesse qui, elle, ne regroupe que 3,2 % de la population, mais qui possède en cette même année 75,3 % de toute la terre seigneuriale¹³.

L'ÉLEVATION SOCIALE

Dans cette société verticale, fondée sur la hiérarchie, la noblesse et toute autre forme d'élévation sociale (seigneur) exercent donc une puissante attraction, même si, selon l'intendant Jean Talon en 1667, « ce petit corps (de la noblesse) est trop peu considérable pour bien soutenir ». Il propose alors qu'on y ajoute des nobles. Voyons ce processus d'imitation, imaginaire et réel, dans le cas de François Bellenger qui lui permet de s'affranchir de son humble condition et de monter dans l'échelle sociale.

¹² Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *Les Français et l'Ancien Régime*, vol. 2, p. 184.

¹³ Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1663*, chapitre VI, p. 130.

À Montréal, de 1642 à 1663, les parents roturiers choisissent des parrains et marraines nobles pour près de la moitié de leurs enfants (90 sur 203)¹⁴. Ces statistiques se confirment dans le cas de François Bellenger dont les 12 enfants naissent entre 1640 et 1664. Ainsi, de nombreux seigneurs provenant de la noblesse et de la bourgeoisie accompagnent les futurs mariés chez le notaire et les enfants de François Bellenger et de Marie Guyon aux fonts baptismaux. Ceux-ci prennent, selon la coutume française, le prénom de leur parrain ou marraine. Par suite, « l'adoption de l'homonymie entre parrain et filleul exprime l'idée du partage d'une même identité »¹⁵.

PARTICIPATION DE LA NOBLESSE

La présence des nobles, les uns de souche ancienne, les autres nouvellement nommés ou à être promus, vient valoriser les cérémonies du baptême et du mariage. Assisteront à l'une ou l'autre de vieilles familles nobles dont les titres datent du XV^e siècle (Chartier de Lotbinière), du XVI^e siècle (d'Amours, Legardeur, Bermen, d'Ailleboust de Muceaux) ou de date inconnue (Clément Du Vault, Anne Gasnier). Les Couillard et les Giffard, nouvellement anoblis en 1654 et 1658, seront aussi présents¹⁶. D'autres seigneurs rehausseront également ces cérémonies (Charles Aubert de La Chesnaye, Guyon, Cloutier).

Charles Giffard, dont le père Robert fut anobli en 1658 et qui fut propriétaire de quatre seigneuries, sera, à l'âge de neuf ans, parrain de l'aîné Charles Bélanger, né en 1640¹⁷. Jean Guyon, seigneur de l'arrière-fief Du Buisson, sera parrain de Marguerite en 1645. Les Legardeur, anoblis en 1510, figureront parmi les parrains et les marraines des enfants de François Bellenger et de Marie Guyon. Françoise-Charlotte Bélanger, née en 1650, aura comme parrain Charles Legardeur de Tilly, seigneur et membre influent de la Communauté des Habitants et du Conseil souverain. Également, Marie-Madeleine Legardeur, mariée au noble J.-Paul Godefroy et fille de Pierre dont Charles est le frère, sera marraine

de Marie-Madeleine Bélanger, née en 1643 et deuxième enfant de François Bellenger et de Marie Guyon.

Outre ces deux grandes familles pionnières que sont les Giffard et les Legardeur, rehaussera aussi la cérémonie du baptême la famille Couillard dont l'ancêtre Guillaume, arrivé en 1613, à l'âge de 22 ans, fut anobli en 1654 « en faveur des services rendus au pays du Canada »¹⁸. Quatre membres de la famille Couillard seront parrains ou marraines des enfants de François Bellenger et de Marie Guyon. Ainsi, en 1645, Marguerite Couillard mariée à Jean Nicollet et en deuxième noces à Nicolas Macard sera marraine de Marguerite. En 1648, Élisabeth Couillard, épouse de Jean Guyon arpenteur, sera marraine de Jean-François. Louis Couillard de Lespinay, seigneur de la Rivière-du-Sud et marié à Geneviève Després, sera parrain de Louis en 1655¹⁹. Enfin, Charles Aubert de La Chesnaye, arrivé au Canada en 1654 et marié en premières noces à Gertrude Couillard, sera parrain de Jacques en 1662. Cette illustre famille des Couillard fut propriétaire de nombreuses seigneuries et occupa de hautes charges dans l'administration publique²⁰.

Enfin, Françoise-Charlotte aura comme marraine Françoise Clément Du Vault, épouse de Ruelle d'Auteuil et fille d'Anne Gasnier. Celle-ci, d'ascendance noble et veuve de Clément du Vaux, sera « seigneuresse » de Sillery (arrière-fief Monceaux²¹) et

¹⁴ Marcel TRUDEL, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Cahiers du Québec, coll. Histoire, 2001, p. 170.

¹⁵ Benoît GRENIER, *Seigneurs campagnards de la Nouvelle-France. Présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 265.

¹⁶ La famille Giffard est parrain ou marraine dans 64 actes entre 1634 et 1663. Les Hébert-Couillard, dans 88 actes, les Legardeur, dans 87 actes. Cf. Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, Montréal, Fides, 1966, v. III, 2, p. 559.

¹⁷ Robert Giffard sera seigneur de Beauport en 1634, de Saint-Gabriel, de Saint-Ignace en 1647 et de Mille-Vaches en 1653. La même année, le 31 mars, la Seigneurie de Beauport sera augmentée de deux à quatre lieues de profondeur.

¹⁸ Il y eut révocation en 1664, mais renouvellement des lettres patentes aux fils de Guillaume Couillard en 1668 : Louis et Charles.

¹⁹ Louis aura comme marraine Barbe Aymard mariée à Olivier Letardif, seigneur pour un huitième de Beupré. Il achète en 1646 la part de Jacques Castillon. Cf. Marcel TRUDEL, *Les débuts du Régime seigneurial*, Fides, 1974, p. 78.

²⁰ Plusieurs descendants de la lignée des Couillard issus du mariage de Guillaume et de Guillemette Hébert seront propriétaires de nombreuses seigneuries. En 1623, Louis Hébert, père de Guillemette, est seigneur de Sault-au-Matelot et en 1626 de Saint-Joseph ou Lespinay (rivière Saint-Charles) confirmé en fief noble par le duc de Vantadour. En 1654 et 1655, Louis Couillard de Lespinay, fils de Guillaume, qui avait marié en 1653 Geneviève Després, achètera une première portion de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud de Jean Moyen, et une autre de Jean de Lauson qui l'avait acquise de Théandre Chartier de Lotbinière. En 1672, Charles Couillard de Beaumont, son frère, sera concessionnaire de celle de Beaumont. Geneviève Couillard, fille de Louis et de Geneviève Després, sera « seigneuresse » de L'Islet-Saint-Jean en 1677. En 1701, Jean-Baptiste Couillard, fils de Louis et de Geneviève Després, sera seigneur de Lespinay qui touche à la Seigneurie de la Rivière-du-Sud.

²¹ Anne Gasnier cède l'arrière-fief Monceau à son gendre Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil. Cet arrière-fief, acheté de l'Hôtel-Dieu au coût de 2 500 livres, sera payé 14 ans plus tard. Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, v. III, p. 393, note 44.

de Jacques-Cartier en 1649. En secondes noces, elle épousera Jean Bourdon, seigneur de Saint-François promu en fief en 1655 et de Saint-Jean concédé en 1639²². La famille Bourdon est propriétaire de huit seigneuries totalisant un demi-million d'arpents²³.

LES BEAUX MARIAGES

Les « beaux mariages » de certains des enfants de François Bellenger et de Marie Guyon entretiennent également ce projet de se rehausser socialement. Mathurine, en épousant le riche bourgeois Jean Maheu, de Clermont, en 1673, s'associait aux familles Chavigny et Amiot, toutes deux propriétaires de nombreuses seigneuries. Geneviève de Chavigny, d'origine noble et mariée en premières noces à Charles Amyot, était depuis 1672 « seigneuresse » de Vincelotte²⁴. Les familles Chavigny et Amiot possèdent de nombreuses seigneuries. Deschambaut ou Chavigny est propriété en 1640 de François de Chavigny de Berchereau. Mathieu Amiot dit Villeneuve, frère de Charles, est seigneur en 1672 de Bonsecours²⁵.

Les témoins aux mariages des enfants de François Bellenger et de Marie Guyon élargiront ce réseau seigneurial. Nobles, bourgeois et seigneurs y seront présents. Au mariage de Marie-Madeleine en 1656, Charles Legardeur de Tilly, qui fut gouverneur de Trois-Rivières de 1648 à 1650, signe comme témoin. Également, Olivier Letardif, seigneur pour un huitième de la compagnie de Beupré en 1646, appose sur ce contrat sa signature²⁶. Au mariage de Françoise-Charlotte avec Jean Langlois en 1665, le juge Claude Bermen de La

Martinière, de famille noble depuis le XVI^e siècle et nommé seigneur de Beauchamp ou de La Martinière en 1692, signe comme témoin. Celui-ci avait épousé en secondes noces Étienne Després, sœur de Geneviève et d'Anne, cette dernière ayant marié le chevalier Jean de Lauson, d'origine noble et gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656. Rappelons la présence de François Bellenger et de son fils Charles ainsi que celle de Jean de Lauson père et de son fils Jean, le sénéchal, lors du baptême, le 9 juillet 1652, de Charles Letardif, fils d'Olivier et de Barbe Eymard. De même, Claude Bermen est aussi parrain, le 26 octobre 1670, d'Angélique Destroismaisons. François assiste à cette cérémonie où sa fille Mathurine est marraine.

Le prestigieux mariage de Mathurine et du bourgeois Jean Maheu, de Clermont, en septembre 1673, de courte durée à cause du décès de son conjoint, rassemble de nombreux seigneurs de la colonie²⁷. Le premier témoin est le puissant et majestueux seigneur Louis Buade de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, de Terre-Neuve, de l'Acadie et de la France septentrionale. Également, figure sur la liste des témoins à ce mariage de Mathurine, Jacques de Chambly, noble et seigneur de Chambly en 1672. Au premier mariage de Marguerite avec Antoine Berson dont le père Eustache est marchand de Paris, sont présents comme témoins Simon Denis, sieur de la Trinité, noble homme, et Louis Rouer, sieur de Villeray, lieutenant particulier (1663). À son deuxième mariage en 1666, Marguerite épousera Louis Levasseur dont le père, André marié à Louise Dufey, était avocat au Parlement de Paris. Y est présent Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, conseiller plusieurs fois au Conseil souverain. François Bellenger y est alors identifié comme honorable homme, lui qui, lors du premier mariage de Marguerite, l'avait avantagée de 1 000 livres, la dot la plus élevée que ses filles aient reçue.

En 1675, au mariage de sa petite-fille Marie Chesnay avec le futur seigneur de Maskinongé, Joseph Bruneau dit Petit, de nouveau signera le registre Louis Buade de Frontenac, comte de Palluau et conseiller du roi en ce pays de la France septentrionale²⁸. Également, Mathieu d'Amours, de famille noble depuis le XVI^e siècle, apposera sa signature sur ce contrat. D'autres personnages importants participent à la fête. Nous y rencontrons le sieur Prévôt du château de la ville, le sieur chevalier du Scel, le sieur Le Chasseur, secrétaire

²² En mariant le bourgeois Jean Bourdon, personnage important de la colonie, Anne Gasnier, selon mère Marie-de-l'Incarnation, « se ravala de condition ». Cf. « Lettre à mon fils », octobre 1668 dans *Correspondance*, Don Guy OURY, Solesmes, 1971, p. 834. Ce mariage, célébré au fort Saint-Louis, engageait les époux à vivre comme frère et sœur.

²³ Cette famille comprend Anne Gasnier, Jean Bourdon, ses deux fils et Denis-Joseph Ruelle d'Auteuil, son gendre. Marcel TRUDEL, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, p. 70, et *La population au Canada en 1663*, p. 134.

²⁴ Anne Convent qui convola quatre fois était la mère de Charles Amiot, époux de Geneviève de Chavigny. Anne Convent s'était mariée en secondes noces à Jacques Maheu, père de Jean.

²⁵ « Amiot dit Villeneuve, devint de Villeneuve par lettres de noblesse; mais parce qu'il ne les avait pas enregistrées, il se retrouva bourgeois tout en continuant de se dire de Villeneuve ». Marcel TRUDEL, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Éd. Hurtubise HMV, Cahier du Québec, coll. Histoire 2001, p. 164.

²⁶ Olivier Letardif, en plus d'être seigneur pour un huitième de la compagnie de Beupré, fut procureur général de la compagnie de Beupré au Canada du 17 avril 1646 à mai 1651, puis juge prévôt de la Seigneurie de Beupré de 1652 à 1659. Certains parlent de 1646.

²⁷ Jean Maheu est mort entre le 18 septembre, jour de son mariage, et le 8 octobre 1673, début de l'inventaire de ses biens.

²⁸ Greffe Becquet, 15 septembre 1675.

de Frontenac, Charles Roger, sieur des Colombiers, Louis Rouer de Villeray, premier secrétaire au Conseil souverain.

Au mariage de son beau-frère Michel Guyon avec Geneviève Marsolais, le 4 septembre 1662, François signe en compagnie de deux témoins d'origine noble, Mathieu d'Amours et Chartier de Lotbinière. Ce dernier, en compagnie de François, était aussi, le 21 octobre 1659, témoin au mariage de Denis Guyon et Élisabeth Boucher. Le notaire Rageot rédigeait dans l'avant-midi du 9 janvier 1668, en la maison de dame Marie Barbe de Boulogne, veuve du sieur d'Ailleboust de Muceau, le contrat de mariage d'Antoine Andrieux et de Sylvine Carcireux²⁹. La réunion était rehaussée de la présence du gouverneur Daniel Rémy, seigneur de Courcelle et de l'intendant Jean Talon. Étaient également présents à ce contrat, François et son fils Jean-François alors âgé de 20 ans. Deux jours plus tard, soit le 11 janvier, Thomas Morel célébrait le mariage religieux en l'église de Notre-Dame-de-Québec en présence encore une fois du gouverneur et de François Bellenger et aussi de Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny³⁰. Outre ce réseau de sociabilité avec des nobles et des seigneurs à l'occasion des baptêmes et des mariages de ses propres enfants, François Bellenger signa, à l'occasion de baptêmes et de mariages dans d'autres familles, les registres en compagnie de personnes d'origine noble.

MAIS AUSSI LE MÉRITE PERSONNEL

Mais ce titre de seigneur, même s'il fut soutenu et alimenté par ces nombreuses relations seigneuriales, fut octroyé à François Bellenger à cause de son mérite. Le rôle qu'il avait joué sur la côte de Beaupré lui méritait quelques faveurs. « La concession d'une seigneurie constitue un privilège dont bénéficient seulement certains individus choisis »³¹. Elle est une marque d'honneur : « Quant à François Bélanger, sa nombreuse descendance et le beau rôle qu'il jouait sur la Côte-de-Beaupré lui méritaient quelques faveurs de la part des autorités du pays »³².

ACCÉDER AU TITRE DE SEIGNEUR

Comprendre François Bellenger, c'est exposer cette lente et longue ascension vers le titre de seigneur³³.

Cette promotion changeait radicalement sa vie de diverses manières en faisant de lui un agent recruteur qui lui donnait, grâce à certains privilèges, plus de liberté quant à ses biens et à sa personne. Son nom et son réseau de parenté en étaient aussi avantageés.

Premièrement, selon l'historiographie classique (Garneau, Groulx, Frégault), il devenait un entrepreneur en peuplement auquel s'ajouteront, pour Vidal et Havard, les dimensions sociale et économique, d'où la nécessité de créer une infrastructure de production et de consommation (main-d'œuvre, cadastre, moulin).

« Aux yeux des autorités métropolitaines, tant de la Compagnie que du pouvoir royal, et dans le cadre d'une politique rationnelle de maîtrise totale du territoire, l'instauration du régime seigneurial devait faciliter et accélérer le peuplement de la colonie; la seigneurie devait constituer l'unité de base autour de laquelle était censée s'organiser la vie économique et sociale selon des valeurs conformes à l'idéal d'une société terrienne d'Ancien Régime »³⁴.

Selon Harris, la plupart des seigneurs n'ont pu remplir cette fonction de peuplement par manque de moyens financiers et matériels. Pour notre part, nous croyons que François Bellenger et ses descendants ont rempli sur 125 ans cet engagement de peuplement, de développement économique pour la seigneurie de L'Islet-de-Bonsecours. Vingt ans après la concession par Frontenac et Duchesneau en 1677, la plupart des terres étaient concédées et exploitées.

Mais cette fonction sociale, économique et politique de l'agent colonisateur doit être assortie d'une vision libératrice, ce qui, pour nous, complète mieux son rôle. Il en est de même pour d'autres approches qui y voient une entreprise d'exploitation précapitaliste (Monière)³⁵, de prestige, de privilèges juridiques et de droits fondant les prélèvements seigneuriaux (Louise Dechêne, Sylvie Dépatie)³⁶. Pour nous, ces approches oppressantes et contraignantes de la seigneurie, autres formes de servitudes et d'inégalité sociale, doivent être vues dans une perspective d'affranchissement. De plus, elles ne tiennent pas compte « du sujet, individuel ou collectif, et elles négligent le rapport, personnel ou social, qu'entretiennent les agents sociaux avec leur système de valeurs ou de croyances »³⁷.

²⁹ Antoine Andrieu était témoin au contrat de mariage de Charles et de Barbe Cloutier, le 16 octobre 1663. Était aussi témoin Nicolas Huot de Saint-Laurent, procureur (1669) et huissier du bailliage de Beaupré (1663-1667).

³⁰ Registres de Notre-Dame-de-Québec, le 11 janvier 1668.

³¹ *Histoire de la Côte-du-Sud*, sous la direction d'Alain LABERGE, p. 127, IQRC. 1993.

³² Y. CARON, *Aux origines d'une paroisse, Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet (1677-1723)* MSRC, 3^e série, 1940, t. XXXIV, p. 23.

³³ Le fief noble peut, grâce à des lettres de noblesse, être promu en fief de dignité : principauté, duché, marquisat, comté, vicomté, baronnie, châtellenie. Cf. TRUDEL, *Mythes et réalités*, p. 164.

³⁴ HAVARD et VIDAL, *ibid.*, p. 416.

³⁵ DENIS MONIÈRE et Jean H. GUAY, *Introduction aux théories politiques*, Québec-Amérique, 1987.

³⁶ LOUISE DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* : essai. Éditeur, Montréal : Boréal : 1988. SYLVIE DÉPATIE et Marie LALANCETTE, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, 1987.

³⁷ Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *ibid.*, 2, p. 12.

Deuxièmement, être seigneur pour François Bellenger, c'est accéder à une forme de libération, cette fois, au regard de sa personne et de ses biens. Rappelons qu'un Français, *a fortiori* si on est seigneur comme François Bellenger, est une personnalité juridique définie par la liberté, contrairement à l'esclave privé de toute personnalité, tant psychologique que juridique. L'étymologie du mot, dans ces racines mêmes, suggère déjà qu'un Français est une personne libre, même devant le grand maître absolu qu'est le roi.

« Un signe sensible de ce dialogue (à vrai dire bien discret) du peuple et du roi, résiderait dans un certain nombre de droits que l'ensemble des Français conservait, ou était censé conserver, et que le roi se devait de respecter : outre les lois fondamentales [...] et les lois religieuses, ce qu'on appelait les lois naturelles, forme la plus générale de la coutume. Elles se ramènent au respect de la liberté des sujets (un Français ne peut devenir esclave puisqu'il est franc — avec le jeu de mots — et que l'air de France affranchit), et au respect des biens et propriétés, et des contrats qui les règlent, les maintiennent et les font circuler »³⁸.

LE SEUL VRAI FONDEMENT : LA LIBERTÉ

Nous déplorons que la plupart des auteurs dans leurs écrits n'aient pas relevé la liberté, d'une part comme fondement de la personne psychologique et juridique et, d'autre part, comme processus sous-jacent aux catégories sociales de l'Ancien Régime. Ces catégories sociales reproduisent, selon différentes variables, le cycle des servitudes et des affranchissements, au regard soit de la personne, soit des biens.

Cependant, si dans sa personne, un Français est un homme libre, dans les faits, le degré de liberté des différentes catégories sociales, principalement au regard de la propriété de leurs biens, n'est pas le même et varie selon qu'on est serf, bourgeois, seigneur ou noble. Certes, la Nouvelle-France n'est pas structurée selon le système féodal, mais elle en conserve certaines servitudes. L'échelle de grandeur de la liberté se mesure dans les deux systèmes à la quantité de privilèges dont jouissent les nobles et le clergé. Nous entendons, par liberté, « les franchises et les exemptions collectives qui les autorisent à disposer de droits particuliers ».

« Les nobles sont des hommes libres qui sont affranchis de taille, impositions et autres subsides [...]. Selon d'Ableiges, les personnes libres (roturiers, bourgeois) ne diffèrent des nobles qu'en ce qu'elles sont soumises aux tailles et autres subsides [...]; mais elles jouissent, comme les nobles, de la plénitude de leurs droits et peuvent disposer librement de leurs biens, entre vifs ou par testament [...]. Leur personne n'est astreinte à aucune servitude, encore que leurs biens

soient assujettis à certaines redevances. La situation de l'homme libre est la situation normale de droit commun; [...]. À première vue, la différence n'est pas très grande entre la situation du serf et celle du roturier. L'un et l'autre sont établis sur une tenure normalement suffisante pour assurer leur subsistance : ils paient le cens et le champart; ils sont soumis à la justice du seigneur, comme au monopole du four, du moulin ou du pressoir que le seigneur s'est réservés. Et cependant il y a entre eux des différences profondes : le roturier est libre et le serf ne l'est pas; le serf est soumis à certaines redevances et à certaines restrictions qui sont caractéristiques de sa situation inférieure et portent nettement atteinte à sa liberté naturelle »³⁹.

MAIS AUSSI DES PRIVILÈGES

Être seigneur, duc, comte, baron, selon des degrés différents, voilà autant de manières, grâce à des privilèges, de se libérer de certaines charges fiscales sur les biens⁴⁰. Ces deux termes de privilège et de liberté que Goubert et Roche appliquent aux villes de l'Ancien Régime et qui sont pour eux quasi-synonymes, nous permettent de transposer à la noblesse et au titre de seigneur cette association et ainsi les définir vraiment : « les plus petites (villes) comme les plus grandes détiennent depuis longtemps [...] une foule inextricable de privilèges honorifiques ou très matériels (taille) [...]. En fait, la ville est toujours plus libre, c'est-à-dire plus privilégiée que la campagne voisine ». Qu'est-ce à dire sinon que la noblesse, tout comme la ville, jouit de privilèges qui affranchissent de certaines impositions. Qu'il suffise aussi

³⁹ Olivier MARTIN, *Histoire de la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris*, t. 1, Éd. Cuyas, 1914, p. 142 (122) et p. 155 (135). Nous nuancions cette affirmation de l'auteur par cette citation pour qui le serf jouit d'une certaine liberté : « Sa différence avec l'esclavage provient du statut juridique du serf, qui jouit d'une personnalité juridique. Tout d'abord, il n'appartient pas à son seigneur; en outre, il possède des biens, peut ester et témoigner en justice, peut contracter (mariages, contrats de vente) plus ou moins librement. Sa condition de servage pouvait elle-même faire l'objet d'un contrat. L'esclavage désigne la condition sociale de l'esclave, un travailleur non libre et généralement non rémunéré qui est juridiquement la propriété d'une autre personne et donc négociable, au même titre qu'un objet. Au sens large, l'esclavage est le système socio-économique reposant sur le maintien et l'exploitation de personnes dans cette condition ». fr.wikipedia.org/wiki/Esclavage. La taille est un impôt direct perçu pour le trésor du roi. Les nobles en sont exemptés. En Nouvelle-France, cet impôt n'existait pas malgré certaines tentatives d'implantation. Le champart est un droit que les seigneurs pouvaient avoir, avant même le propriétaire du champ, sur une certaine partie des blés ou fruit sur les terres qui étaient en leur censive.

⁴⁰ Les nobles ne pouvaient, en principe, faire des tâches serviles, gagner leur vie par le travail de leurs mains. Ils devaient vivre des revenus de la terre, sans mettre la main à la charrue, ou d'un bénéfice (abbaye), d'une haute fonction publique ou de la carrière militaire. Mais peu ont pu vivre de ces revenus.

³⁸ Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *ibid.*, 1, p. 210.

de mentionner l'un des sens de privilège par Littré comme étant « certaines libertés dans les relations. La vieillesse donne des privilèges », c'est-à-dire que la loi, ordinairement commune à tous, devient particulière. « Du latin *privata-lex* (loi particulière), il est une disposition juridique conférant un statut particulier [...]. Les libertés (entendons les franchises et les exemptions collectives) autorisent un grand nombre à disposer de droits particuliers »⁴¹.

EXONÉRATION DE CERTAINES IMPOSITIONS

Le titre de seigneur libérait François Bellenger de certaines impositions sur les biens et les produits de la terre. Posséder noblement la terre pour un seigneur, en l'occurrence pour François Bellenger, s'oppose à la terre en roture « prêtée » au censitaire et devant payer, en nature ou en argent, des redevances, symboles de soumission et de dépendance à un maître (cens, rentes, lods et vente, prélèvement sur la mouture, sur la chasse). Les censitaires n'en ont qu'une jouissance utile et « héréditaire »⁴². Le seigneur est affranchi de ces redevances. Même plus, il est propriétaire foncier, ce dont ne jouit pas le roturier à qui la terre est prêtée comme un bien utile à sa subsistance.

Il faudra attendre l'abolition du régime seigneurial, le 18 décembre 1854, pour que le censitaire devienne indépendant du seigneur et possède son fonds « *en franc alleu roturier* ». Cela signifiait qu'il était vraiment propriétaire, pour autant qu'il achète sous forme de « rentes constituées » cette terre jadis concédée qui ne lui avait jamais appartenu comme son bien propre⁴³.

L'État versa, en compensation des privilèges perdus, une indemnité au seigneur qui conservait en plus son domaine. Cette « rente constituée », qui n'est finalement qu'un prolongement des anciennes servitudes, fut en 1935 et 1940 acquittée sous forme de taxes municipales. François Bellenger, 237 ans avant l'abolition du régime seigneurial en 1854, était « *franche* » de toutes ces servitudes grâce aux privilèges attachés à son titre de seigneur.

C'est aussi dans ce sens que le droit britannique, en 1791, accorda aux nouvelles concessions dans les townships les terres en « *franc et commun soccage* (terme médiéval en Angleterre) », libre de toutes rede-

vances et comme étant bien foncier pour le futur propriétaire⁴⁴.

AFFRANCHISSEMENT DE SERVITUDES

Le fait de devenir seigneur donnait à François Bellenger d'autres privilèges qui l'affranchissaient de certaines contraintes communes. Le tableau, page 218, des servitudes et des privilèges, tant pour le seigneur que pour le censitaire, illustre bien le degré d'affranchissement de chacune de ces classes sociales. Mario Filion, à qui nous empruntons ce tableau, a parlé de droits et de devoirs⁴⁵.

Pour nous, nous préférons parler de privilèges que nous définissons, en plus de sa connotation nécessaire à la liberté, comme la suprématie de la loi particulière sur la loi générale. Ainsi, sous le régime seigneurial, seul le seigneur a la propriété absolue de son bien foncier considéré comme un droit. Mais pour nous, cette problématique des droits et devoirs des seigneurs, développée par l'historiographie classique, relève davantage de la justice, alors que nous avons affaire en régime seigneurial à une problématique de privilèges. Ce sera précisément l'objectif de la pensée libérale aux XVII^e et XVIII^e siècles de revendiquer le droit de propriété du sol pour tous. Pour les libéraux, la justice se fonde sur les lois naturelles dont le droit de propriété du sol est un dû pour toute personne.

Tant que ce droit naturel ne sera pas accordé également aux censitaires, car ceci leur est dû en toute justice naturelle, nous devons donc parler de privilège pour le seigneur et non de droit. Il en sera de même du droit du moulin banal réservé seulement au seigneur. Pour nous, il s'agit plutôt d'un privilège qui élimine toute concurrence libre. Tant que la loi particulière (privilège)

venir ceux des municipalités. Le Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales racheta la valeur des rentes en capital et intérêt, en échelonnant leurs paiements sur 40 ans. Le Syndicat cessa ses opérations en 1975 » Cf. www.genealogie.org/club/sgq. Un alleu est une terre possédée en propriété complète, opposé aux censives impliquant une redevance seigneuriale. Il s'agit donc d'une terre ne dépendant d'aucune seigneurie foncière.

⁴⁴ L'acte constitutionnel de 1791, à sa section 43, édictait que chaque terre sera concédée en franc et commun soccage, c'est-à-dire libre de toute redevance. Les autorités britanniques accordaient « pleins pouvoirs et autorité » pour établir des cantons. Contrairement à la seigneurie qui fut essentiellement un système juridique mis en place pour favoriser un mode de peuplement, le canton est prioritairement un mode de division du territoire en vue de faciliter la concession des terres publiques à des particuliers sous la tenure du franc et commun soccage.

⁴⁵ Mario FILION, *Histoire du Richelieu-Yamaska-Rive-Sud*, Québec, PUL, 2001, p. 144.

⁴¹ <http://fr.wiktionary.org/wiki/privilège> Au XVIII^e siècle, le mot change de sens, il signifie l'inégalité, l'abus. En terme politique, les privilèges sont des garanties de liberté contre les volontés du pouvoir.

⁴² Marcel TRUDEL, *Les débuts du régime seigneurial*, p. 5.

⁴³ « Bien que cette rente soit rachetable, elle était encore versée par 60 000 propriétaires en 1935. La résolution définitive n'aura lieu qu'en 1935 et 1940 lorsque le gouvernement statua que les habitants cessent d'être des débiteurs des ex-seigneurs pour de-

ne sera pas généralisée, il y aura de l'injustice basée sur des privilèges qui affranchissent uniquement certains individus.

LE PATRONAGE

À ces privilèges de la propriété absolue du sol et du moulin, nous mentionnons celui du « *patronage* » qui permettait au seigneur, s'il donnait le fond pour l'église, de choisir son emplacement. François Bellenger s'en servira en 1685 pour refuser aux censitaires la construction de l'église à la limite des seigneuries de L'Islet-Saint-Jean et de L'Islet-de-Bonsecours. En Nouvelle-France, certaines servitudes dont étaient exemptés plusieurs nobles de la métropole n'existaient pas (taille, champart, capitation, gabelle). Dans l'ancienne France, ces privilèges devinrent tellement nombreux qu'ils furent à la source d'une contradiction systémique insoluble. Ils rendaient tout impôt général impossible de telle sorte que la Révolution française, à long terme, était inévitable. En Nouvelle-France, le nouveau régime seigneurial, distinct de celui de la féodalité, a été adapté en éliminant les abus d'impôt, mais en maintenant une inégalité sociale entre le seigneur et son censitaire « Aux moyens d'édits et d'ordonnances, le gouvernement chercha à adapter la féodalité parisienne à un pays neuf dont le plus grand besoin était celui d'habitants pour le mettre en valeur »⁴⁶ (voir tableau à la page 219).

SEIGNEUR ET VASSAL

Le seigneur ne peut cependant être de fait, même s'il l'est en droit, un homme totalement libre dans sa personne puisqu'il doit rendre, tête nue, genou au sol, en guise de soumission, Foy et Hommage, Aveux et Dénombrement aux représentants du roi en Nouvelle-France. Le seigneur demeure un vassal et ces deux rituels expriment son attitude de fidélité et de sujet du roi⁴⁷. C'est sans doute le plus grand paradoxe de la liberté de créer des servitudes tout en affranchissant, car le vassal, devenant un ami du roi, reçoit des privilèges, mais se soumet aussi à lui.

⁴⁶ Yves ZOLTVANY, *Esquisse de la Coutume de Paris*, RHAF, vol. 25, no 3, décembre 1971, p. 373.

⁴⁷ Cent ans de lutte politique, plus marquée vers 1750 et sous l'instigation des marchands, des industriels et des idéologues des lumières, seront nécessaires pour que toute personne devienne, de fait, un citoyen, et puisse proclamer que la nation, c'est le peuple et non le roi. Elle s'exprimera alors dans une assemblée constituante souveraine possédant tous les pouvoirs pour que les citoyens aient les mêmes privilèges que la noblesse et les gens d'Église, car ces pouvoirs consistent à instaurer une inégalité de droit. Ainsi, la loi particulière qui donnait seulement à certains plus de liberté devient la loi générale qui affranchit tout citoyen de telle sorte que tous pourront clamer liberté, égalité et fraternité.

De fait, cette servitude sur la personne, même si, en droit, le vassal est un homme libre, s'insère donc dans un ensemble d'avantages et de privilèges qui allègent cet autoritarisme du roi qui fut « plus formel que réel »⁴⁸ et qui, de fait, « n'en avait pas les moyens ». Limitait aussi la dépendance au roi un fondement juridique reconnu par la plupart des Coutumes : « *le respect des biens et propriétés, et des contrats qui les règlent, les maintiennent et les font circuler* »⁴⁹. Également, s'ajoute à ce support juridique d'indépendance au roi, la liberté économique que procurent les biens et qui précède souvent la liberté politique (démocratie, représentation directe ou indirecte au Parlement).

Ce droit à la propriété revendiqué par l'école libérale, ainsi que les immenses superficies de terre possédées par un seigneur, compensent pour les servitudes politiques que représente le rituel de Foy et Hommage qui, au Moyen Âge, était un accord libre de fidélité « d'homme à homme ». Mais, où est la démarcation entre la fidélité et la soumission? (Tableau page 220)

GRAND PROPRIÉTAIRE FONCIER

François Bellenger, en plus de posséder sa terre de Château-Richer, était aussi propriétaire d'un immense territoire de quatre milles sur sept de profondeur (6,4 km sur 11,3 km), superficie de 21 168 arpents (7 200 ha). À L'Islet-de-Bonsecours, ses fils Louis, Jean-François et Jacques seront eux aussi privilégiés par des concessions de 10 arpents sur 168 de profondeur (de 600 m sur 1 000 m), alors que les dimensions des terres des autres censitaires varient entre 3 et 8 arpents de front sur 84 de profondeur au maximum des

⁴⁸ À l'époque de l'Absolutisme royal, principalement sous Louis XIV, cette obéissance des sujets au roi ne se fit pas sans résistance, car les colons multiplièrent les révoltes contre l'augmentation de la fiscalité et le renforcement du pouvoir central. Dans cette société écrasée au temps de Louis XIV, époque où vécut François Bellenger, « l'esprit d'indépendance des Canadiens constituait une forme de résistance sociopolitique à la volonté des autorités de contrôler tous les aspects de la vie coloniale et d'imposer un pouvoir extrêmement centralisé (HAVARD et VIDAL, *ibid.*, p. 601) ». Même l'Église n'a pu les asservir totalement. La vitalité démocratique s'exprimait directement et indirectement, d'où la multiplicité des ordonnances et des interdits de l'Église. « Tout en faisant preuve d'une grande piété, les Canadiens mettaient d'étroites limites aux velléités de contrôle de l'Église, ce en quoi ils ne se distinguaient aucunement des Métropolitains. Outre leur attitude indisciplinée durant la messe dominicale, les colons persistèrent à organiser des festivités profanes à l'occasion de la fête de Sainte-Anne et de celle du patron de la paroisse, malgré toutes les tentatives des autorités ecclésiastiques et civiles pour mettre fin à de tels débordements populaires (HAVARD et VIDAL, *ibid.*, p. 580) ».

⁴⁹ Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE *ibid.*, vol. 1, p. 210.

Les privilèges et les servitudes du seigneur et du censitaire

LES SERVITUDES DU SEIGNEUR	LES PRIVILÈGES DU CENSITAIRE
<p>Envers l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peupler et mettre en valeur sa seigneurie (sous peine de réunion de celle-ci au domaine du roi). • Affirmer sa fidélité au roi et sa volonté de remplir ses devoirs (foi et hommage). • Recenser et décrire l'état de développement de sa seigneurie (aveu et dénombrement). • Réserver au roi le bois de chêne et les mines qui se trouvent sur sa seigneurie. • Payer à l'État un cinquième du prix de vente de sa seigneurie (droit de quint). • Construire un moulin à farine (moulin banal). • Rendre la justice si stipulée dans l'acte de concession. • Réserver des terres pour que les censitaires y fassent paître leur bétail (commune). • Contribuer aux dépenses de l'église paroissiale. • Participer aux travaux de voirie ordonnés par l'intendant. 	<p>Exigés du seigneur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence et protection du seigneur dans un manoir habité. • Recevoir une terre sur demande. • Se servir du moulin pour moudre son blé. • Avoir droit à un tribunal de justice de première instance. • Bénéficier d'une commune. • Bénéficier du soutien financier du seigneur dans les dépenses de l'église. • Avoir l'appui du seigneur dans l'entretien des chemins.
LES PRIVILÈGES DU SEIGNEUR	LES SERVITUDES DU CENSITAIRE
<p>Privilèges honorifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Posséder un banc gratuit à l'avant de l'église. • Pouvoir être enterré sous son banc. • Avoir préséance lors de cérémonies (procession). • Avoir droit à des prières pour lui et sa famille. <p>EXIGÉS de la collectivité : recevoir la plantation du mai</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percevoir le cens. • Percevoir les rentes. • Avoir priorité sur toute terre en vente (droit de retrait). • Percevoir le droit de mouture. • Imposer des corvées. • Reprendre une terre non défrichée (droit de réunion). • Prélever une partie de la pêche. • Prélever des droits pour la commune. 	<p>Envers le seigneur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Payer une taxe symbolique représentant sa dépendance envers le seigneur (cens). • Payer une taxe annuelle par arpent de front de sa censive (rentes). • S'acquitter d'une taxe correspondant au douzième de la valeur d'une terre achetée (lods et ventes). • Payer le quatorzième minot de blé moulu au moulin banal. • Participer aux corvées (semences, labours, foins) durant trois ou quatre jours par année. • Habiter sa terre (feu et lieu) et la mettre en valeur. • Donner une partie de la pêche au seigneur. • Payer les droits pour l'usage de la commune. <p>Envers la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laisser passer et entretenir les chemins sur sa terre. • Donner le découvert à ses voisins.

« Le régime seigneurial est, à la fois, un système permettant aux autorités gouvernementales de contrôler les seigneurs dans leur rôle de « distributeur de terre » ; un système motivant ce dernier à établir des colons; et un système protégeant autant le seigneur que ses censitaires ».

Lise BUREAU, *Terre de nos ancêtres en Nouvelle-France*, Château-Richer, La plume d'Oie, 2005, p. 31.

Du paradoxe de la liberté dans le rituel de Foy et Hommage



Charles d'Orléans reçoit l'hommage d'un vassal

« Le sept novembre mill six cent soixante dix sept, en procédant à la confection du terrier est comparu en notre autelle le Sr François Bélanger vassal et homme lige du Roy notre Sire auquel il a rendu en nos maints la foy et hommage quil est tenu de lui faire et portée a cause de son fief et terre et seigneurie scituée sur le fleuve St Laurent du costé du sud. » (Extrait de l'acte de Foy et Hommage de François Bellenger devant l'intendant Duchesneau le 7 novembre 1677. Extrait collationné sur l'original).



Enluminure : baiser de la cérémonie de l'hommage entre le roi de France et le roi d'Angleterre, XIV^e et XV^e siècles

L'hommage entre rois exclut le rituel de fidélité (Foy) puisque ces deux hommes sont égaux. La reconnaissance est entière alors qu'entre le roi et son vassal persiste une relation de dominant-dominé. « Sous l'Ancien régime, la seigneurie, en plus d'être un instrument de domination du roi sur ses vassaux, est la pièce maîtresse de l'ordre social français ». Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*, p. 8.

Dans le système féodal, l'hommage est un contrat passé entre deux hommes libres. Il est un symbole de fidélité réciproque d'homme à homme, d'où le nom d'hommage. Mais le vassal est un homme lige caractérisé aussi par son entier dévouement à son seigneur. Il devient l'ami, l'associé de son seigneur en vue d'un projet commun. Ainsi, les seigneurs Bélanger, en tant que recruteurs et entrepreneurs au service du Roi, s'engageront à développer la seigneurie de L'Islet-de-Bonsecours. D'une part, cette association est source de privilèges affranchissant le vassal de contraintes communes; d'autre part, ce rituel signifiait la sujétion, l'obéissance puisque le vassal se présente à genou, sans épée, sans éperons. Ainsi, les quatre seigneurs Bélanger qui ont rendu Foy et Hommage (1677, 1702, 1723, 1739) utiliseront une formule typique d'inspiration médiévale, comme le fit François Bélanger (marié à Catherine Voyer) devant l'intendant Champigny en 1702. « *Le seigneur Bélanger sest mis en devoir de vassal, sans épée ny éperon tête nue et un genouil en terre et a dit qu'il faisait et porroit les mains de mon dit seigneur l'Intendant la foy et hommage quil est tenu faire au Roi [...] à laquelle il l'a reçu d'effet, au serment par luy à l'instant fait et prêté es mains de mon dit seigneur l'intendant d'une perpétuelle fidélité au Roi et à son service, et même de donner aussi à ses officiers des choses quil pourra connaître ou apprendre être contre le service de sa Majesté* ». (Genaple, 19 avril 1702).

Les trois temps forts du rituel Foy (fidélité) et Hommage (Wikipédia)

1. L'hommage proprement dit où, à genoux en face de son seigneur, tête nue, le vassal tend ses mains jointes vers son supérieur. Celui-ci ferme ses mains dans celles de son vassal. Le geste peut être aussi suivi d'un baiser de paix, sur la bouche. Le vassal, par entente contractuelle, proclame sa volonté de servir son seigneur dans tel projet, mais demeure toujours libre dans sa personne. L'aveu est un document écrit remis par le vassal à son seigneur.
2. La foi, ou fidélité, est un serment prêté sur les reliques ou sur un objet saint pour rendre le pacte sacré.
3. L'investiture du fief est le dernier moment de la cérémonie : il consiste pour le seigneur à remettre à son vassal un objet symbolisant le fief (motte de terre, anneau, verge, étendard); si le contrat est rompu par le vassal, le seigneur peut reprendre son fief.

autres censitaires varient entre 3 et 8 arpents de front sur 84 de profondeur au maximum (175 m et 470 m de front par 500 m). La carte des premiers occupants de la seigneurie et le tableau suivant démontrent bien les privilèges de la famille Bélanger qui possède, en devanture du fleuve, 51 des 126 arpents. Les Cloutier, tous descendants de Zacharie et de Xainte Dupont, furent aussi avantagés, mais de beaucoup moins (25 arpents ou 1,5 km). Les deux familles possèdent en devanture du fleuve 76 des 126 arpents (51 des 126 arpents (3 km des 7,4 km) (4,5 des 7,4 km). (tableau 1 et carte page 222).

NDLR : un arpent de superficie faisant 192 par 192 pieds, un arpent linéaire est dit de 192 pieds de long.

SEIGNEUR ROTURIER DU TIERS ÉTAT

Troisièmement, outre ces formes de liberté inhérentes aux privilèges, que signifiait pour François Bellenger, dans la pyramide sociale, ce titre de seigneur? Roturier à son arrivée, sans jamais être anobli ou gentilhomme comme certains le furent⁵⁰, il accédait à un échelon supérieur dans la classe des bourgeois qui « regroupait les gens de professions libérales, les seigneurs roturiers, les maîtres de métiers, les membres de la fonction

publique (dont les officiers militaires qui ne sont pas de la noblesse), les marchands et les hommes d'affaires »⁵¹. François Bellenger, même seigneur, occupait la base de la pyramide sociale, le Tiers État, dont la bourgeoisie en était le sommet. Tel sera son statut social d'être un seigneur roturier, titre plus modeste que celui du seigneur noble.

TITRES DE POLITESSE

Cependant, ce titre de seigneur évoquait que François Bellenger n'était plus le bonhomme Bellanger, appellation réservée aux humbles, mais monsieur ou encore sieur Bellenger, titres que nous rencontrons dans de nombreux contrats.

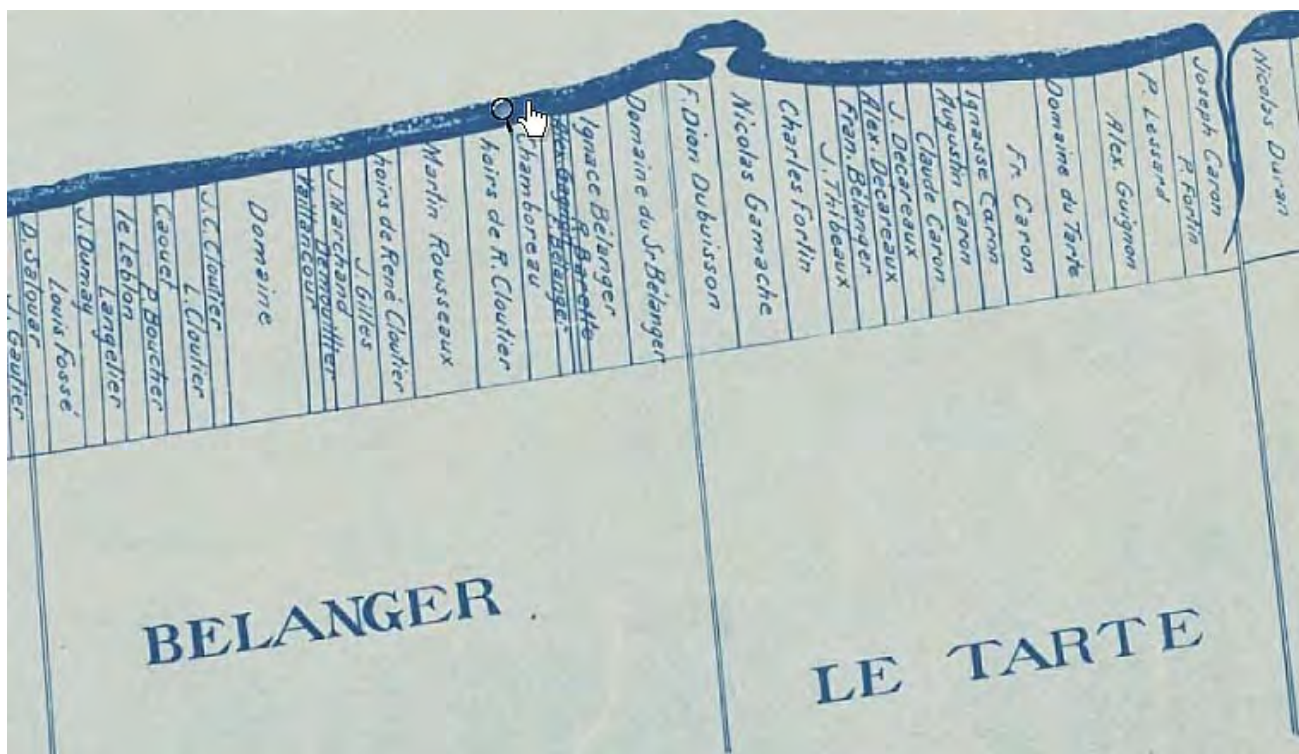
Ce titre de sieur, usurpé et originellement attribué aux nobles⁵², se généralisa progressivement, tout comme le titre d'honorable homme, dans la bourgeoisie. Il devint lui aussi un « titre de politesse décerné à celui qui détient un rang supérieur sans être de la noblesse ». François Bellenger, même après l'achat des huit parts des copropriétaires de la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré par M^{gr} de Laval, conservera ces titres d'honorable homme et de sieur. Son épouse Marie Guyon sera encore identifiée en 1691 comme hono-

Tableau 1			
Les Bélanger	Surface	Les Cloutier	Surface
François Bellenger et Marie Guyon (domaine)	15 X 168	René Cloutier et Marie Leblanc	8 X 84
Louis Bélanger et Marguerite Lefrançois	10 X 168	Guillaume Cloutier et M.-Anne Pelletier terre de Philippe Destroismaisons.	5 X 42
Jean-François Bélanger et Marie Cloutier	10 X 168	Jean-Baptiste Cloutier et Marie-Anne Gerber	6 X 42
Jacques Bélanger et Élisabeth Thibault	10 X 168	Louis Cloutier et Anne Thibault	6 X 42
Anne Bélanger, fille de Charles et de Barbe Cloutier et mariée à Charles Lefrançois, vend en 1698 ses six arpents par 84 de profondeur. Après avoir transité entre les mains de François Gélye, de Charles Lefrançois, de Nicolas Le blond, cette terre sera propriété en 1711 de Louis Bélanger, fils de Louis et de Marguerite Lefrançois.	6 X 84		
Total	51 arpents		25 arpents

⁵⁰ Rappelons certains colons et marchands devenus nobles : Louis Hébert dont le fief du Sault-au-Matelot fut anobli en 1626, Guillaume Couillard en 1654, Robert Giffard en 1658, Pierre Boucher en 1661, Charles Lemoyne en 1668, Charles Aubert de La Chesnaye en 1693, Voir Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, chap. VI, « Les groupes sociaux », p. 119-147. Azarie COUILLARD, *La noblesse de France et du Canada*, Éd. Le pays laurentien, 1916, chap. II, « La noblesse canadienne », p. 17-32.

⁵¹ Marcel TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, v. III. 2, p. 33. Les Guyon, les Cloutier, les Juchereau, les Pinguet, les Sevestre, les Jean Bourdon, tous devenus seigneurs, font partie de cette classe sociale de la bourgeoisie. Voir Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, chapitre 6, « Les groupes sociaux », p. 132-147.

⁵² Marcel TRUDEL, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, p. 168 : « En tout cas, on donnait aussi au noble du sieur, et son épouse était dite demoiselle, titre réservé à la femme noble, cependant que le monsieur appartenait à la haute noblesse; le



Terrains de la Seigneurie Bélanger et de la Seigneurie Le Tarte
 Source : <http://services.banq.qc.ca/>

nable femme⁵³. Ainsi, par cette appropriation des qualificatifs de la noblesse, l'imaginaire individuel et social des humbles « n'est qu'une des manières de lire un processus qui est peut-être d'abord libérateur »⁵⁴. Cet esprit de liberté était accompagné, selon certains commentateurs, d'un égalitarisme social : « Ici, tout le monde est monsieur ou madame, le paysan aussi bien que le gentilhomme, la paysanne comme la plus grande dame »⁵⁵.

Les qualificatifs attachés au nom du seigneur François Bellenger pendant sa vie sont aussi révélateurs de l'itinéraire de son ascension sociale. En 1637, seul le nom de maçon l'identifie dans les registres de Notre-Dame-de-Recouvrance, lors de son mariage et du baptême d'Anne Langlois. En 1647, le voilà promu « habitant », exprimant ainsi sa ferme volonté de s'enraciner en Nouvelle-France. En 1653, c'est maintenant le titre d'adjoint-

syndic qui révèle son engagement public. En 1655, apparaît un nouveau qui le qualifie de maître maçon, témoignant ainsi d'un échelon plus élevé dans son corps de métier⁵⁶. À partir de 1658, les contrats l'identifient comme coseigneur de la Côte-de-Beaupré. Malgré la perte de ce titre, les noms de sieur et d'honorable homme lui collent à la peau. Ce sera ensuite, en 1668, l'appellation de capitaine de milice qui lui ouvre les portes du château Saint-Louis, résidence du gouverneur. Alors viendra le couronnement de sa vie en 1677, par le titre de seigneur de L'Islet-de-Bonsecours, ce que le roi Louis XIV confirmera en 1680.

Par ailleurs, nous ne rencontrons pas dans la vie de François Bellenger l'usurpation d'un titre de noblesse (écuyer), souvent greffé aux patronymes en Nouvelle-France. Également, la particule « de », même si elle n'identifie pas vraiment la noblesse, ne précède jamais son nom.

Il en est de même pour le privilège, typiquement noble, d'ajouter un second patronyme à son nom, évoquant un fief noble, un lieu géographique, comme chez Louis Couillard de Lespinay⁵⁷. Cette symbolique du

monseigneur au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque; celui-ci l'a gardé jusqu'à nos jours, accompagné naguère de l'appellation Sa Grâce, puis Sa Grandeur et, récemment, Son Excellence ».

⁵³ Dans le contrat du 27 juin 1691, lors d'un compromis à l'amiable avec ses enfants Charles, Louise et Mathurine, le notaire Genaple la dénommera ainsi.

⁵⁴ Pierre GOUBERT et Daniel ROCHE, *ibid.*, 2, p. 185.

⁵⁵ Gustave LANCTÔT, *Histoire du Canada : du traité d'Utrecht au traité de Paris, 1713-1763*. Montréal, Beauchemin, 1964, p. 281.

⁵⁶ Greffe Claude AUBER, 24 mai 1655.

⁵⁷ Voici différents lieux accolés au nom des Couillard et des Lemoyne, devenus patronymes : Nicolas Couillard de Belleroche, Couillard des Chênes, Couillard des Islets, Couillard-

nom, des coutumes, des rituels protocolaires, des titres gradués, que la noblesse institutionnalise dans une classe sociale spécifique, n'est que la manifestation de cette tendance profonde inconsciente et universelle de l'homme à s'élever et à grandir sa propre image.

LA SOBRIÉTÉ DU SEIGNEUR BELLENGER

Que sont en réalité un noble et un aristocrate qui ne peuvent accomplir des tâches ignobles, car leur image en devient diminuée par un travail servile? Le noble apparaît alors comme celui qui a de la grandeur, de la dignité, qui manifeste de l'élévation et qui suscite de l'admiration (Larousse). Quant à l'aristocrate, c'est celui qui est premier, supérieur en valeur, comme en témoignent les titres que se donne Frontenac au contrat de mariage de Mathurine Bélanger et Jean Maheu, de Clermont, en septembre 1673 : « Du Haut et Puissant seigneur Messire Louis Buade de Frontenac, comte de Paluau (*sic*), conseiller du Roi en son conseil, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en la Nouvelle-France, Terre-Neuve, Acadie et la France septentrionale ».

Le sieur et honorable François Bellenger, attaché avant tout à la terre et à la fonction publique, est bien sobre en regard de toute cette symbolique ronflante désintégrée par la Révolution française, dont le mot d'ordre fut l'égalité pour tous.

A-t-il porté l'épée, autre privilège qui s'ajoute au prestige des nobles? Sans doute, du moins comme ca-

pitaine de milice. Tout comme la particule « de », le double patronyme, les titres, les noms de sieur et d'honorable homme, ce symbole se généralisa. Ont droit de se promener l'épée au côté : les membres du Conseil souverain, les officiers militaires, les capitaines de milice, les chefs amérindiens que l'on veut distinguer, « ce qui fait beaucoup de monde, sans oublier les bourgeois et les habitants qui s'accordaient cette coquetterie et contre qui il fallut, en 1676, émettre une ordonnance »⁵⁸. Ainsi, autour de symboles usurpés et par manque de titres réels, la personnalité des groupes sociaux, par mimétisme et par identification aux nobles, s'unifie et libère l'imaginaire (Bourdieu).

Enfin et quatrième, ces nombreuses relations seigneuriales rattachaient François Bellenger, grâce à son mariage avec Marie Guyon, à un réseau illustre de parenté, mais aussi à une oligarchie terrienne, détentrice en grande partie du sol laurentien en 1663⁵⁹. Ce tableau de Marcel Trudel, indiquant le nombre d'arpents de terre possédés par ces seigneurs, exprime bien leurs grands privilèges, sources de liberté. Il illustre aussi cette longue chaîne de seigneurs à laquelle nous greffons François Bellenger, dont la superficie de sa seigneurie en 1677 est de 21 168 arpents (126 de front par 168 de profondeur ou une lieue et demie par deux de profondeur)⁶⁰. Tableau page 224



Pont couvert de Saint-Adalbert.
Source : www.tourismelislet.com

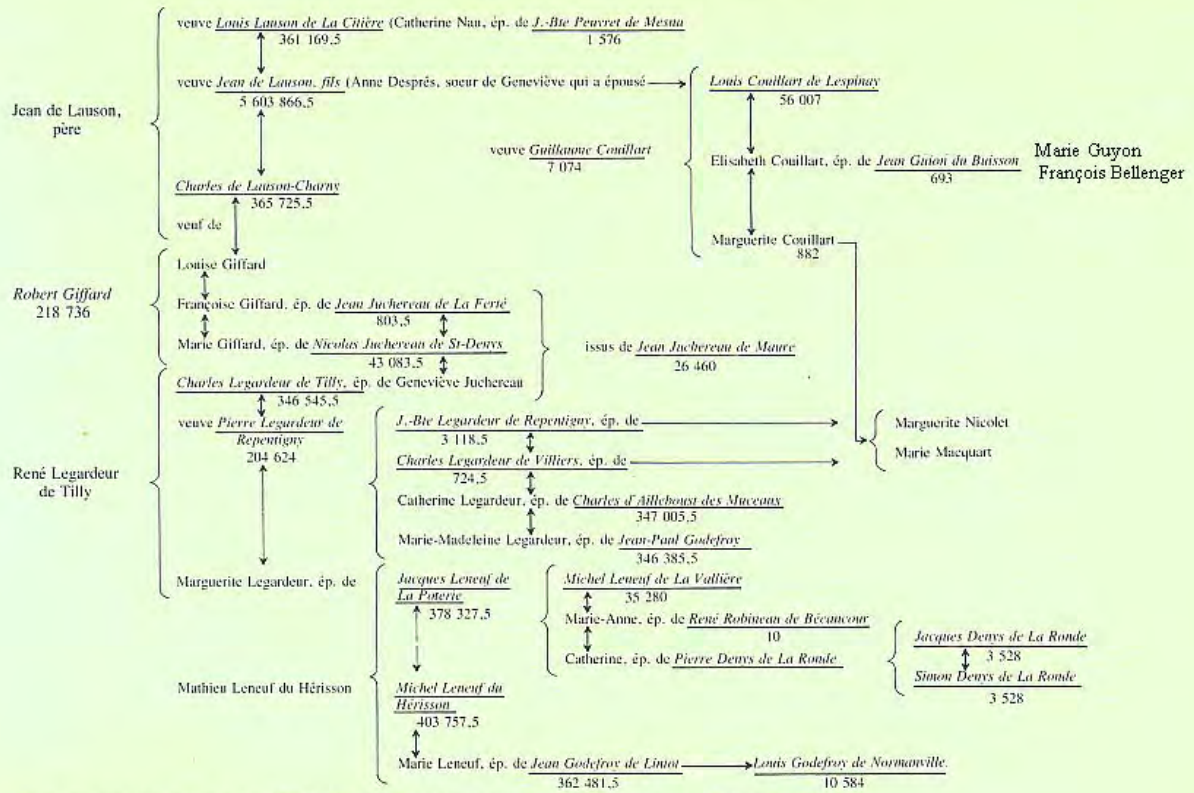
Lilois (île aux Oies), Couillard des Écores; Lemoyne d'Iberville, Lemoyne de Sainte-Hélène, Lemoyne de Châteauguay, Lemoyne de Bienville, Lemoyne de Maricourt.

⁵⁸ Marcel TRUDEL, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, chap. VIII, p. 168.

⁵⁹ Voir Marcel TRUDEL, *La population au Canada en 1663*, p. 130, note 9.

⁶⁰ Marcel TRUDEL, *Les débuts du régime seigneurial*, Fides, 1974, p. 74. Les chiffres sous chacun des noms indiquent le nombre d'arpents possédés par chacun des seigneurs.

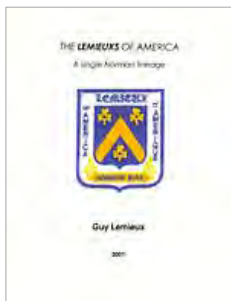
Relations familiales des principaux seigneurs du Saint-Laurent*



* Nous avons inscrit dans ce tableau Jean-Paul Godefroy et René Robineau de Bécancour, pour montrer comment ils se rattachent à cette parenté, mais comme ils vivent en France en 1663, nous ne les comptons pas parmi les seigneurs que nous qualifions de Canadiens.

Extrait du volume de M. Trudel : *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, p. 74.

NOS MEMBRES PUBLIENT



Membre de l'Association des Lemieux d'Amérique depuis 1993, j'ai découvert l'imposant ouvrage de Jacques Lemieux sur l'épopée des Lemieux de Normandie à partir de l'an 1300. En 1643, lorsque Pierre Lemieux s'établissait en Nouvelle-France, suivi de son cousin Gabriel en 1647, l'histoire de cette grande famille était relancée sur un nouveau territoire. Cette diaspora des Lemieux dans l'Ouest canadien et les États-Unis a intéressé des Lemieux anglophones, qui ont requis une version en langue anglaise de l'ouvrage d'origine bien sûr, mais aussi des modes de vie de leurs ancêtres en Neuve-France et des pérégrinations de leurs homonymes dans tout le continent nord-américain.

LEMIEUX, Guy. *THE LEMIEUXS OF AMERICA : A SINGLE LINEAGE*, LEMIEUX, Guy, 2007, 131 pages.

En vente chez l'auteur :
666, rue Cavelier, Québec (QUÉBEC) G1X 3H8
Courriel : guylemieux@videotron.ca.
Téléphone : 418 652-1288.

Prix : 20 \$ si pris à domicile ou
20 \$ + 10 \$ poste et emballage aux USA et Canada (sauf au Québec 7 \$).



LES PHOTOS DE FAMILLE : CONSERVER LA MÉMOIRE DU TEMPS

Marc Hardy

En même temps qu'il était fonctionnaire, Marc Hardy a mené une fructueuse carrière de photographe. En 1961, il fondait la Société des photographes artisans de Québec, qu'il a présidée jusqu'en 2005. Il a mérité à plusieurs reprises le titre de meilleur photographe amateur du Québec, en plus d'autres distinctions dans une centaine d'expositions, et a collaboré à plusieurs revues de photos au Québec et à l'étranger.

Mise à jour d'un article que l'auteur signait en 1998, sous le même titre, dans la revue québécoise *Photo-Sélection* (maintenant *Photo-Solution*), avec ajout de notions de généalogie.

Un ami, au décès de sa mère, ne trouvant aucune image d'elle, me demande alors d'aller la photographe dans son cercueil. J'ai beau protester qu'il risque fort d'être déçu mais, comme il y tient mordicus, je dois m'exécuter au salon funéraire. Plus récemment, une connaissance, malade incurable, m'apporte un mauvais instantané d'elle-même, pour m'en faire tirer des copies et les remettre, de son vivant, à son entourage en souvenir d'elle plus tard. Touchante prévoyance pour éviter cette démarche à son vieux père qui lui survit. Ces deux faits vécus m'inspirent cet article.

Le temps passe plus vite qu'on ne le croit! Il convient donc de ne pas rater chaque occasion propice pour prendre ou obtenir des images de nos proches,

non seulement pour illustrer plus tard leur carte mortuaire, mais surtout pour bien documenter nos archives familiales. Combien de jeunes ne connaissent leurs grands-parents et leurs arrière-grands-parents que par ouï-dire – piètre médium de transmission d'image – ne les ayant jamais vus ni en personne ni en photo...

Au départ, il est primordial d'apporter le plus grand soin possible au classement et à la sécurité de nos négatifs et de nos photos, éléments trop souvent négligés de notre patrimoine familial. Les boutiques photo vendent des manchons transparents, de divers formats, spécialement conçus et chimiquement neutres, pour protéger les précieux négatifs. Pour les photos, on y trouve aussi un choix d'albums avec feuilles mobiles



Portrait réalisé le 2 janvier 1898 au Studio Montminy et compagnie, 2, rue Saint-Jean, à Québec. Les parents : Alexandre Hardy (grand-oncle de l'auteur) avec son épouse Emma Moreau, et leurs enfants : Jeanne, Gabrielle, Arthur et Maurice, tous décédés. Photo : collection de l'auteur.

transparentes ou opaques. De grâce, utilisons ce matériel afin que, plus tard, nos descendants et nous-mêmes n'ayons pas à fouiller dans la boîte à souliers ou au fond de la commode, à la recherche de nos photos de famille ou de leurs négatifs éparés.



Splendide portrait d'Alice Couillard-Dupuis (1890-1978), réalisé vers 1910 par son frère Émile, alors photographe à Montmagny. Elle est la mère de Fernande Villeneuve, épouse de l'auteur.
Photo : collection de l'auteur.

La photographie est devenue la façon moderne d'écrire l'histoire, la petite ou la grande, en préservant l'image et le parcours des générations dans leur logis, leur milieu, leurs loisirs, leurs œuvres, leurs vêtements, leurs us et coutumes. Il importe donc de confier nos archives et photos au membre de la famille le plus apte à en apprécier la valeur, à les préserver et à les faire revivre en diffusant au besoin des copies à toute la parenté.

Pour ma part, je me fais un agréable devoir de photographier les manifestations et les personnes qui marquent la vie de ma famille et celle de mon épouse. Nous empruntons aussi de nos proches la documentation photo significative et de bonne qualité qu'ils possèdent, négatifs de préférence, sinon photos en bon état, couleur ou noir et blanc (numériques de bonne qualité également), pour les reproduire et distribuer à tous les intéressés des tirages, format carte postale ou plus grand, sur papier photographique noir et blanc. Pourquoi les reproduire en noir et blanc seulement? Parce que le papier photo est plus résistant – c'est, en réalité,

du carton mince – que les papiers de reprographie, et que le noir et blanc promet une meilleure permanence que la couleur.

Pour vous souvenir – la mémoire est une faculté qui oublie! – ou pour l'information de votre postérité, il est essentiel de rédiger une légende aussi complète que possible pour accompagner chaque photo dans votre album ou celui de vos proches : à quelle occasion, où et quand la photo a été prise; quels sont les nom et prénom des personnes, le degré de parenté et l'âge des personnes au moment de la prise de la photo, ainsi que les dates et lieux de leur naissance et décès, etc. On a beau dire qu'une photo vaut mille mots, quelques mots de plus ne sont pas de trop pour bien la situer, déterminer son contexte et préciser son message.

La recherche, le classement et la diffusion des photos de famille sont un agréable passe-temps pour quiconque désire perpétuer l'histoire de sa lignée. À vrai dire, l'arbre généalogique et l'album de famille sont les meilleurs fleurons de notre patrimoine et le plus précieux héritage que nous puissions léguer à nos enfants. À propos, l'article 6 de la déclaration issue du *Symposium sur la solidarité intergénérationnelle*, tenu sous l'égide de l'UNESCO en 1999 à Québec, concluait ainsi : « Les personnes âgées, qui représentent la mémoire vivante, ont le devoir de conserver leur patrimoine culturel et de le transmettre par tous les moyens accessibles de communication aux autres générations qui sont appelées à contribuer à la sauvegarde et au développement de ce patrimoine ».

Gardien de la mémoire au clan familial, l'album en favorise la cohésion. Il faut voir le vif intérêt, l'animation communicative et la joie débordante lorsque la parenté s'attroupe autour de l'album en train de remémorer les faits et gestes de ses proches! Enfant unique, donc privé de cette joie dans ma propre famille, c'est avec la nombreuse fratrie de mon épouse que j'ai eu le plaisir de vivre cette saga inoubliable.



Ce fils de bonne famille pose endimanché : à noter, le veston à soutaches, la culotte à boutons, les bas rayés et les bottines hautes.
Photo : collection de l'auteur.



LA VIE À MICHILIMACKINAC (1745-1765)

Jean-Claude Farly (5901)

Jean-Claude Farly est né à l'île Saint-Ignace, en face de Sorel, au Québec, comme la Seconde Guerre mondiale tirait à sa fin. Il a d'abord obtenu un diplôme en pédagogie de l'Université de Montréal et plus tard, de la même institution, un doctorat en psychologie industrielle. Maintenant retraité, il a œuvré pendant plus de 25 ans dans le secteur des télécommunications, occupant diverses fonctions reliées aux ressources humaines. Sa carrière a connu des épisodes internationaux, puisqu'il a travaillé pendant quatre ans en Arabie Saoudite et six ans au sein d'une institution montréalaise chargée de former en gestion des cadres supérieurs de pays en voie de développement.

Résumé :

Dans un poste de traite comme le fort Michilimackinac, sur les Grands Lacs d'Amérique, des Français de Montréal se sont installés pour faire la traite des fourrures. Leur vie difficile n'est que liberté, loin des autorités et près des liaisons faciles avec les Amérindiennes lorsque les femmes françaises font défaut. L'âge d'or de ce commerce intensif des fourrures se poursuivra après la Conquête de 1760 mais périllictera au gré des modes européennes qui délaissent le chapeau de castor. L'Anglais tentera sans succès de civiliser ces rebelles. Les origines francophones des premiers citoyens du Michigan seront souvent mélangées avec des femmes des tribus autochtones.

AVANT-PROPOS

Nombre de nos ancêtres ont autrefois pris part à la traite des fourrures et beaucoup d'entre eux se sont rendus à Michilimackinac pour cette raison. Certains n'y ont fait que de brefs séjours mais d'autres y ont vécu une bonne partie de leur vie. L'un des miens y a passé une vingtaine d'années comme voyageur-marchand-interprète (voir *L'Ancêtre*, vol. 33, n° 276, automne 2006). Dès lors, il devenait intéressant de connaître son mode de vie à l'époque.

LE FORT

Le lieu de résidence de ces aventuriers est un fort du nom de Michilimackinac. Si cet établissement a connu trois sites au cours de son existence, celui qui nous intéresse fut bâti en 1715 sur la rive sud du détroit de Mackinac donnant sur le lac Michigan.

Il faut savoir que le fort Michilimackinac n'a pas été construit surtout pour des raisons militaires mais davantage pour faire partie intégrante du réseau de commerce français dans la région des Grands Lacs. Il aurait avant tout été conçu comme ouvrage destiné à abriter les activités de la traite des fourrures. Dans ce contexte, il a servi d'entrepôt protégé pour les pelleteries et les marchandises de traite, de comptoir commercial et de centre de ravitaillement pour les travailleurs de la fourrure de la région. C'était un lieu de rendez-vous pour les marchands et les voyageurs qui apportaient de Montréal des marchandises de traite, comme pour les « hivernants »¹ et les Amérindiens de l'intérieur qui y amenaient leurs peaux.

L'historien américain Reuben G. Thwaites (1853-1913) commente ainsi la raison d'être du fort : « La politique des dirigeants de la Nouvelle-France était de maintenir le caractère sauvage et riche en fourrures de l'intérieur du continent. Contrairement aux Anglo-Saxons, ils n'avaient pas le désir de fonder des colonies simplement dans un but de peuplement. Ils n'avaient pas l'esprit de colonisation des Anglais. Pousser la traite des fourrures aux frontières les plus éloignées, initier les « "Sauvages" aux rudiments de la religion, étaient leurs buts premiers... »².

Le poste de Michilimackinac n'a pas servi, bien sûr, qu'à la traite. C'était une étape incontournable pour les explorateurs qui tentaient de découvrir un passage vers l'Orient. Par exemple, les résidents du fort ont dû remarquer la visite de La Vérendrye et de ses fils qui s'y arrêterent en 1731, en route vers les Rocheuses. Sur le plan militaire, les Français et leurs alliés amérindiens y ont tenu de grands conseils et ont lancé, à partir de là, des expéditions punitives, d'abord contre les Renards qui résistaient à leur expansion à l'ouest des Grands Lacs, et plus tard contre les forts anglais établis à l'est. Un témoin du temps décrit le fort comme suit : « ...construit de gros pieux qui se touchent immédiatement, hauts de douze à quinze pieds hors de terre. Cette enceinte est de forme quadrilatère de quarante à cinquante toises de côtés, flanquée ou à peu près, qui renferme une chapelle servant d'église au fort, avec quarante et quelques bâtiments

¹ Commerçants et engagés qui passaient l'hiver en forêt à faire la traite des fourrures.

² Reuben Gold THWAITES, « The Story of Mackinac », *Collections of the State Historical Society of Wisconsin*, vol. XIV, Madison, 1898, p. 7.
(<http://content.wisconsinhistory.org/cdm4/document.php?CISOROOT=whc&CISOPTR=6741&CISOSHOW=6149>)

en bois, qui servent de logements et de magasins »³. À son arrivée au fort en 1761, Alexander Henry a fait le constat qu'« à l'intérieur des murs, il y a une trentaine de maisons, bien propres en apparence et raisonnablement spacieuses »⁴, chacune pouvant abriter une famille. À l'extérieur de la palissade se trouvaient des campements d'Amérindiens qui recherchaient aussi bien la sécurité que l'occasion de commercer avec les habitants.

LES HABITANTS

Près de cent familles québécoises ont un ancêtre, ou un proche de ce dernier, dont la naissance, le mariage ou l'inhumation a eu lieu à Michilimackinac pendant le Régime français (voir Patronymes en annexe). Des gens y ont habité, vécu, y sont décédés. Quel était leur mode de vie?

Les résidants forment une microsociété, jeune et majoritairement masculine, où presque tout le monde se consacre, directement ou non, à la traite des fourrures. Il s'agit d'une communauté hiérarchisée : vient d'abord le commandant à la tête d'une vingtaine de soldats, puis le missionnaire jésuite, qui assurent, l'un les traités d'alliances et la discipline, et l'autre les bonnes mœurs et les services religieux. Il y a ensuite des marchands bien nantis pour acheter les biens, vendre les fourrures et engager des voyageurs pour transporter marchandises de traite et ballots de fourrures. On rencontre aussi des gens de métier, des spécialistes tels l'interprète, le menuisier-charpentier, l'armurier ou le forgeron, qui avaient chacun leur importance en pays sauvage. Au bas de l'échelle selon la loi, se retrouvent des esclaves amérindiens, le plus souvent rescapés des guerres tribales, dont la qualité de vie dépendait, bien sûr, du bon vouloir de leurs propriétaires.

Dans la plupart des maisons, on devine qu'il y a une femme portant, comme le veut l'usage, bonnet et tablier blancs, s'occupant avec dévouement des enfants et des tâches domestiques, apportant au conjoint un semblant de vie normale pendant que ce dernier peut, en soirée ou le dimanche, fumer sa pipe et bavarder avec ses confrères de la traite. La présence en ces lieux reculés de femmes de race blanche peut trouver une explication dans la réponse fournie par M^{me} Cadillac à ses amis de Montréal, qui la plaignaient de la voir partir pour le Michigan : « N'ayez pas pitié de moi,

chères amies. Je connais les difficultés, les risques du voyage et l'isolement qui m'attendent. Mais je désire vivement y aller. Car toute femme aimant sincèrement son mari n'a d'autre intérêt que celui de rester en sa compagnie, où qu'il soit ».

Michel Chartier de Lotbinière, envoyé en reconnaissance dans l'Ouest par le commandant général de la Nouvelle-France, trace en 1749 un portrait peu flatteur des résidants de Michilimackinac : « Il y a au fort dix familles françaises dont trois sont métisses; bien que l'endroit soit plutôt dénudé, ils [les Canadiens français] pourraient néanmoins s'offrir certains plaisirs de la vie s'ils étaient plus portés au travail, car la terre produit les meilleurs pois qui puissent se voir; les haricots aussi poussent bien et tous les légumes-racines en général feraient aussi bien, mais il leur en coûterait trop d'efforts pour se procurer ces bonnes choses. Ils préfèrent se promener du matin au soir autour du champ d'exercice des troupes, une pipe à la bouche et une blague à tabac au bras gauche, plutôt que de souffrir un brin pour s'offrir une vie plus confortable... Ils se donnent seulement la peine d'aller au bord du lac, comme s'ils allaient au marché, pour prendre leur provision de blé d'Inde, de poissons, de graisse de chevreuil ou d'original [...]. Bref, ils seront heureux aussi longtemps qu'ils auront leur blé d'Inde et leur graisse pour vivre à longueur d'année, ce qui me fait croire que tant qu'il y aura une seule peau de fourrure à prendre dans ce coin de pays, ils ne s'emploieront à rien d'autre. Les trafiquants de l'endroit, qui sont tous devenus marchands après avoir fait trois ou quatre voyages comme engagés et qui doivent être des cultivateurs puisqu'ils sont tous d'origine rurale, se sentiraient déshonorés s'ils devaient cultiver le sol »⁵. L'historienne Louise Dechêne le contredira plus tard sur la question de l'origine des voyageurs en découvrant que, si les cultivateurs sont nombreux parmi les engagés, « la majorité des voyageurs sont issus de milieux urbains »⁶.

De son côté, Thwaites attire notre attention sur une caractéristique plus attachante de l'habitant français, par son violon : « On retrouvait le petit violon français en toute région, si éloignée soit-elle. Les Indiens le reconnaissaient comme faisant partie de l'équipement de tout camp de trafiquant »⁷.

Au fil des ans, la population du poste a immanquablement connu des hauts et des bas au rythme des saisons. L'été, des centaines de voyageurs en provenance de Montréal ou de l'intérieur des terres s'installent à Michilimackinac. Ils s'y reposent, s'y ravitaillent et troquent avec les Amérindiens. Le poste prend alors

³ Marthe FARIBAULT-BEAUREGARD, *La population des forts français d'Amérique* - tome 1, Montréal, Éd. Bergeron, 1982, p. 118.

⁴ Alexander HENRY, *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories - Between the years 1760 and 1776*, New York, Riley, 1809. (www.darkshire.org/~lizzard/henry/Index.html).

⁵ Suzanne BOIVIN-SOMMERVILLE, *Michilimackinac, 2004*. (www.veillee.net/ancestry/michilimackinac.htm)

⁶ Louise DECHÊNE, *Habitants et marchands de Montréal au XVIII^e siècle*, Montréal, Plon, 1974, page 223.

⁷ Reuben Gold THWAITES, *The Story of Mackinac*, op. cit. p. 9.

des allures d'un bourg grouillant de vie. Ceux qui reviennent du Nord-Ouest avec leurs canots remplis de peaux ont l'esprit à la fête et aux extravagances. Le baron de Lahontan décrit la scène au milieu des années 1680 : « Vous seriez surpris de voir les débauches, les jeux et les dépenses [...]. Ils dissipent, mangent, boivent et jouent tout... et quand ils sont à bout, ils vendent dorures, dentelles et habits. Ensuite ils sont obligés à recommencer des voyages pour avoir lieu de subsister »⁸. Thwaites les dépeint, quant à lui, comme « un lot de joyeux lurons, fainéants et accommodants ». À l'approche de l'hiver, la communauté fond avec le départ des visiteurs et de certains résidents qui vont vivre et chasser au royaume du castor avec les Amérindiens.

Sur le plan alimentaire, les habitants étaient approvisionnés dans la belle saison par les convois arrivant de Montréal. Ils pouvaient aussi compter sur leur petit potager, la chasse et la pêche. En été comme en hiver, les bois environnants abondent en perdrix et en lièvres et on pêche sur le lac le poisson blanc (corégone), la truite et l'esturgeon. S'il arrivait qu'on doive se rabattre sur le blé d'Inde séché et le lard, on allait voir les autochtones pour s'en procurer. Durant la saison froide, on peut penser qu'en raison du chauffage au bois, les habitants ont par moments souffert du froid et que certaines journées ont dû leur paraître longues et solitaires. Si à l'intérieur on passe son temps libre en jouant aux cartes ou aux dames, la chasse et la pêche sur la glace ou même le patinage « à la manière des Hollandais » constituaient les principaux divertissements d'extérieur et de plein air. La tradition aidant, on célébrait le temps des fêtes en famille et entre voisins... en chantant et en dansant aux sons du violoneux du coin.

Mis à part les aléas du temps, les visites saisonnières des trafiquants, les épisodes d'épidémies et les expéditions militaires, les habitants du fort ont connu une vie relativement routinière. Après la capitulation de Montréal, ils ont pu conserver avoirs et religion. Par contre, l'atmosphère a changé au sein de la communauté. D'a-

bord, au cours de l'automne de 1760, le commandant de Beaujeu et sa troupe ont abandonné le fort, laissé alors sans commandant pour la première fois depuis 1715; un an plus tard, la première garnison britannique s'y est installée. En 1762, un incendie détruisit le fort qu'on a rapidement reconstruit; puis est survenu, l'année suivante, le massacre des soldats britanniques qui y étaient basés. Enfin, le contrôle du commerce est passé aux mains des Anglais; les commerçants français ont eu à s'adapter à de nouvelles politiques et à la présence de plus en plus sentie de nouveaux concurrents sur leurs territoires.



Les Français ont parsemé le nord de l'Amérique de postes de traite où les Amérindiens venaient échanger les peaux de bêtes contre divers objets de troc, en particulier des couvertures blanches, bleues ou rouges.
Source : *Nos Racines*, n° 20, 1979, page 135. POSTE DE TRAITE.

LE COMMERCE

L'Amérindien a toujours constitué la colonne vertébrale du commerce des fourrures. C'est lui qui habituellement traque la bête, la tue, en détache la peau et la traite sommairement. C'est grâce à lui surtout, nous dit Jacques Lacoursière, qu'« entre 1660 et 1760, on évalue à environ 25 millions le nombre de peaux de castor expédiées en France »⁹. Pour commercer, il fallait un permis et la plupart des marchands en obtiennent un, mais les coureurs des bois savaient s'en passer... Le troc et non l'argent est la monnaie d'échange à Michilimackinac. Un des premiers objets échangés contre des four-

⁸ Les voyageurs et les engagés : du mépris au respect. (www.civilisation.ca/vmnf/popul/coueurs/Index2.htm).

⁹ Jacques LACOURSIÈRE, *Histoire populaire du Québec - Des origines à 1791*, Sillery, Éd. Septentrion, 1995, p. 78.

rures sera la hache de métal qui remplace le tomahawk de pierre, mais les Amérindiens convoiteront aussi couteaux, couvertures de laine, fusils et eau-de-vie, quoique l'offre de ces deux derniers articles soit souvent réglementée.

Lacoursière fait référence à une échelle de prix fixée vers le milieu du XVII^e siècle : par exemple, une barrique de blé d'Inde valait quatre castors, le fusil était offert à six castors et une couverture de ratine à quatre castors. Fait intéressant si l'on compare la situation avec celle d'aujourd'hui, il y a déjà en 1689 un écart significatif entre les prix de Montréal et ceux d'outre-frontière : « À Albany, un Amérindien obtient huit livres de poudre pour un castor. À Montréal, il lui faut remettre quatre castors pour recevoir la même quantité »¹⁰.

À l'arrivée de la saison automnale, les marchands avançaient aux Amérindiens les sommes nécessaires à l'achat de fusils, munitions et autres provisions pour leur chasse hivernale. Au printemps, ces derniers revenaient régler leurs comptes selon un système de paiement basé sur la valeur en peaux. Ce système maintenait la plupart d'entre eux endettés envers les marchands qui emplissaient alors leurs grands canots de milliers de livres de peaux pour leur voyage de retour à Montréal. Malgré un penchant évident pour le profit, qui pouvait dépasser les « 300 cents pour cent », il faut reconnaître que les Français considéraient les Amérindiens comme un peuple souverain, à l'opposé des Anglais. Aussi, les nouveaux maîtres rencontreront-ils plus tard de la résistance en cherchant à en faire des sujets britanniques.

Les tribus amérindiennes n'étaient pas seulement une source de fourrures ou de provisions alimentaires pour les trafiquants : plusieurs ont trouvé chez elles une épouse ! Il suffit pour s'en convaincre de considérer qu'à Michilimackinac, sur une période de vingt ans, un mariage sur deux fut un mariage interracial (voir Mariages mixtes en annexe). La grande majorité des trafiquants ou des militaires viennent au poste sans femme et, compte tenu de la permissivité sexuelle des célibataires amérindiennes vivant dans les campements adjacents, les rapports sexuels sont fréquents et aboutissent parfois au mariage. Qui plus est, « ces mariages interraciaux étaient sanctionnés par le missionnaire, soucieux de régulariser les unions libres »¹¹. S'il y a souvent un motif d'alliance commerciale derrière ces unions, il existe aussi une raison pratique car « les Français avaient besoin de femmes pour s'occuper des tâches associées à la

traite, comme préparer et emballer les fourrures, tâches familières pour les Indiennes »¹².

Après la Conquête, les Anglais aboliront les monopoles, les permis et les crédits de traite. Pendant un moment, ils penseront à bannir tout Français venant de l'intérieur pour protéger le commerce et la paix dans le pays. C'est pourtant grâce à l'embauche par les Anglais eux-mêmes de plusieurs commis, voyageurs et interprètes français ou métis que la traite prospérera encore pendant plusieurs années.

L'ÉGLISE

La religion catholique s'est implantée dans les Pays-d'en-Haut grâce aux sacrifices des missionnaires. Les habitants de Michilimackinac avaient leur église, dédiée à sainte Anne, à l'intérieur même du fort. C'est là que les fidèles se rassemblaient pour les offices religieux. Le jésuite Pierre Du Jaunay fut leur pasteur durant une vingtaine d'années, soit de 1742 à 1765, avant d'être rappelé à Québec.

Défenseurs de la morale dans les régions sauvages, considérées par certains des leurs comme des « lieux de perdition », les missionnaires ont été des apôtres de la foi mais ils ont aussi été des promoteurs par excellence du commerce des Français et ce, en encourageant leurs ouailles autochtones à traiter uniquement avec eux. Ce zèle patriotique ne fut pas récompensé à sa juste valeur puisqu'ils ont eu à disputer l'âme des Amérindiens aux marchands, qui donnaient souvent le mauvais exemple et offraient aux autochtones des biens matériels tant convoités, allant des perles de verre coloré jusqu'au brandy.

Le pasteur célèbre l'office divin avec les résidants et leur administre les sacrements. Ces derniers vont à la messe quand ils le peuvent et font baptiser leurs nouveau-nés dès que possible. Leur vie religieuse imite autant que faire se peut celle de leur paroisse natale et se pratique au rythme des dimanches, des périodes de pénitence et des grandes fêtes religieuses. En raison de l'éloignement, le manque d'hosties ou de vin devait parfois exiger un esprit inventif de la part du célébrant de l'Eucharistie, ces aliments ayant une valeur mystique importante auprès des chrétiens.

On peut se demander s'il se pratiquait là, comme ailleurs en Nouvelle-France, une forme de dîme ou de quête aux messes dominicales car elles constituaient des sources importantes de revenus pour un curé. Pour sa part, le père Du Jaunay faisait sans doute preuve

¹⁰ Jacques LACOURSIÈRE, *op. cit.*, p. 83.

¹¹ Gilles HAVARD, *Le poste-frontière en Nouvelle-France, 1671-1715*, 1998 (www2.univ-reunion.fr/~ageof/text/74c21e88-348.html).

¹² J. JUNG, *French-Indian Intermarriage and the Creation of Métis Society*, Milwaukee, Marquette University, 1997. (www.uwgb.edu/wisfrench/library/articles/metis.htm).

d'imagination puisqu'il « finançait sa mission en partie, » dit-on, « en employant Jean-Baptiste Amiot, le forgeron, qui réparait les fusils et autres objets en fer apportés par les visiteurs indiens »¹³.

Au cours de l'hiver 1761, le marchand Henry a vu le jésuite tuer un bœuf puis le vendre en quartiers, prenant en peaux de castors l'équivalent du poids de la viande vendue.

Le père Louis Le Franc, pasteur intérimaire, a vécu une période pénible durant l'automne 1757. Après la capitulation du fort William-Henry aux mains des Français et de leurs alliés amérindiens, la petite vérole s'est abattue sur les résidants du fort et particulièrement sur leurs voisins autochtones, à la suite de la prise par leurs guerriers de scalps d'Anglais atteints de la maladie. En quelques jours, les cas mortels se sont multipliés. Le jésuite aura la tâche de baptiser de toute urgence plusieurs nouveau-nés et catéchumènes amérindiens; il administrera l'extrême-onction aux plus malades du fort comme à ceux des campements voisins, et inhumera bon nombre d'entre eux.

En dépit de l'occupation de Michilimackinac par la garnison anglaise en 1761, le père Du Jaunay a poursuivi son œuvre pastorale... du moins jusqu'à la fermeture de la mission et son départ quatre ans plus tard. À partir de ce jour, l'absence de prêtre causera certaines difficultés pour les habitants. Sans berger pour les guider, les fidèles ont pratiqué leur religion comme ils le pouvaient. Ils se sont rassemblés à l'église pour les prières publiques et fait leurs dévotions à la maison, espérant toujours la visite occasionnelle d'un missionnaire. De l'avis de Téléphore Saint-Pierre, l'empressement mis par les familles « à saisir l'occasion de ces visites pour faire bénir leurs mariages et faire baptiser leurs enfants témoigne d'un caractère profondément religieux »¹⁴.

Vers 1780, concurremment au démantèlement du fort français, l'église de Sainte-Anne sera transportée sur l'île Mackinac, près de la nouvelle forteresse anglaise. Il faudra attendre encore une cinquantaine d'années avant le retour d'un pasteur résident.

CONCLUSION

Tout compte fait, il semble que, malgré la rusticité de leur vie, nos aventuriers aient réussi à s'occuper de leur métier et de leur famille sans trop de misère. Les habitants du fort Michilimackinac, y compris les mili-

taires, ont assurément tiré profit du commerce des fourrures; ils ont bénéficié d'une sécurité supérieure à celle de certains villageois de la vallée du Saint-Laurent en raison de la présence de la garnison, mais aussi des tribus alliées voisines; ils ont goûté aux échanges culturels au point d'emprunter aux us et coutumes des autochtones et même d'épouser des femmes autochtones. Sur le plan religieux, ils ont eu accès à un guide spirituel demeurant à quelques pas seulement de chez eux.

En fait, il y a deux variables qui auraient pu vraiment déranger leur vie : la pénurie alimentaire et la maladie. Dans le premier cas, il y avait un plat de dernier recours constitué de lard et de blé d'Inde séché qui pouvait être obtenu auprès des Amérindiens. Dans le cas de la maladie, comme au moment de l'épidémie de petite vérole, il ne restait que leurs prières ou celles du chaman car il n'y avait pas de médecin à proximité et, de toute façon, la solution médicale à cette calamité n'apparaîtra qu'à la fin du XVIII^e en Occident.

Quant à la traite, son déclin s'est fait sentir vers le milieu du XIX^e siècle, le chapeau de soie ayant remplacé le chapeau de castor dans la mode européenne. L'évolution de la mode, ajoutée à la pénurie de trappeurs amérindiens, aura entraîné sa fin.

ANNEXE

(tiré des Registres de la mission de Sainte-Anne de Michilimackinac sur cédérom)

Patronymes des Canadiens baptisés, mariés ou inhumés à Michilimackinac (1695-1765) :

Amiot, Arel, Bariteau, Beaubien, Beaulieu, Blondeau, Boisguilbert, Bolon, Bourassa, Boyer, Brisbé, Brian, Cadot, Cardin, Cardinal, Carignan, Caron, Cauchois, Chaboyer, Champagne, Charlut, Chénier, Chevalier, Clair, Clermont, Cottenoir, Couvret, Daillebout, Des-côteaux, Deshêtres, Desnoyers, Douville, Ducharme, Duclos, Du Lignon, Dumay, Duplessis, Dupré, Durivage, Farly, Fauteux, Favre, Gaillard, Gauthier, Gendron, Gibeau, Girardin, Grignon, Guillory, Hains, Hamelin, Hubert, Hurtubise, Jasmin, Jourdain, Jutras, Lacroix, Lafetière, Lafond, Lafortune, Lahaie, Lajoie, Lamarque, Langlade, L'Archevêque, Lavigne, Lebeau, Leduc, Lefebvre, Lespérance, Léveillé, Locat, Magnan, Marcheteau, Marcot, Ménard, Métivier, Parant, Pelle, Pelletier, Personne, Rhéaume, Rivières, Rochereau, Sanschagrin, Séjourné, Sigouin, Soulogni, St-Amant, St-Médard, Tellier, Tessier, Viau, Villeneuve.

Militaires (1745-1765) :

[commandants] Louis de La Corne, Charles de Noyelles, Jacques Legardeur sieur de St-Pierre, Nicolas de

¹³ A Brief History of Mackinac (www.mackinacparks.com/parks/a-brief-history-of-michilimackinac_580/)

¹⁴ Téléphore SAINT-PIERRE, *Histoire des Canadiens français du Michigan et du comté d'Essex, Ontario*, Montréal, Typographie de la Gazette, 1895. (www.banq.qc.ca)

Noyelles sieur de Fleurimont, François Lefebvre sieur Duplessis-Fabert, Louis Liénard sieur de Beaujeu-Villemonde (1), Louis Herbin, Louis Liénard sieur de Beaujeu-Villemonde (2) Charles de Langlade (intérim); [commandants adjoints] Nicolas de Noyelles sieur de Fleurimont, Louis Legardeur, Duplessis-Fabert jr, Charles de Langlade; [lieutenants] Charles Lemoyne, Louis Legardeur, Hubert Couterot; [sergents] Alexis Séjourné-Sanschagrin, François Brisbé; [soldats] Gabriel Bolon, Poncelet Batillo Clermont, Louis Cardin.

Hommes de métier (1745-1765) :

[armuriers] Jean-Baptiste Amiot, Michel Girardin; [charpentier-menuisier] Joseph Hains; [forgeron] Charles Personne-Lafond; [interprète] Jacques Farly; [marchands] Charles Chaboyer, Nicolas Dufresne, Jacques Farly, François Hamelin, Joseph-Amable Hubert, Nicolas Janis, Jean-Baptiste Lefebvre, Antoine St-Germain, Alexis Séjourné-Sanschagrin; [notaire] Louis Cardin; [voyageurs] Étienne Auger, Baribeau, Thomas Blondeau, René Bonaventure-Auger, René Bourassa, Charles Boyer, Étienne Champion, Charles Chaboyer, Jean-Baptiste Chaboyer, Chevalier, Joseph Descarries, Dion, Laurent Ducharme, Jean Du Lignon, Jean-Baptiste Jasmin, Jean-Baptiste Lebeau, Pierre Leduc, Pierre Locat, Michel-Joseph Marcheteau-Desnoyers, Pierre Parant, Pelle-De Lahaie, Michel Rochereau, Jean-Baptiste Tellier-Lafortune, Tessier-Lavigne, Nicolas Volant.

MARIAGES ENTRE FRANÇAIS (1745-1765) :

Jean-Baptiste Jourdain et Marie Rhéaume (1746); Pierre Pelletier et Françoise Parant (1747-02-07); Charles Personne-Lafond et Suzanne Rhéaume (1747-07-01); Joseph Guillory et Louise Bolon (1747-09-05); Jean-Baptiste Jutras et Catherine L'Archevêque (1748-07-07); Jacques Bariteau-Lamarche et Esther L'Archevêque (1748-08-02); Poncelet Batillo-Clermont et Françoise Cardinal (1750-02-01); Jean Lafetière-Jasmin et Françoise Hubert-Lacroix (1750-02-01); Charles Charlu-Chanteloup et Agathe Amiot (1751-01-01); Louis Cardin et Constance Chevalier (1751-07-06); Joseph Arel et Charlotte Parant (1751-07-25); Étienne Chénier et Esther Chevalier (1752-06-04); Joseph Daillebout-Elnier et Marie-Anne Parant (1753-01-29); Michel Girardin et Marie-Hyppolite Favre (1754-07-22); Charles Moras-De Langlade et Charlotte Bourassa (1754-08-12); François Brisbé-Lagrandeur et Marie-Anne Parant (1755-05-25); Charles Fauteux et Françoise Amiot (1756-04-27); Jean-Baptiste Métivier et Joseph Parant (1757-07-19); Pierre Leduc et Agathe Villeneuve (1758-05-21); Jacques Gaillard et Marie-

Anne Gibault (1758-05-21); Michel Boyer et Marguerite Du Lignon (1760-01-07); Pierre Dupré et Marie-Josephe Carignan (1761-07-13); Michel Marcheteau-Desnoyers et Thérèse Parant (1763-07-25); Jean-Baptiste Cauchois et Angélique Séjourné (1764-07-24); Jean-Baptiste Lebeau et Marie-Joseph Jourdain (1764-07-24).

MARIAGES MIXTES (1745-1765) :

Jean-Baptiste Tellier-Lafortune et Marie-Joseph (Népissing) (1747-07-22); Charles Hamelin et Anasthasie (Saulteux) (1748-02-04); Jean Manian-Lespérance et Rose (Saulteux) (1749-08-30); Victor Couvret et Charlotte (Saulteux) (1749-10-13); Jean Brian et Françoise (Saulteux) (1752-07-06); Antoine Tellier-Lafortune et Charlotte (Outaouais) (1753-07-13); Jean-Baptiste Rhéaume et Marie (Folle-Avoine) (1754-08-15); Nicolas Amiot et Suzanne (1755-08-018); Claude Pelle-La Haye et Marie (Outaouais) (1756-05-10); Jean-Baptiste Cadot et Anasthasie (Népissing) (1756-10-28); Michel Rochereau et Marie (Saulteux) (1758-07-16); Jean-Baptiste Marcot et Marie (1758-07-24); Jean-Baptiste Cottenoire et Marie-Joseph (1758-08-06).

NDLR

Le fort Michilimackinac (Michigan) désigne trois postes militaires distincts sur le détroit de Mackinac. Les explorateurs français, arrivés en 1634, construisent un fort sur la rive nord du détroit en 1690 (St. Ignace, Michigan). Ils érigent une nouvelle forteresse sur la rive sud (Mackinaw City, Michigan) vers 1715, qu'ils occupent jusqu'à l'arrivée de troupes anglaises en 1761, pendant la guerre de Sept Ans. Conquis par les Chippewas pendant le soulèvement du chef indien Pontiac en 1763, Michilimackinac est repris un an plus tard. Au cours de la guerre de l'Indépendance américaine, pour plus de sécurité, le poste est déplacé non loin dans l'île Mackinac (Michigan) avant d'être cédé aux États-Unis en 1796. Les forces anglaises du fort St. Joseph, sur l'île St. Joseph (Ontario), s'emparent de Michilimackinac pendant la guerre de 1812, s'assurant ainsi le contrôle du Nord-Ouest jusqu'à ce que le poste soit à nouveau cédé aux États-Unis en 1815. Fort Mackinac, comme on appelle le plus souvent ce poste de l'île, est un centre important de la traite des fourrures jusque dans les années 1830 et sert de garnison jusqu'en 1895. Aujourd'hui, transformés en musées, les second et troisième forts sont ouverts au public.

Source : www.thecanadianencyclopedia.com/



Guerre de 1812

Carte des batailles de 1812. Cette carte montre les distances entre Montréal et le fort Michilimackinac. Auteur : Brian Leigh Dunnigan.

BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE

Françoise Dorais (4412)

Les fichiers suivants sont ajoutés à la Bibliothèque virtuelle du centre de documentation Roland-J.-Auger :

RÉPERTOIRES

- *BMS Saint-Cyrille-de-Wendover, tomes 1 et 2, (1872-2002)*, Société de généalogie de Drummondville, Drummond.
- *BMS Saint-Félix-de-Kingsey (1842-2001)*, Société de généalogie de Drummondville, Drummond.
- *BMS Saint-Joachim-de-Courval (1901-1994)*, Société de généalogie de Drummondville, Drummond.
- *BMS Saint-Lucien (1905-1994)*, Société de généalogie de Drummondville, Drummond.

FAMILLES

- BELLEAU, *La descendance de Blaise Belleau dit Larose*.
- BOLDUC, *Louis Bolduc, son histoire*.
- BOUDREAU, *Grand dictionnaire généalogique Boudrot à Boudreau*.
- *Prévôté de Québec - tome IX, volumes 16 - 17*.

CIMETIÈRES

- *Cimetière de Drummondville et environs, tome 1*, Société de généalogie de Drummondville, Drummond.

LIENS ENTRE PATRONYMES ET NOMS DE LIEUX LES PLUS FRÉQUENTS

Bouchier ◊ Turcotte ◊ Pichette ◊
Gagnon ◊ Bisson ◊ KAYONGA ◊
Marquis ◊ Richard ◊ Toussaint ◊
De Rico ◊ Fourcaudot ◊ Fortin ◊
La Rochelle ◊ Bernier ◊ Beaulieu
Labrecque ◊ Hallé ◊ Cardinal ◊
Nguyen ◊ Lavoie ◊ Roberge

La Commission de toponymie du Québec vient de diffuser (le 8 janvier 2009) une étude sur l'occurrence des noms de lieux en fonction des patronymes les plus fréquents au Québec. Sous la rubrique **Les partys de famille derrière nous, intéressons-nous aux noms de celles-ci**, la chronique (mensuelle ou bimensuelle depuis 2004) de la Commission attire notre attention sur les origines et significations des noms de lieux du Québec. On peut consulter le bulletin sur www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/chroniques/chronique.html

Le Québec en chiffres : 7 700 000 habitants et plus de 150 000 noms de famille pour les identifier! Sauriez-vous donner les 22 noms de famille les plus répandus sur notre territoire? Et le patronyme qui identifie le plus de personnes est-il aussi celui qui désigne le plus de lieux au Québec?



Voici, en ordre alphabétique, les 22 noms de famille les plus répandus au Québec pour identifier des personnes :

Nom de famille	Nom de famille
Beaulieu	Girard
Bélanger	Lavoie
Bergeron	Leblanc
Bouchard	Lévesque
Boucher	Morin
Caron	Ouellet - Ouellette
Côté	Paquet - Paquette
Fortin	Pelletier
Gagné	Roy
Gagnon	Simard
Gauthier	Tremblay

Nous vous donnons maintenant ces 22 noms de famille selon leur ordre d'importance dans la population – tous auront deviné que le nom qui identifie le plus de personnes est Tremblay :

Rang	Nom de famille	Rang	Nom de famille
1	Tremblay	12	Pelletier
2	Gagnon	13	Bélanger
3	Roy	14	Lévesque
4	Côté	15	Bergeron
5	Bouchard	16	Leblanc
6	Gauthier	17	Paquet - Paquette
7	Morin	18	Girard
8	Lavoie	19	Simard
9	Fortin	20	Boucher
10	Gagné	21	Caron
11	Ouellet - Ouellette	22	Beaulieu



Voici l'importance de ces 22 patronymes dans les noms de lieux du Québec :

Rang	Nom de famille	Nombre de noms de lieux	Rang	Nom de famille	Nombre de noms de lieux
1	Roy	474	12	Simard	213
2	Gagnon	446	13	Ouellet - Ouellette	209
3	Côté	351	14	Lavoie	207
4	Tremblay	343	15	Paquet - Paquette	201
5	Morin	338	16	Boucher	200
6	Gauthier	298	17	Lévesque	194
7	Fortin	287	18	Gagné	192
8	Bouchard	280	19	Leblanc	188
9	Pelletier	261	20	Bergeron	186
10	Bélanger	258	21	Beaulieu	180
11	Caron	231	22	Girard	177

Nous vous présentons enfin un tableau récapitulatif donnant, pour chaque nom de famille, son importance dans la population et dans la toponymie :

Nom de famille	Rang dans la population	Rang dans la toponymie	Nom de famille	Rang dans la population	Rang dans la toponymie
Beulieu	22	21	Girard	18	22
Bélanger	13	10	Lavoie	8	14
Bergeron	15	20	Leblanc	16	19
Bouchard	5	8	Lévesque	14	17
Boucher	20	16	Morin	7	5
Caron	21	11	Ouellet - Ouellette	11	13
Côté	4	3	Paquet - Paquette	17	15
Fortin	9	7	Pelletier	12	9
Gagné	10	18	Roy	3	1
Gagnon	2	2	Simard	19	12
Gauthier	6	6	Tremblay	1	4

Pour terminer, voici un extrait fort intéressant d'une étude de l'Institut de la statistique du Québec qui a été effectuée par Louis Duchesne :

« Au Québec, on compte 1,1 % de la population qui porte le nom de Tremblay. En faisant quelques comparaisons internationales, on se rend compte que cette fréquence n'a rien d'exceptionnel et qu'elle se rapproche de celle de Smith, premier nom aux États-Unis porté par 1,0 % de la population. En Espagne, 3,3 % de la population porte le nom de Garcia. Au Danemark, le premier nom, Jensen, est porté par pas moins de 7,7 % de la population, le deuxième, Nielsen, par 7,3 %, et les suivants sont aussi très fréquents. Il s'agit, dans ces cas, d'anciens patronymes. Ce qui est particulier au Québec, cependant, c'est que tous les Tremblay descendent d'un même ancêtre venu de France en 1647 ».



Publié avec la permission de la Commission de toponymie du Québec.

Texte : François Cardinal.

Choix des illustrations : Guylaine Pichette et François Cardinal.

NDRL : En novembre 2007, M. Duchesne prononçait une conférence intitulée *Les noms de famille*, à la Société de généalogie de Québec. Un résumé de celle-ci a été publiée dans la revue *L'Ancêtre* n° 284, vol. 35, automne 2008.



MYSTÉRIEUSE ANGÉLIQUE : CONCLUSION D'UNE ENQUÊTE

Lise St-Hilaire (4023)

Née à Québec, Lise St-Hilaire est diplômée de l'Université Laval en technique spécialisée de radiologie et exerçait cette profession depuis 1970. À titre de gestionnaire, elle supervisait le système d'archivage des clichés radiologiques pour le Centre hospitalier universitaire affilié des hôpitaux de L'Enfant-Jésus et du Saint-Sacrement de Québec. Descendante de Guillaume Guérin dit St-Hilaire, elle est maintenant grand-mère. Son intérêt pour ses ancêtres a commencé alors qu'elle n'avait que 11 ans lorsqu'elle dressa son arbre généalogique de quatre générations. Plus tard, l'accessibilité à Internet a ravivé son intérêt pour la généalogie. Retraitée depuis 2006, elle consacre la majorité de ses loisirs à sa passion, la généalogie.

Résumé :

Dans son article précédent, l'auteure nous avait laissé sur davantage d'interrogations que de réponses concernant le mystère entourant Élisabeth Savard, mère de François Olivier (*Mystérieuse Angélique, L'Ancêtre*, n° 281, volume 34, hiver 2008). Des collaborations inattendues et le hasard des recherches ont permis de mettre la main sur le testament de son héroïne. Le jeune notaire Bélanger, tabellion à la belle écriture et aux paraphes élégants, ne pouvait certainement pas savoir que deux cents ans plus tard, son œuvre apporterait une partie des réponses. Le titre du présent article pourrait même être « Mystérieuse Angélique, un pas de plus vers sa véritable histoire ».

PARTAGER SES TROUVAILLES

Au moment de la parution de l'article révélant la véritable identité de la mère de François Olivier intitulé « Mystérieuse Angélique, mère de François Olivier », nous venions de retrouver d'autres descendants de ce dernier et avons obtenu, par la même occasion, des informations différentes sur la vie de cette femme dont le vrai nom était Élisabeth Savard. Également, à la suite de cette même publication, plusieurs personnes sont venues nous donner des explications sur les points obscurs auxquels nous faisons allusion dans l'article en question¹. Nous remercions particulièrement Raymond Olivier, de Saint-Rédempteur de Lévis, pour l'aide apportée, et l'analyse d'une grande partie des greffes de notaires afin de trouver les preuves tant recherchées. Merci également à Gisèle Vézina pour nous avoir mis en contact avec M. Olivier.

ÉLISABETH N'ÉTAIT PAS À SAINT-NICOLAS

Tout d'abord, et c'est un des éléments les plus importants, Élisabeth Savard a habité à Québec au moins jusqu'en 1805. Cette découverte a changé un peu la tournure de nos recherches. Nous avons en effet retrouvé son testament, qui a confirmé cette information. Elle y dicte « mot à mot », pour employer les termes du notaire Jean Bélanger², ses volontés. Elle dit alors habiter *rue St-Jean dans le faubourg du même nom*. Elle paraît avoir terminé l'année 1805 en ce lieu, puisque nous la retrouvons au recensement effectué à partir du 11 novembre de la même année, habitant au n° 1 de

la rue Saint-Jean avec trois autres personnes, sous le nom de veuve Savard.

Dans ce testament (voir copie numérisée ci-après et sa transcription), elle dit également – ce qui par ailleurs vient confirmer notre recherche, surtout que c'est la seule mention trouvée jusqu'à maintenant sur le sujet – vouloir donner à son fils naturel, *François Olivier de St-Nicolas et son épouse Marie-Rose Demers*, tous ses biens à son décès. Ces mots, même raturés, sont parfaitement lisibles. Selon les procédures habituelles, on sait que le notaire fera une copie du texte sans les mots rayés et que c'est cette copie corrigée qui parviendra à la testatrice en question, M^{me} Élisabeth Savard. Cela se fait de cette manière encore aujourd'hui. Nous constatons donc qu'à la première dictée, chez ce jeune notaire qui venait à peine d'ouvrir son étude, elle avouait être la mère naturelle de François Olivier. Même si elle s'est ravisée par la suite au moment de la lecture de l'acte et avant la signature, les mots étaient gravés à tout jamais sur l'original appartenant au notaire Bélanger.

Vivant donc à Québec, elle pouvait difficilement enfanter à Saint-Nicolas à cette époque. Nous avons ainsi cherché et nous avons trouvé, à Québec, un document intéressant. Un baptême a en effet été enregistré à la cathédrale de Notre-Dame-de-Québec³ en date du 2 août 1773. Il s'agit du baptême d'un garçon nommé François et dont la marraine est, justement, Marie-Madeleine Savard, sœur d'Élisabeth. Le parrain, Jean-Baptiste Pageot, est un homme de Charlesbourg, lieu

¹ *L'Ancêtre*, n° 281, volume 34, hiver 2008, p. 127.

² Greffe Jean Bélanger, testament, 7 mars 1805.

³ Registre de la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, 2 août 1773.

d'origine d'Élisabeth, qui travaillait tout comme la mar-
taine pour la fabrique de Notre-Dame-de-Québec à ce
moment-là. Il serait ainsi plausible que cette naissance
soit celle de François Olivier. Nous conserverons donc
cette dernière date comme étant celle de la naissance et
de baptême de François Olivier.

FRANÇOIS OLIVIER À SAINT-NICOLAS

Pourquoi donc le curé de Saint-Nicolas aurait-il
menti lors du mariage⁴ de François Olivier et de Marie
Rose Demers, quand il a écrit que François Olivier
était natif de Saint-Nicolas? Il peut avoir fait erreur,
mais nous croyons plutôt qu'il a voulu brouiller les
pistes, car il aurait pu aussi ne rien dire sur l'origine de
l'époux. D'une part, nous savons qu'il y avait eu
contact entre la mère et le fils, mais nous ignorons à
quel moment exactement. D'autre part, nous savons
que ce contact s'est poursuivi de bon gré de part et
d'autre, comme on peut le constater à la lecture du tes-
tament d'Élisabeth : [François Olivier et dame Marie
Rose Demers son épouse] *lui ont toujours donné des
marques évidentes d'un très grand attachement, et dans la
persuasion où elle est qu'ils continueront toujours dans la
même disposition à Son égard.* Nous y reviendrons à la fin
lorsque nous reprendrons les hypothèses quant à
l'identité du père. Soulignons, pour l'instant, ce qui suit.

Dans un contrat notarié⁵, François Olivier permet
l'utilisation de son érablière en toute liberté par recon-
naissance *pour grands services rendus*, à Jean-Baptiste
Demers, capitaine de milice. De plus, dans la *Gazette
de Québec* en 1814⁶, un article parle des actions du
capitaine de milice Jean-Baptiste Demers, décédé le 8
mai précédent. L'article mentionne : *Le plus grand plai-
sir qu'il pût éprouver, c'était de pouvoir rendre quelque
services aux autres, de procurer des secours aux malheu-
reux et aux pauvres, mais surtout d'élever des orphelins.*
Notons également que François Olivier aura recours
aux services de ce Jean-Baptiste Demers à plusieurs
occasions pour, notamment :

- arpenter sa première terre⁷ située au coin de la route
Lagueux et du rang Vire-Crêpe (aujourd'hui che-
min Saint-Joseph), terre où il demeurera après son
mariage;
- être témoin et signataire du contrat de concession
de la terre de la Seigneurie de Lauzon⁸, où il est fait
mention des grands services rendus à l'acheteur
François Olivier, et ce, au greffe du notaire Pierre-

Louis Deschenaux; cette terre incluait l'érablière
mentionnée plus haut;

- être témoin et signataire à son contrat mariage⁹,
devant le notaire Alexandre Dumas;
- être témoin et signataire également au registre reli-
gieux de Saint-Nicolas¹⁰ à l'occasion de ce même
mariage avec Marie Rose Demers, dont Jean-
Baptiste est l'oncle.

De plus, dans une obligation que François Olivier
avait signée envers Pierre Lagueux¹¹ après le décès de
Jean-Baptiste Demers, il était écrit : *passé en la maison
de la veuve Demers.* Il s'agirait là de sa mère adoptive
et non de sa belle-mère, bien que cette dernière, mère
de son épouse Marie Rose, portait également le nom
de Demers. La mère de Marie Rose Demers était en
effet morte depuis 1820. Quel aurait donc été le lien
entre ces deux personnes, sinon celui d'une mère avec
son fils?

Et puis, par un curieux hasard, en effectuant des
recherches sur l'un de nos ancêtres ayant vécu à Saint-
Nicolas (Augustin Guérin dit St-Hilaire), nous avons
trouvé une fille, descendante directe de cet ancêtre, en
la personne de Marie-Josèphe Simoneau qui a épousé,
en 1831, un certain Antoine, sans nom de famille. Ce
dernier prendra par la suite le nom de famille Martin,
sans plus amples explications. Le couple aura plus tard
une fille, qui aura comme parrain... François Olivier¹².
Cela renforce l'idée de l'existence d'une famille d'a-
doption dans la région ainsi que le lien plus que proba-
ble entre Antoine Martin et François Olivier. Ajoutons
qu'Antoine Martin considérera probablement François
Olivier, lors du baptême de sa fille unique, comme son
grand frère.

Le décès de François Olivier a cependant été omis
dans le registre de Saint-Nicolas, malgré qu'il ait été
premier marguillier pour son curé (les chercheurs se
sont vite trouvés devant un mystère qui a été résolu par
M. Paul-Émile Olivier, malheureusement décédé au-
jourd'hui. Ce dernier avait accès aux livres des prônes
du curé de Saint-Nicolas et a trouvé l'annonce du ser-
vice anniversaire de François Olivier l'année suivante,
ce qui lui a permis de connaître la date exacte de son
décès. Cette information a été transmise à
M. Raymond Olivier, mentionné plus haut). Il n'est
cependant pas possible, pour le moment, de vérifier
cette information, mais nous savons que François Oli-

⁴ Registre de Saint-Nicolas, 12 janvier 1796.

⁵ Greffe Pierre-Louis Deschenaux, 18 juillet 1793.

⁶ *La Gazette de Québec*, 12 mai 1814.

⁷ Banque Pistard, BANQQ, 9 mai 1792.

⁸ Greffe Pierre-Louis Deschenaux, 18 juillet 1793.

⁹ Greffe Alexandre Dumas, 10 décembre 1795.

¹⁰ Registre de Saint-Nicolas, 12 janvier 1796.

¹¹ Greffe Louis Guay, 14 janvier 1825.

¹² Registre de Saint-Nicolas, 25 mars 1833.

vier est décédé le 8 juin 1857, soit quelques mois avant son épouse Marie Rose Demers.

ET FRANÇOIS SASSEVILLE...

François Sasseville est pour sa part né le 28 octobre 1740 à Québec et a épousé Marie-Louise Delage le 12 janvier 1761 à Beauport. Aucun descendant n'est issu de cette union. Après le décès de Marie-Louise, il a épousé Élisabeth Savard, sous son vrai nom, le 2 juillet 1764 à Charlesbourg. Ils vivront à Québec, mais aucun descendant de ce couple ne sera enregistré non plus. De plus, aucun acte de décès n'a, à ce jour, été retrouvé pour François Sasseville. Ce mariage ne fonctionnait probablement pas très bien depuis 1770, année où Élisabeth a intenté un procès¹³ à son époux (la requête a été enregistrée mais les documents portant le numéro 1020 sont manquants; peut-être n'est-ce qu'un hasard, car d'autres numéros manquent aussi).

François Sasseville était l'aîné de sa famille. En relevant les actes de mariage de ses frères et sœurs, on constate qu'il faisait naturellement office de témoin avec son frère René, d'un an et demi son cadet, au mariage de leurs deux sœurs Marie-Josèphe (1762) et Marie-Geneviève (1769), mariées respectivement avec Guillaume Deluga et Étienne Paré à Québec. Au mariage suivant (1774) dans cette famille, celui de René avec Marguerite Larrivée, il est pourtant absent alors que tous les autres sont présents. Par la suite, il est également absent à tous les événements, dont le mariage de Louis, leur plus jeune frère, en 1783, où ni lui ni René ne sont présents.

Puisqu'on a retrouvé des contrats notariés signés de sa main jusqu'au 5 août 1772, il y a tout lieu de croire

que François a vécu au moins jusqu'en 1772. Notons que ce dernier contrat a été signé par lui seulement et ratifié le lendemain par Élisabeth, faisant suite aux conséquences liées à la poursuite probablement. Le premier contrat retrouvé, où Élisabeth est dite veuve, date du 10 mars 1789¹⁴. Il s'agit d'une cession de terre pour leur frère Charles. Souvenons-nous tout de même que si François Olivier est né en février 1773, considérant la grossesse de neuf mois d'Élisabeth, François Sasseville devait être décédé un peu avant, ce qui nous situe autour d'octobre 1772, sans plus de précision ni de certitude.

LE PÈRE DE FRANÇOIS OLIVIER : LES HYPOTHÈSES

Le mystère s'envolerait complètement si nous pouvions trouver également l'identité du père de François Olivier. Malheureusement, aucun indice direct n'a été obtenu à son sujet et il est important de le mentionner. L'avenir permettra peut-être à d'autres chercheurs d'éclaircir ce mystère laissé en suspens... Ce qui suit reflète donc notre opinion personnelle, sans plus.

En partant du fait que le nom « Olivier » a été ajouté à son nom de baptême, nous avons supposé que son père devait porter ce nom, ce qui limite énormément le champ des recherches, car ce nom était peu répandu à l'époque. Voici notre raisonnement à ce sujet.

Lorsqu'une mère cédait son enfant aux religieuses, elle n'en entendait généralement plus parler. Cette pratique s'est continuée jusqu'au XX^e siècle. Nous constatons l'ampleur des mouvements de retrouvailles liées à cette époque encore aujourd'hui. Il est d'ailleurs souvent très difficile de réunir les familles biologiques.



Cette illustration de la rue Saint-Jean demeure un témoignage intéressant de l'aspect du cadre bâti du faubourg avant 1845.
R.O.M., 69 CAN 108.

Source de l'illustration : Hélène BOURQUE, *La Maison de faubourg – L'architecture domestique des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch avant 1845*, Collection Edmond-de Nevers, n° 10, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 199 pages.

¹³ Cour des plaidoyers communs, dossier n° 1020.

¹⁴ Greffe Jean-Baptiste Panet, 10 mars 1789.

Comment se fait-il donc qu'Élisabeth connaissait le lieu où vivait son fils? Nous avons notre petite idée...

PREMIÈRE HYPOTHÈSE : UN MERCENAIRE ALLEMAND DU NOM DE WAGNER

Ce fut pour nous l'hypothèse invoquée par les premiers descendants de la famille Olivier que nous avons rencontrés. Nous avons abordé le sujet en regardant d'abord si d'autres personnes du nom de Wagner, Wagonner ou un autre nom ressemblant, ont donné naissance à des enfants au cours de ces années. Rien de concluant à ce titre dans les registres. À la Société historique de Saint-Nicolas et de Bernières, nous avons pu consulter divers volumes et les textes retrouvés nous ont laissé perplexe. Joseph-Edmond Roy¹⁵ a néanmoins écrit ce qui suit :

Plusieurs de ces familles allemandes (de Saint-Gilles) ont fini par se mêler si intimement à la population canadienne qu'elles ont perdu même le souvenir de leur origine. Que l'on aille donc dire, par exemple, aux familles Frédéric et Olivier de ces régions qu'elles ne sont pas de sang français, et pourtant les Frédéric, dont plusieurs ont conservé le type teuton, sont de Hesse Darmstade, et les Olivier descendent en réalité de Wenler qui épousa une sœur du curé Griault. L'ancêtre Wenler étant mort jeune, un de ses fils, baptisé sous le nom d'Olivier, a fini par léguer ce vocable à tous ses descendants.

En ce qui concerne les Olivier, Roy semble donc être celui qui a avancé cette hypothèse le premier. Cette histoire est cependant sans fondement et a d'ailleurs probablement été à l'origine de la croyance que le père de François Olivier était un mercenaire allemand du nom de Wagner, comme il l'a appelé malgré le nom de Wenler retrouvé dans le texte précédent. Comme l'a noté M. Raymond Gingras, qui a énormément travaillé dans la région de Saint-Nicolas et qui a publié plusieurs recueils disponibles pour la consultation :

Dans « *l'Histoire de la seigneurie de Lauzon* (vol. III, p. 161), il est dit que les Olivier descendent du mariage de Joseph Wenler et Judith Griault, sœur du curé de Saint-Nicolas. D'après les registres de Saint-Nicolas, il appert que le seul enfant Wexler (et non Wenler) issu de ce mariage est décédé à l'âge de 5 mois. Cette légende est donc sans fondement ».

Et il a, selon nous, parfaitement raison. De plus, Joseph Wexler père est d'origine hongroise et non allemande. Le curé Récher le spécifie au moment de son mariage avec Angélique Collet à Notre-Dame-de-Québec le 27 février 1764. Ils sont originaires de la paroisse de Notre-Dame-de-Bon-Secours, diocèse de

¹⁵ Joseph-Edmond ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, [Lévis], Société d'histoire régionale de Lévis, 1984, vol. III, p. 161.

Raal en Hongrie. Joseph Wexler fils avait épousé Marie-Louise-Judith Griault, sœur du curé Jean-Baptiste Griault, le 2 août 1785¹⁶, mais est décédé à l'âge de 19 ans pendant la grossesse de sa femme, le 27 février 1786 à Québec, soit six mois après son mariage. Son épouse l'a fait baptiser par son frère, alors curé de Saint-Nicolas, le 10 juin de la même année (né posthume). Son frère en a d'ailleurs été le parrain, cité comme étant l'oncle de l'enfant. Le bébé baptisé « Joseph-Olivier » est décédé cinq mois plus tard au même endroit, soit le 17 novembre, et a été inhumé par le curé Prévost. Nous rejetons donc totalement la première hypothèse.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE : UN ALLEMAND QUELCONQUE

Partant de la légende qui avait été transmise précédemment selon laquelle Élisabeth aurait enfanté puis vécu près de son fils à Saint-Nicolas et qu'elle y aurait travaillé à l'hôtel (quel hôtel?), nous avons cherché un autre Allemand qui y vivait. Notons tout de même qu'il ne pouvait s'agir d'un mercenaire puisque ceux-ci ne seraient arrivés qu'à partir de 1776. Il est noté dans les *Granules* recueillies par Raymond Gingras en 1773 : *quelques allemands s'établissent dans la paroisse*. Puis, un peu plus loin, M. Gingras nomme un certain Philippe Gerhard, originaire de Sarbourg, généralité de Metz en Lorraine, qui se marie le 12 juin 1787¹⁷ à Madeleine Lapointe. Ce monsieur résidait à Saint-Gilles, qui faisait alors partie de Saint-Nicolas.

Remarquez le nom de famille Gerhard (Girard). La coïncidence est assez étonnante. On se souvient qu'Élisabeth Savard avait temporairement changé son nom pour Angélique Girard (*L'Ancêtre*, volume 34, n° 281). Le fait qu'un Allemand du nom de « Girard » habitait la région nous interpelle... non? Cette idée n'est en vérité pas plus farfelue que les autres, surtout s'il s'agit vraiment d'un Allemand — pourquoi pas celui-là? Mais, et il y a un « mais », nous avons démontré plus haut qu'Élisabeth habitait à Québec et non à Saint-Nicolas. Nous devons donc également rejeter la deuxième hypothèse.

TROISIÈME HYPOTHÈSE : JOSEPH OLIVIER

Il y a eu un Joseph Olivier qui vivait à Québec en 1775. Y était-il en 1772, au moment de la conception de François? On ne pourrait le préciser pour le moment. Cela reste donc une possibilité.

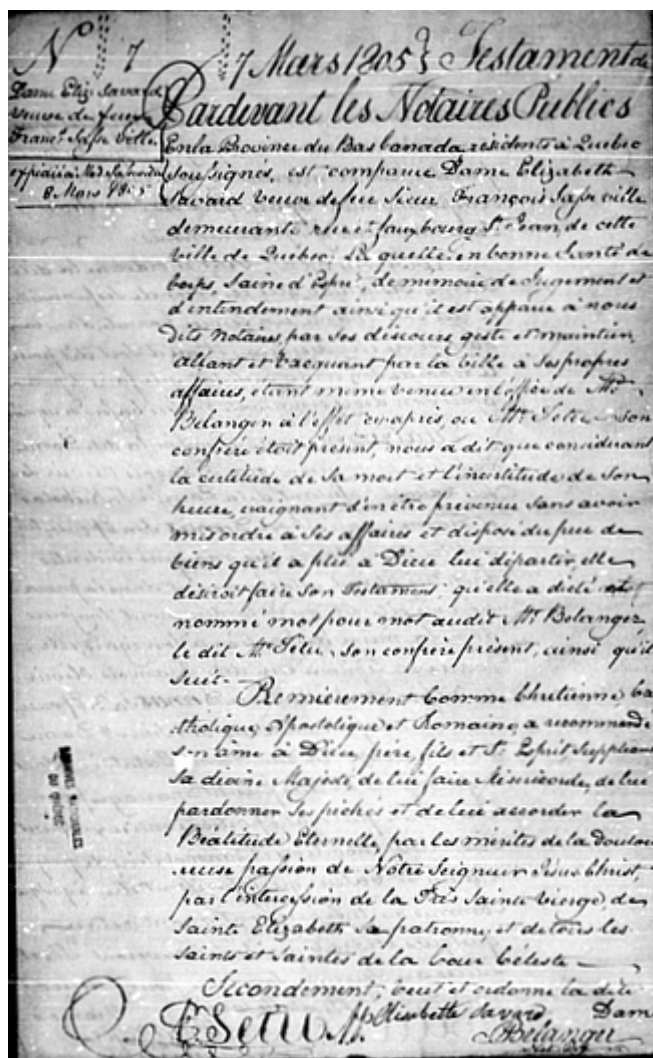
QUATRIÈME HYPOTHÈSE : LE PÈRE EST UN RELIGIEUX

Le fait que le père soit un religieux pourrait-il expliquer les invraisemblances que l'on peut constater

¹⁶ Registre de Notre-Dame-de-Québec, 2 août 1785.

¹⁷ Registre de Saint-Nicolas, 12 juin 1787.

dans cette histoire? François pourrait difficilement être issu d'un simple inconnu, car sa mère n'aurait probablement pas pu le retrouver. Cet enfant pourrait donc être le fils d'un personnage important de Québec, qui aurait vu à ce qu'il soit pris en charge par une bonne famille, ni trop loin ni trop près de Québec. Il aurait ainsi pu garder un œil sur son éducation. Il lui aurait également été facile de communiquer avec le curé Jean-Baptiste Griault de Saint-Nicolas afin d'obtenir son aide et de trouver la famille idéale pour l'éducation de son enfant. Au moment de son mariage, le curé en fonction aurait alors voulu brouiller les pistes, tel que nous l'avons mentionné plus haut, et cela s'explique facilement. De plus, ce Jean-Baptiste Demers avait deux frères, Louis et Alexis Demers, qui étaient récollets. Son fils légitime, Jérôme, deviendra également prêtre. Le lien religieux existait donc réellement et nous semble assez fort pour nous amener vers cette idée.

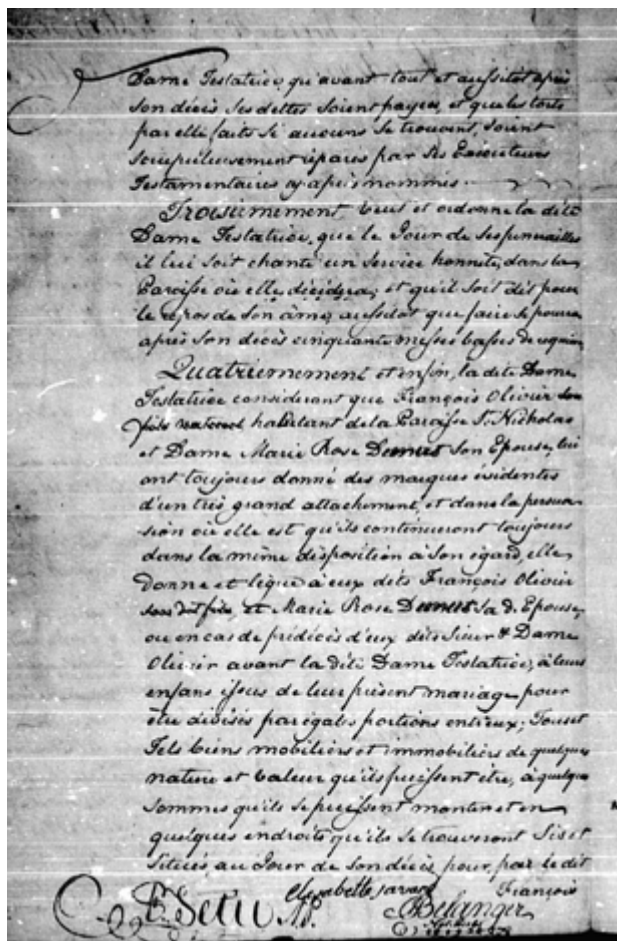


CONCLUSION

Au cours de nos recherches, nous avons su par d'autres chercheurs que deux religieux semblaient connaître l'identité du père; une religieuse de la descendance de François Olivier aurait aussi été au courant; un curé de Saint-Nicolas l'aurait su également, mais n'aurait pas voulu révéler le secret avant son décès. Alors le mystère sera-t-il résolu un jour? À moins de preuve formelle, nous ne pouvons rien affirmer.

TRANSCRIPTION DU TESTAMENT D'ÉLISABETH SAVARD DU 5 MARS 1805 :

Les parties de texte placées entre { } sont barrées dans l'acte original.



N° 7 7 Mars 1805 } Testament de
 Dame Eliz: Savard
 veuve de feu
 Franc: Sasse ville
 expédié à Mad. Sasseville
 8 Mars 1805

Pardevant les Notaires Publics
 En la Province du Bas Canada résidents à Quebec
 Soussignés, est comparue Dame Elizabeth

Savard veuve de feu Sieur François Sasse ville demeurante rue et fauxbourg S.^t Jean, de cette ville de Québec; La quelle, en bonne Santé de Corps, Saine d'Esprit, de mémoire, de Jugement et d'entendement ainsi qu'il est apparu à nous dits notaires, par ses discours, gestes et maintien, allant et vacquant par la ville à ses propres affaires, étant même venu en l'office de M.^t Belanger à l'effet cy après, ou M.^t Tetu son confrère étoit présent, nous a dit que considerant la certitude de sa mort et l'incertitude de son heure, craignant d'en être prévenue sans avoir mis ordre à ses affaires et disposé du peu de biens qu'il a plû à Dieu lui départir, elle désiroit faire son Testament; qu'elle a dicté et nommé mot pour mot audit M.^t Belanger, le dit M.^t Tetu, son confrère prèsent, ainsi qu'il suit -

Premierement Comme Chretienne Catholique, Apostolique et Romaine, a recommandé son âme à Dieu, père, fils et S.^t Esprit, suppliant sa divine Majesté, de lui faire Misericorde, de lui pardonner ses péchés et de lui accorder la Béatitude Eternelle, par les mérites de la Douleuse passion de Notre Seigneur Jésus Christ; par l'intercession de la Très Sainte vierge, de Sainte Elizabeth Sa patronne; et de tous les saints et saintes de la Cour Céleste -

Secondement, veut et ordonne la dite FTetu A.P. Elisabethte savard Dame Belanger Not. Roy

Dame Testatrice qu'avant tout et aussitôt après Son décès, Ses dettes Soient payées, et que les torts par elle faits Si aucun Se trouvent, soient scrupuleusement réparés par ses Exécuteurs Testamentaires cy après nommés.

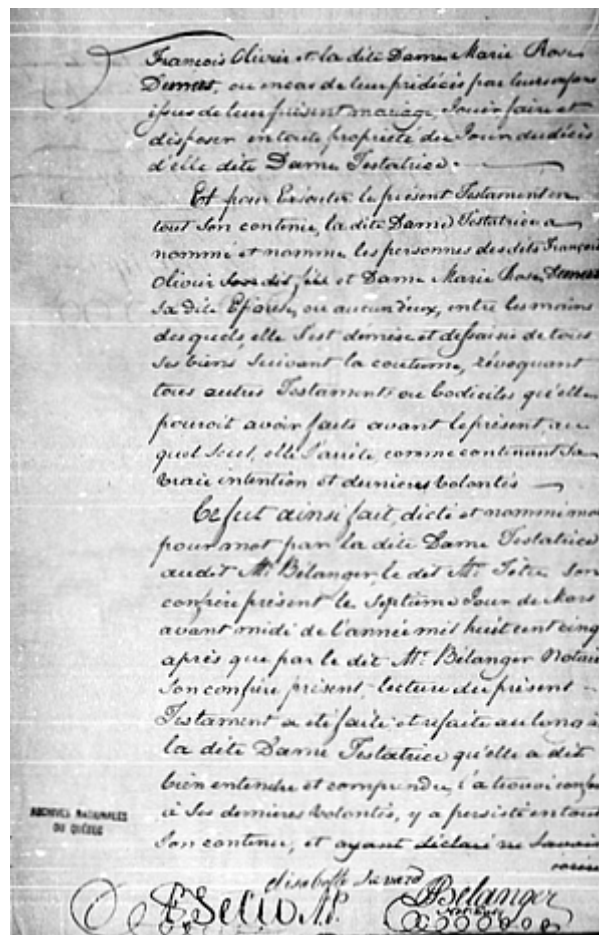
Troisièmement, veut et ordonne la dite Dame Testatrice, que le Jour de Ses funerailles il lui sont chanté un Service honnête, dans la Paroisse où elle décèdera; et qu'il Soit dit pour le repos de Son âme, aussitôt que faire se pourra après Son décès cinquante messes basses de requiem,

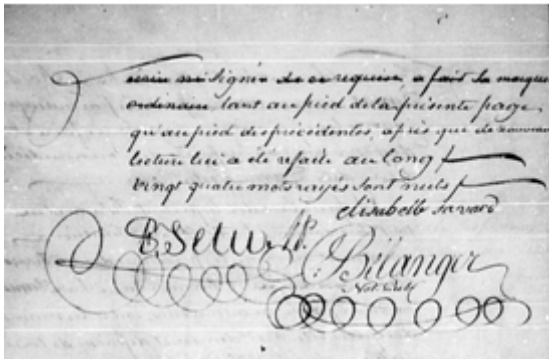
Quatrièmement et enfin, la dite Dame Testatrice considerant que François Olivier {son fils naturel}, habitant dela Paroisse St Nicholas et Dame Marie Rose Demers Son Epouse, lui ont toujours donné des marques évidentes d'un très grand attachement, et dans la persuasion où elle est qu'ils continueront toujours dans la même disposition à Son égard, elle donne et lègue à eux dits François Olivier {son dit fils}, et Marie rose Demers Sa d. Epouse, ou en cas de prédécès d'eux dits Sieur & Dame Olivier avant la dite Dame Testatrice, à leurs enfans issus de leur présent mariage pour être divisés par égales portions entr'eux; Tous et Tels biens mobiliers et immobiliers de quelques nature et valeur qu'ils puissent être, à quelque sommes qu'ils se puissent monter et en quelques endroits qu'ils se trouveront Sis et Situés, au Jour de son décès pour, par le dit F.Tetu A.P. elizabethte savard François

Belanger
Not. Pub.

François Olivier et la dite Dame Marie Rose Demers, ou encas de leur prédécès par leur enfans issus de leur présent mariage, Jouir, faire et disposer en toute propriété, du Jour dudécès d'elle dite Dame Testatrice.

Et pour Exécuter le présent Testament en tout son contenu, la dite Dame Testatrice a nommé et nomme les personnes des dits François Olivier {son dit fils} et Dame Marie Rose Demers sa dite Epouse, ou aucun d'eux, entre les mains des quels, elle S'est démise et dessaisie de tous ses biens suivant la coutume, révoquant tous autres Testaments ou Codiciles qu'elle pourroit avoir faits avant le présent, au quel seul, elle S'arrête, comme contenant Sa vraie intention et dernieres volontés - Ce fut ainsi fait, dicté et nommé mot pour mot par la dite Dame Testatrice au dit M.^t Bélanger, le dit M.^t Tètu son confrère présent le septieme Jour de Mars avant midi de l'année mil huit cent cinq après que par le dit M.^t Bélanger Notaire, Son confrère présent, lecture du présent - Testament a été faite et refaite au long à la dite Dame Testatrice qu'elle a dit bien entendre et comprendre, l'a trouvé conforme à ses dernieres volontés, y a persisté en tout





Son contenu, et {ayant déclaré ne Savoir}
elisabette Savard {écrire }
F.Tetu N.R. Belanger
Not. Pub.

{écrire ni} signés {de ce requise, a fait Sa marque
Ordinaire}, tant au pied de la présente page
qu'au pied des précédentes, après que de nouveau
lecture lui a été refaite au long / -
vingt quatre mots rayés Sont nuls / -

elisabette savard F.Tetu N.R. Belanger Not Pub.

NOS MEMBRES PUBLIENT



*DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES DESCENDANTS DE
JEAN ET PIERRE LEVASSEUR*

*DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES DESCENDANTS DE
LAURENT LEVASSEUR*

Réalisation : Joceline Levasseur

Ces deux nouveaux dictionnaires retracent les descendants de Laurent, Jean et Pierre Levasseur, trois ancêtres qui se sont établis en Nouvelle-France au XVII^e siècle. Ces ouvrages sont le fruit de plusieurs années de recherche. Grâce à la

disponibilité de nouveaux répertoires et outils informatiques, nous avons pu continuer et compléter la compilation des familles Levasseur déjà entreprise par Jean Charles Henri LeVasseur de Portland, Oregon (USA), et par Vincent Levasseur d'Ottawa.

Dans ces deux livres, vous trouverez les mariages ainsi qu'un grand nombre de naissances, baptêmes, décès et sépultures des Levasseur du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et des États-Unis. Les sources d'information sont données dans de nombreux cas. Chacun des volumes a son propre index.

Prix disponibles sur le site de l'Association.

Dictionnaires disponibles chez :

Joceline Levasseur
3640, rue Pélessier, Québec, (QC) G1X 3W8
Courriel : jolevasseur@videotron.ca

Association des Levasseur d'Amérique inc.
C. P. 57063, succ. Visitation
Saint-Charles-Borromée, Québec, (QC) J6E 9G4
www.levasseur.org
webmaster@levasseur.org

RASSEMBLEMENTS DE FAMILLES

L'Ancêtre publie, sur demande, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées. Nous vous prions toutefois de nous faire parvenir vos avis suffisamment à l'avance et de tenir compte de la date de tombée pour la parution dans notre revue. Pour paraître dans *L'Ancêtre* n° 287 (été 2009), un avis devra nous parvenir **au plus tard le 15 avril 2009**. La revue sera mise à la poste à la mi-juin 2009.



NOS MEMBRES PUBLIENT

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs :

- qui sont membres en règle de la Société;
- qui ont fait don à la Société, d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique;
- qui fournissent un résumé exact (maximum 100 mots) de leur œuvre, tel qu'ils souhaitent le voir apparaître dans les pages de *L'Ancêtre*, incluant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, la maison, le lieu et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix de l'œuvre et les frais postaux.

Exemple (fictif) : CANUEL, Marie. *Recensement 1851, comté de Portneuf : noms, professions, adresses, état civil, religion, etc.*, Québec, Les Éditions Donnacona, 2008, 255 pages.



L'auteure reprend les inscriptions des recenseurs de 1851, en fait la transcription, et les présente dans un ordre précis permettant la recherche.

En vente chez l'auteure,
42, rue Saint-Félix, Cap-Rouge (Québec) G1W 4Z3.

(20 \$ + 5 \$: poste et manutention)

N. B. : Le membre doit satisfaire aux trois conditions. La revue *L'Ancêtre* se réserve le droit de modifier le texte soumis par l'auteur, dans cet espace publicitaire gratuit.

Les généalogiste écrivent des récits qui consolident la trame des individus.

Caroline-Isabelle Caron



L'HISTOIRE DE ROSE OTIS (1676-1729) (deuxième partie)

Annette Potvin, s.g.m.

Annette Potvin est née en 1916 à Victor, Colorado, et est décédée à Edmonton, Alberta, le 18 janvier 2003. Sœur grise de Montréal (s.g.m.), elle a fait paraître ce texte dans *Saguenayensia*, numéro de Juillet-Septembre 1992. Ses découvertes ont fait le tour de l'Amérique, parce qu'elle a résolu une énigme en généalogie, les origines de Rose Otis, enlevée à Dover, New Hampshire, avec ses compatriotes, en juin 1689. Ces captifs furent emmenés soit à Québec, soit à Montréal, par les Indiens qui les revendirent aux Français. Rose Otis s'est mariée à Beauport, près de Québec, en 1696, et sa nombreuse descendance la fait apparaître dans plusieurs généalogies québécoises. Par entente avec la revue *Saguenayensia*, *L'Ancêtre* a échangé ce texte contre l'une de ses parutions passées. Le texte de sœur Potvin a été réédité par Jacques Olivier, pour parution dans *L'Ancêtre*. Annette Potvin était fascinée par la destinée de Rose Otis, dont elle est une descendante, et aurait apprécié voir son article repris dans *L'Ancêtre*.

NDLR : La première partie de cet article a paru dans *L'Ancêtre*, numéro 285, volume 35, hiver 2009

LES OTIS CAPTIFS AU CANADA

Nombre de livres anglais nous parlent des prisonniers de guerre emmenés au Canada. Parmi eux, les captifs de Dover « furent les premiers à être vendus aux Français » de la Nouvelle-France³⁹. Parmi les Otis emmenés par les Indigènes et adoptés en Nouvelle-France, nous trouvons Grizel Warren qui, à l'âge de 23 ans, avait épousé Richard (I) Otis, alors qu'il atteignait sa soixantième année et qu'il convolait pour la troisième fois. Avec son bébé de quelques mois, elle fut conduite à Montréal et acquise par Paul Lemoyne de Maricourt, membre de la fameuse famille des Lemoyne. Où Grizel a-t-elle passé les premières années de sa captivité? Nous l'ignorons, mais nous savons que Paul Lemoyne n'est revenu de la baie d'Hudson qu'en 1690, et qu'il épousait Madeleine Dupont le 3 octobre 1691. Est-ce à ce moment-là qu'il obtint les services de Grizel?

Ce dont nous sommes certains, c'est ce que nous dit son acte de baptême : « le samedi 9 mai 1693, a été solennellement baptisée une femme Anglaise... née en Nouvelle-Angleterre... le 6 mars 1662 du mariage de Jacques (James) Waren Écossais protestant et de Marguerite Irlandaise Catholique et mariée à défunt Richard Otheys (Otis) habitant de Dover... ayant été prise en guerre le 28^e jour de juin 1689, duquel il ne lui est resté qu'une petite fille âgée de quatre ans étant née le 15 mars 1689 nommée Christine au baptême... demeure au service de Monsieur de Maricourt. Elle a été nommée Marie-Madeleine. Son parrain a été Monsieur Jacques Le Ber⁴⁰, Marchand. La marraine Dame Marie-Madeleine Dupont épouse de Monsieur Lemoine Écuyer Sieur de Maricourt Capitaine de détachement de la marine »⁴¹.

Grizel fut sans doute préparée au baptême par un sulpicien parlant l'anglais, M. Henri Antoine de Mériel, qui se dévouait auprès des prisonniers. Cinq mois plus tard, le 14 octobre 1693, Grizel, connue désormais sous le nom de Madeleine, comme sa marraine, signait le contrat de mariage avec Philippe Robitaille, tonnelier, devant les notaires Mauque et Bénigne Basset. Ce contrat de mariage spécifie que Philippe Robitaille adopta la petite fille de Madeleine « avec promesse pour elle d'une part d'héritage égale à celle des enfants qui naîtront de cette union »⁴².

Le lendemain, ce mariage était célébré à l'église de Ville-Marie par M. de Mériel, « en présence du curé de la paroisse,

Jean Frémont, de Charles LeMoine Écuyer, sieur de Maricourt, capitaine réformé [mis en retraite pour question de santé] dans des troupes de la marine qui sont présentement en ce pays, de dame Marie-Madeleine Dupont, son épouse, de Monsieur Jacques Le Ber Marchand, de M. Forestier et de plusieurs autres amis »⁴³. On peut voir les signatures dans le registre de l'église de Ville-Marie⁴⁴.

Avec sa petite Christine de quatre ans, Grizel vient habiter avec son époux, rue Saint-François, tout près de l'intersection de la rue du Saint-Sacrement. De cette union naîtront quatre enfants, trois garçons et une fille. Grizel a secondé M. de Mériel auprès des captifs anglais, et le remplaça sans doute après sa mort survenue en 1713. Vers la fin de sa vie, Grizel fut clouée au lit par la paralysie. Elle mourut à Montréal le 27 octobre 1750, à 89 ans environ, dix ans après son époux.

CHRISTINE (MARGUERITE) OTIS

Les années s'envolent. Nous voilà rendus en 1704. Emportée dans les bras de sa mère en 1689, Christine a atteint sa quinzième année. Nous la trouvons marraine de Christine Bertrand de la Côte-Saint-Laurent. Elle a fréquenté l'école, elle sait signer son nom. Le 14 juin 1707, elle épouse Louis LeBeau, veuf de Geneviève Brunet qui lui a laissé une petite fille de deux ans appelée Agathe. Le contrat de mariage de Louis et Christine nous révèle que celle-ci accepte la responsabilité de la dite Agathe qui « sera élevée, nourrie et entretenue et instruite dans la croyance de Dieu selon la Religion Catholique apostolique & Romaine aux soins de la dite future épouse et aux dépens de la dite communauté stipulant entre les susdits conjoints jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de vingt-cinq ans ou qu'elle soit procurée par mariage »⁴⁵.

Ce contrat nous révèle aussi la présence de Paul (Nathaniel) Otis dans les environs, puisque le jour de son mariage, Christine reçoit 400 livres en cadeau de Paul Otis en signe d'amitié pour sa petite tante, de sept ans plus jeune que lui. Nous pouvons en conclure qu'il devait être à Montréal depuis quelques années.

Du mariage de Christine et Louis LeBeau sont nés trois enfants sans postérité : Louis, né le 20 novembre 1708 et décédé le 25 janvier 1709; Anne-Christine, née le 14 juin 1710, mariée le 20 février 1726, et décédée le 23 janvier

1727 avec son premier enfant; Marie-Madeleine, née le 20 mai 1712 et décédée le 2 mars 1722.

L'époux de Christine mourait le 26 février 1713, à l'âge de 35 ans. Christine avait toujours nourri le désir de retourner en Nouvelle-Angleterre. Le décès de son mari accentua ce désir. Depuis quelque temps déjà, des pourparlers étaient en cours entre les autorités anglaises et françaises pour l'échange des prisonniers. Cela nous montre qu'il y avait des Français chez les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Dans une lettre de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, à M. Dudley, gouverneur de Boston, le 16 juin 1711, il est question d'échange de prisonniers. Un passage de cette lettre nous donne une idée de la politique de Vaudreuil à ce sujet. Après avoir déclaré qu'il facilitera le retour en Nouvelle-Angleterre de la fille de M. Wheelright, il ajoute : « le changement de religion de cette d^{lle} ne sera jamais une raison suffisante pour m'obliger à la retenir. Il en sera de mesme de M^{lle} Silue et généralement de tous les anglais et anglaises qui sont pry prisonniers, mais aussy ceux qui voudront de leur bon gré et volonté demeurer; je ne les forceray pas de s'en retourner »⁴⁶.

À la lumière de cette déclaration, il est clair que la religion n'était pas la raison des difficultés que Christine rencontra quand elle voulut retourner en Nouvelle-Angleterre. « Ce serait plutôt à cause de ses enfants »⁴⁷ d'environ un an et trois ans. Toutefois, l'opposition française peut s'expliquer autrement. Christine avait été naturalisée en 1710 et la lettre de « naturalité » expédiée par Louis XIV dit : « Nous voulons favorablement traiter lesd. exposans et leur faciliter les moyens possibles pour rester en notre pays et estats du Canada... les dispensions et habilitions par cesd. presantes à la charge de finir leurs jours en nostre royaume et estats dont ils ne pourront sortir sans notre permission expresse et par escrit... »⁴⁸.

Cependant, Christine réussit à partir en juin 1714, malgré la vive opposition des autorités françaises et les objections de sa mère. Depuis l'arrivée de la délégation de la Nouvelle-Angleterre en mars, elle a mis ordre à ses affaires. Elle a fait don de sa maison et du terrain, que lui avait laissés son époux, à son beau-père, Philippe Robitaille qui, avec sa mère Grizel, s'engageait à prendre soin de sa fille Anne-Christine. Quand cette décision fut passée devant la cour, Christine pensait pouvoir emmener sa plus jeune avec elle. Le document stipulait qu'advenant le décès de la petite Anne-Christine, la propriété reviendrait à Philippe Robitaille. Ainsi, Grizel put vivre dans cette maison jusqu'à sa mort; après quoi, « la propriété fut transmise à Agathe LeBeau (fille de Louis LeBeau) épouse de Joseph Laporte »⁴⁹.

Septembre 1717 voit le retour de Christine dans son pays natal, accompagnée de 25 autres Anglais libérés⁵⁰. L'année suivante, elle épouse le capitaine Thomas Baker, membre de la délégation venue faire l'échange des captifs. Sous le révérend Solomon Stoddard⁵¹, elle retourne au protestantisme.

Thomas Baker et Christine Otis eurent sept enfants. En 1735, Christine obtint de la « House of Representatives » une licence pour ouvrir une taverne à Dover. Celle-ci l'aidera à élever sa famille. On a dépeint Christine comme un modèle « d'industrie, de prudence et d'économie »⁵². Elle mourut à 84 ans, quelque 20 ans après son époux qui n'avait ni sa réputation ni ses qualités.

PAUL (NATHANIEL) OTIS

On se souvient des deux jeunes fils de Stephen Otis, frères de Rose, Nathaniel et Stephen pris à Dover et emmenés au Canada par les Abénaquis. D'après Gérard Malchelosse, ils auraient été baptisés à la mission abénaquise de Saint-François-de-Sales, Nathaniel sous le nom de Paul, et Steven, sous le nom de Joseph-Marie⁵³. Furent-ils élevés par des Abénaquis ou par des Français? On croit qu'ils auraient « vécu ensemble aux alentours de Québec jusqu'en 1708, date à laquelle Paul monta à Montréal »⁵⁴.

Nos recherches nous montrent que Nathaniel, que nous appellerons maintenant Paul, était à Montréal avant cette date. En effet, le 18 novembre 1703, il est parrain au baptême de Paul Blénier. On le dit alors résidant à Côte-Saint-Laurent⁵⁵. Il est intéressant de voir que la marraine, Marie Ursule, est aussi Anglaise. Puis, en 1707, il assiste au mariage de Christine Hotesse (Otis). Il semble qu'il a déjà de l'argent puisqu'il lui fait un cadeau de noces de 400 livres.

Voici ce que nous révèle un passage de ce contrat de mariage par Adhémar, au sujet de Paul : « Et le sieur Paul Otis pour l'amitié qu'il porte à la dite Christine Otis, sa tante, lui donne la somme de quatre cents livres pour elle & pour les enfants qui seront procréés dudit futur mariage qu'elle promet de bailer & pour aussi le futur époux la veille de leurs épousailles et au cas que ladite future épouse décède avant ledit futur époux sans laisser d'enfants vivants procréés dudit futur mariage il donne la dite somme de quatre cents livres audit futur époux... ledit Paul Otis veut que ladite somme appartienne pour le tout audit futur époux lequel audit cas il disposera comme sa cause propre... »⁵⁶.

Son nom apparaît encore sur la liste des prisonniers anglais énumérés dans la lettre de naturalisation envoyée par Louis XIV en mai 1710, où il est dit « établi à Ville-Marie » — ce qui ne l'empêche pas d'aller occasionnellement à Québec pour rendre visite à des connaissances et amis. Parmi ces derniers, une jeune fille anglaise prise comme lui en Nouvelle-Angleterre et emmenée au Canada, Elizabeth Wabert (Webber) de Cape Ann, attire son attention. La preuve, le 31 octobre 1710, le notaire Chambalon de Québec dressera le contrat de mariage de Paul avec Elizabeth, en présence de nombreux invités. Voici le texte de ce contrat : « Paul Hotes (Otis) anglais de nation fils de Joseph Hotes... et de Marie Pitteman. [Le notaire est sans doute incapable d'écrire « Steven »]...majeur de vingt-sept ans... et Marie Elizabeth Wabers (Webber) mineure de dix-neuf ans, fille de Michel Wabers habitant de Kepen (Cape Ann) et de Débrard (Deborah) Calais (Calley) sa femme... en présence et du consentement de Messire Claude de Ramzay... de *Gabrielle Pittman tante du dit futur Époux... du sieur Pierre Serroi de Résy et de Marie Willis sa femme cousine germaine dudit futur époux* ».

La mère d'Elizabeth, Deborah Bedford, devenue veuve de Michel Webber, épousa Richard Calley. Elle fut tuée dans une attaque de guerre avec six de ses enfants à Purpoosuck, en 1703. Elizabeth, et peut-être Nathan, furent épargnés et emmenés au Canada par les Indigènes⁵⁷.

Voici une autre preuve que Paul résidait dans la région de Montréal : « L'acquet [acquisition] que le dit Hotes futur époux a fait d'une terre et habitation sise en le comté St-Sauveur en l'Isle de Montréal, contenant trois arpens de large sur vingt arpens de profondeur »⁵⁸.

Au contrat de mariage de Paul (Nathaniel) Otis et Elizabeth Waber, nous voyons les signatures suivantes : Marie Elisabeth Waber; Louis Douaire; Louise Alemad; Dekumque; Vincelotte; I. Brousse; Pinaud, a. p.; B. Lemand, a. p.; L. Guillet Perthuil; Marie-Magdeleine Roberge; Geneviève Auber; Beaudoin; Marie-Thérèse Alemand; Devivin Boisseau, a. p.; Barrollet, a. p.; Chambalon, a. p. (notaire).

C'est sans doute à Montréal que Paul et Elizabeth iront habiter : ils ont les moyens d'améliorer leur train de vie puisque la jeune épouse a reçu de ses parents adoptifs, le sieur Nicholas Pinaud, bourgeois et marchand, et Louise Douaire, sa femme, un cadeau de 800 livres, qu'ils lui remirent le 6 novembre 1710, après la célébration du mariage à l'église le 3 du même mois. Le notaire Louis Chambalon nous apprend que leur don généreux est : « pour donner des marques évidentes de la satisfaction qu'ils ont d'avoir racheté Marie Elizabeth Wabert, native de la Nouvelle-Angleterre, des mains des Abénaquis qui l'avaient prise prisonnière, ...depuis huit ans et de l'avoir élevé comme leur enfant et encore plus particulièrement de ce que, par leurs soins et par l'éducation qu'ils lui ont donnée, elle a bien voulu correspondre à leur piété en abjurant l'hérésie et en embrassant la profession de la religion catholique apostolique et Romaine »⁵⁹.

« Gabrielle Pitman, tante de l'époux », présente aux noces de Paul, est Abigail Pitman épouse du défunt Stephen Willis. Fille de William Pitman et de Barbara Evans, elle était la sœur de Mary Pitman, épouse de Steven Otis, mère de Paul, Joseph-Marie et Françoise-Rose Otis. Prise à Oyster River, New Hampshire, trois mois après l'attaque de Dover, et emmenée en Nouvelle-France, elle fut baptisée « Marie-Louise » en 1693, naturalisée en 1710 et, le 10 octobre de la même année, elle épousait un captif anglais, Edward Fletcher, à Québec. Quelques-uns de ses enfants furent pris en même temps que leur mère. Marie Willis est l'une de ses filles. On fera la connaissance de l'autre plus loin.

Une fois marié, Paul dirige ses affaires avec succès; Gérard Malchelosse le dit tonnelier. Peut-être a-t-il appris ce métier de Philippe Robitaille, époux de Grizel. Voici d'autres détails intéressants que donne Malchelosse : « le 29 janvier 1712, il (Paul) achète des seigneurs de Saint-Sulpice un terrain sur la petite rue Saint-Denis, de quarante-deux pieds de front par quarante-trois de profondeur, chargé d'une livre et cinq chelins de cens. Ce terrain fut acquis par Antoine Vermette le 16 novembre 1721. Le 12 novembre 1713, Paul Otis se fait accorder un terrain de quarante pieds sur le niveau de la rue Saint-Paul sur environ quatre-vingt-cinq de profondeur, lequel lui fut retiré le 20 mars 1738 »⁶⁰.

Un mois avant son mariage, à l'automne 1710, Paul avait remis une somme d'argent à son frère Joseph-Marie (Steven). En retour, Joseph-Marie lui abandonnait « tous ses droits et titres en Nouvelle-Angleterre, sur les maisons, terrains et autres biens quelconque ...à lui et à ses héritiers »⁶¹.

Quatre ans plus tard, Paul (Nathaniel), à son tour, vendra pour 50 livres sa propre part d'héritage en Nouvelle-Angleterre ainsi que celle qu'il avait obtenue de Joseph-Marie, à son beau-frère Ebenezer Varney, époux de sa sœur Mary qui avait été délivrée le jour même de l'enlèvement le 28 juin 1689. Cet acte de vente fut rédigé par le notaire Dubreuil et il est signé par Paul et Elizabeth Hotesse⁶². Paul

signe ce document — sans doute, a-t-il appris à écrire de son épouse Elizabeth qui avait reçu une bonne instruction des religieuses ursulines. On sait que Marie-de-l'Incarnation fonda sa congrégation à Québec, précisément pour l'éducation des jeunes filles.

Paul et Élisabeth eurent sept enfants dont quatre moururent en bas âge. Les trois autres se marièrent :

- Paul-Nicholas, né le 20 janvier 1712; il épouse, à Montréal, Marie-Geneviève Truteau, le 12 octobre 1744;
- Louis, né le 14 avril 1716; il épouse, à Montréal, Marie-Françoise Martineau dit Saint-Onge, le 20 octobre 1749.
- Marie-Catherine, née le 20 septembre 1717; elle épouse, en premières noces, à Montréal, Louis Pouget, le 8 février 1740; et en secondes noces, à Montréal également, Laurent Bertrand, le 9 janvier.

Elizabeth mourut à l'âge de 29 ans, le 9 septembre 1721, laissant trois jeunes enfants de 4, 5 et 9 ans. Pour prendre soin de ces petits, Paul se remariait le mois suivant, le 20 octobre 1721, avec Madeleine Toupin. Mais les services de celle-ci furent de courte durée : elle mourut l'année suivante, le 28 août 1722, à la naissance de son bébé qui la suivit dans la tombe deux mois plus tard. Paul se retrouve encore seul. Nous ne savons pas qui prit soin des petits, cette fois.

Il écrit à sa sœur Mary, épouse de Varney, qui demeurait toujours à Dover. Leur correspondance fut importante. Fut-elle en anglais ou en français? Celle que nous trouvons dans *The Otis Genealogy*, par Horatio N. Otis, est en anglais comme le reste de son livre. Chose certaine, Mary ne connaissait pas le français, mais Paul pouvait trouver quelqu'un connaissant l'anglais pour écrire ses lettres.

En 1725, Paul fait parvenir une lettre à Mary par l'entremise de Monsieur Leguille. La voici traduite en français : « Ma bien chère sœur... Je ne laisserais pas passer une si belle occasion de t'écrire... sans t'assurer de mon amour et de la joie que j'ai eue en recevant de tes nouvelles par un gentilhomme qui est venu ici et qui dit qu'il est un de tes voisins. J'avais espéré avoir le plaisir d'aller te voir, mais mes affaires ne me le permettent pas, car tu sais, ma chère sœur, ces voyages ne se font pas sans un grand prix; mais la grande distance qui nous sépare ne m'empêche pas d'avoir pour toi la même tendresse que si j'étais près de ta chère personne. J'espère toujours avoir la consolation de te voir avant de mourir. Quelle joie ce serait de voir *une chère sœur que je n'ai jamais vue*, car mon amour est aussi grand que si j'avais été élevé près de toi. La permission n'est pas facilement obtenue de faire un tel voyage. Je te prie, chère sœur, si tu me fais l'honneur de m'écrire, de me laisser savoir toutes les nouvelles qui me concernent en rapport avec toute notre parenté; ma chère sœur, j'ai une faveur à te demander, qui est le cadeau d'un sceau, pour qu'au moins chaque fois que je t'écris tu puisses savoir, par le sceau, que c'est ton cher frère qui t'écrit. Ma grand-mère te salue ainsi que mes petits enfants qui... Je salue mon cher frère et toute ta chère famille et tous mes parents et suis, avec beaucoup de tendresse, ma chère sœur, ton très humble et affectionné frère, Paul Oatis ».

L'expression « voir une sœur que je n'ai jamais vue » a été l'objet de nombreuses conjectures au sujet de l'âge de Mary, mais je crois que cela n'est qu'une façon de parler. Après tout, Paul n'avait que cinq ans lors de son enlèvement. Comment peut-il se souvenir de Mary une trentaine d'années plus tard?

Cette correspondance ne suffit pas à combler la solitude de Paul. Il se marie à nouveau le 22 septembre 1728, avec Marie-Anne Caron, veuve de Jacques Paré. À ce mariage assistent le frère de Paul, Joseph-Marie, et son épouse, Louise Arelle (Wabert), Philippe Robitaille, J.-B. Daguille, époux de Pricilla Storer, anglaise, et Paul Hotess fils.

De cette union naîtront deux enfants : Marie-Joseph, née le 26 juin 1729, mariée à Montréal le 16 octobre 1747, à Gabriel Desfonds; Madeleine-Amable, née le 5 octobre 1730; mariée à Châteauguay le 1^{er} juin 1750 à Michel Lefebvre.

Paul meurt le 24 décembre 1730 et est inhumé dans le cimetière de l'église Notre-Dame de Montréal. Voici ce que dit le texte officiel : « Le vingt-six de décembre de l'an mil sept cent trente a été inhumé dans le cimetière proche de l'Église le corps de Paul hotesse maître tonnelier de cette ville Anglois de nation âgé d'environ quarante six ans décédé la veille de Noël vingt-quatre du présent. Les témoins ont été Mr Boinet ecclésiastique et Simon Mougino bedeau qui ont signé avec moy de ce requis suivant l'ordonnance.

Boinet Mougino f. Chèze, ptre ».

« Paul Hotesse, maître tonnelier de cette ville, Anglais, âgé de 46 ans »...nous dit son acte de décès. L'inventaire des biens de Paul est fait le 31 octobre 1735; Philippe Robitaille est nommé gardien des enfants de son premier mariage. Ses deux fils ont-ils laissé des descendants pour perpétuer le nom de leur père?

JOSEPH-MARIE (STEVEN) OTIS

De Joseph-Marie Otis, le seul renseignement que nous ayons provient du don qu'il fit de ses propriétés de Dover à son frère Paul, dont il a été question plus haut. Nous avons l'acte de donation en anglais certifié par le notaire Dubreuil. Joseph-Marie était donc à Québec le 1^{er} octobre 1710 car nous y lisons ceci : « Devant le Notaire Royal en la prévôté de Québec en la Nouvelle-France, soussigné y résident et témoins cy après nommés fut présent en sa personne Joseph-Marie Autes (Otis) Anglais de nation, lequel a représenté l'Acte cy devant marqué de lui en la présence du dit notaire & témoins pour certification duquel il a requis Acte à lui accordé & octroyé par le dit notaire en présence des Sieurs Hilaire Charprenet et André Maufaix, fils, qui ont, avec le dit Notaire, signé ce jour'hui premier octobre après-midi l'an mil sept cent dix & le dit Joseph-Marie Autes déclare ne scavoir écrire ni signer de ce en qui suivant l'ordonnance.

Hilaire Charprenet André Maufaix, fils Du Breuil ».

Grâce à Gérard Malchelosse et à son livre *Généalogie de la famille Otis, branche canadienne*, nous pouvons ajouter quelques détails. Vers 1712, Joseph-Marie épousait Louise Wabert, captive originaire de la Nouvelle-Angleterre, qui comme lui fut élevée par des Indigènes. Elle serait la sœur d'Elizabeth Wabert, épouse de Paul. Vers 1724-1725, Joseph-Marie visita sa sœur Mary à Dover et, en 1728, il assista au mariage de Paul avec Marie Caron, comme nous l'avons dit plus haut. Joseph-Marie et Louise Wabert eurent plusieurs enfants dont deux épousèrent des Huronnes. Marie-Joseph, baptisée à Saint-Joachim le 3 mars 1752, est morte très jeune. Zacharie, baptisé à Lorette vers 1754, épousa Charlotte Lahrenouatha « fille d'un chef et il devint lui-même, peu après, second chef des Hurons de Lorette »⁶⁴.

Leur fils Paul-Zacharie épousa Marie-Louise Galarneau à Québec, le 12 janvier 1796. Leurs enfants épousèrent des Indigènes et Malchelosse conclut avec cette réflexion : « Quoique nos recherches ne nous permettent pas de dénouer le nœud gordien officiel entre Joseph-Marie Otis et les Otis Hurons de Lorette, nous sommes convaincu que cette souche a pour auteur Joseph-Marie Otis »⁶⁵.

JEAN-BAPTISTE (JOHN) OTIS

Jean-Baptiste Otis, l'un des captifs de Dover, est sans aucun doute le plus connu des Otis canadiens. Par lui, le nom des Otis s'est répandu à partir de Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le long du Saint-Laurent. Nous trouvons des Otis jusque dans les provinces de l'Ouest.

Comme nous l'avons déjà expliqué, Jean-Baptiste est le fils de Richard (fils) et de Suzanna Hussy, et il n'est pas le frère de Rose mais son cousin. Il n'avait que neuf ans quand il fut emmené au Canada. Devons-nous donner foi à la tradition qui maintient, comme le rapporte Malchelosse, qu'il fut alors : « Abandonné à une vieille sauvagesse de la côte de Beau-pré... qui l'aurait pris en amitié et l'aurait guéri des blessures qu'il avait reçues durant sa captivité : on lui avait coupé les oreilles... et arraché les ongles... La tradition ajoute que le jeune Otis fut ensuite laissé aux messieurs du séminaire de Québec... »⁶⁶.

Chose certaine, le 4 novembre 1703, il épouse Cécile Poulin, fille des défunts Jean Poulin et Louise Paré. Le notaire Jacob nous assure que : « Jean-Baptiste est accompagné de Joseph de Lavoye et Cécile, de Jean et Julien Poulin, ses frères, de Marie Gagné sa belle-sœur, et d'Ignace Poulin son oncle maternel... que la future épouse, de la paroisse de Saint-Joachim, apporte... la somme de cent livres qui lui est donnée par les messieurs du Séminaire de Québec... outre ce qui lui est échu par les décès des dits défunts ses père et mère »⁶⁷.

Cécile est donc employée à la Petite ferme du Séminaire située à Saint-Joachim, ainsi que Jean-Baptiste qui, pour sa part, reçut du même Séminaire : « ...un morceau de terre de trois arpents de front sur seize et demi de profondeur pris sur la grande ferme de Saint-Joachim »⁶⁸.

Cécile donna le jour à une seule fille, Marie-Joseph. Après 16 ans de vie conjugale, Cécile mourut le 27 avril 1731. L'année suivante, Jean-Baptiste accepta l'offre des messieurs du Séminaire de se rendre à la baie Saint-Paul comme contremaître de leur ferme. Là, il fit connaissance de Marie-Françoise Gagné, veuve de Claude Gauthier dit Larouche, fille du défunt Ignace Gagné, seigneur des Éboulements, et de Louise Tremblay. Le 9 février 1733, il épousait Marie-Françoise, qui lui donna six enfants dont quatre mourront en bas âge.

Le parrain de son premier enfant fut Michel Poitevin, fils de Jean Poitevin et de Rose Otis. Cet acte de baptême est le premier document nous dévoilant quelque relation avec la famille de Rose. Il serait intéressant de savoir comment Michel a découvert le cousin de sa mère. Jean-Baptiste accompagna Michel pour son mariage avec Françoise Tremblay à Petite-Rivière-Saint-François, le 14 novembre 1735. Celle-ci fut marraine pour le deuxième garçon de Jean-Baptiste.

Ce dernier avait su gagner l'estime des habitants de Baie-Saint-Paul. « Presque toute la paroisse a assisté aux obsèques de son fils » Prisque décédé à six ans, nous assure le célébrant M. Chaumont, ptre⁶⁹.

On a dit que Jean-Baptiste n'avait pas appris à écrire. En avril 1750, quand il renonce à la qualité et aux droits de « donné » du Séminaire, le notaire Michel Lavoye déclare que « Jassemain » ne savait pas signer son nom⁷⁰.

Billet écrit par Jean-Baptiste (John) Otis, dit « Jassemain », en date du 5 novembre 1741. En voici le contenu: « J'ay reçu de Jean Peron deux chapon à l'aqui des rante. Fait à la Bé Saint Polle le sainque de novembre l'an de 1741, (signé) Jassemain ». Source: Archives du Séminaire de Québec.

L'orthographe de ce savoureux billet n'est pas impeccable mais cela prouve que Jean-Baptiste Otis savait écrire. Pourquoi Jean-Baptiste signait-il son nom « Jassemain » ? On l'appelait aussi Jassemin dit l'Anglais. « L'Anglais » s'explique, mais d'où vient le nom « Jassemin » ? Il y avait des Jassemin au début de la colonie. Aurait-il été hébergé par une famille de ce nom ? Des recherches en ce sens seraient intéressantes.

Jean-Baptiste était un homme laborieux, honnête, serviable et sympathique. Autrement, les messieurs du Séminaire l'auraient congédié et ses voisins ne l'auraient pas apprécié. Ils avaient une grande confiance en lui. Voici ce que dit Malchelosse à ce sujet : « En 1747, Ignace Gagné (fils), Jean-Baptiste Martel, capitaine de milice à la baie Saint-Paul et commis du grand-voyer (responsable à l'entretien des routes) et Jean-Baptiste Otis, adressaient une requête... se plaignant qu'ils n'ont pas de chemins dans les prairies de la Petite-Rivière... et priant qu'on en fasse... »⁷².

Il devait avoir aussi d'autres qualités; car il fut le premier marguillier à Baie-Saint-Paul, comme le signale le même auteur : « Cette même année, comme il était question de construire une nouvelle église... il fut élu syndic; c'était un homme grave, prudent, habitué aux affaires et digne d'occuper cette place d'honneur »⁷³.

En 1710, « Jean-Baptiste marié à une Française »⁷⁴ avait été naturalisé et avait décidé de demeurer en Nouvelle-France. Voici ce qu'en dit Malchelosse : « Dix ans après son arrivée à la ferme de la baie Saint-Paul, Jean-Baptiste Otis et son épouse se firent accorder du séminaire une terre de trois arpents sur cinquante située à l'endroit appelé la Mare-à-la-Truite, à environ une lieue du village »⁷⁵.

Enfin, le 16 avril 1750, Michel Lavoye, notaire royal en la côte de Beaupré, rédige un contrat par lequel Jean-

Baptiste renonce à ses droits de « donné » : « Jean Otice dit Jasmin, donné du dit séminre [séminaire] d'autre part lesquels ont fait l'accord, conditions et conventions suivantes, scavoir que le dit semre, promet et s'oblige de donner trente minots de Bled (blé) par an au dit Jasmin, Et le dit Jasmin moyennant cette quantité de Bled renonce pour toujours à la qualité et aux droits de donné du dit Semre, dont il s'est séparé, et se sépare aujourd'huy par ce présent acte, du consentement de sa femme; fait à la Baye St. Paul...etc. »⁷⁶.

LES DONNÉS

Voici quelques explications au sujet des « donnés ». Les messieurs du Séminaire de Québec, prêtres des Missions étrangères, comme les Jésuites et d'autres communautés religieuses, s'adjoignirent des donnés. Un donné est un laïc qui accepte de se joindre à une communauté pour partager sa vie religieuse et la servir moyennant une modeste rémunération, l'assurance de soins en cas de maladie et de prières après la mort. Le donné devait être dévoué, honnête et de vie édifiante. Les femmes faisaient ordinairement partie d'une famille de donnés. Cette coutume cessa après 1760.

Six ans après avoir renoncé à ses droits de « donné », Jean-Baptiste Otis aura le bonheur de savoir que son nom se perpétuera puisque le 14 novembre 1756, son fils Jean-Baptiste épousera Anne Tremblay, aux Éboulements, assurant ainsi une digne descendance canadienne à l'aïeul, Richard Otis, émigré d'Angleterre au New Hampshire, vers 1650. Jean-Baptiste finira donc ses jours dans la tranquillité et la sécurité. Le 16 septembre 1760, huit jours seulement après la signature de la Capitulation de Montréal par Amherst et Vaudreuil, il s'éteignait doucement à Baie-Saint-Paul à 80 ans.

NOS ANCÊTRES; DEUXIÈME GÉNÉRATION

Jean (II) Poitevin de Charlesbourg et Françoise-Rose Otis de Dover, New Hampshire

Le mariage a lieu le 26 octobre 1696 et le contrat (greffe Duprac) le 29 octobre 1696, à Beauport. Né à Charlesbourg le 14 septembre 1672, Jean (II), fils de Jean (I) Poitevin et de Madeleine Guillaudeau, fut baptisé le même jour en l'église de Beauport par Charles Amador Martin, prêtre. Le parrain et la marraine furent Jean Coste et Marie Cachet. Charles Roger Des Colombiers était aussi présent à la cérémonie. Le petit grandira sur la ferme de son père à Charlesbourg.

Comme la première école de Charlesbourg ne fut ouverte qu'en 1727, par le curé Le Boullenger⁷⁷, Jean n'a pu apprendre à lire, mais il savait se débrouiller. Pendant que François, son frère aîné, s'initiait au métier de tonnelier chez Jean Marsollet, à Québec,⁷⁸ Jean devint le bras droit de son père pour les travaux des champs. Est-ce pour lui que Jean (I), son père, acheta le 30 novembre 1685 la concession de Noël J. Rencourt, en la censive de la Seigneurie d'Orsainville?

Le travail de la ferme est-il trop dur pour notre jeune Jean ? En 1690, nous le trouvons malade à l'Hôtel-Dieu de Québec pour une période de huit jours, avec une rechute de 19 jours l'année suivante. En tout cas, il semble remis en septembre 1692; il assiste au mariage de son frère François avec Françoise Morel, devant le notaire Vachon au village de Beauport⁷⁹.

Deux ans plus tard, c'est au tour de Jean de se marier à Beauport, non pas avec une fille de la région, mais avec une Anglaise de la Nouvelle-Angleterre, Rose Otis. Pour expliquer la présence de cette dernière au Canada, rappelons brièvement ce qui a déjà été dit au sujet de l'attaque de Dover pendant la tragique nuit du 27-28 juin 1689. Prisonnière des Abénaquis, Rose fut emmenée au Canada et adoptée à Beauport.

Le registre de mariage de l'église de Beauport nous révèle que : « Françoise Rozotty (déformation de Rose Otis) fille Anglaise demeurant depuis son bas âge dans cette paroisse où elle a été amenée de Boston son pays natal par les sauvages... »⁸⁰.

Les détails fournis par l'officiant E. Boullard sont très appréciés. Dommage qu'il ne nous ait pas dévoilé le nom de la famille adoptive de Rose. Il nous laisse le deviner.

Sur le registre de l'église et le contrat de mariage, le nom de Jacques Parent occupe la place réservée au père après celui de la mariée. Il est suivi de celui de Pierre Morel sur les deux documents. Au contrat, Pierre Morel est accompagné de sa femme et de sa fille. Jacques Parent, lui, est accompagné de son fils René. Mais sachant que sa femme était enceinte de six mois et qu'elle avait une nombreuse famille, on comprend qu'elle soit restée à la maison.

Les Parent attirent notre attention. Par ailleurs, d'autres constatations nous dirigent vers la famille Parent. Le parrain du premier enfant de Rose est René Parent. Jacques lui-même et un autre fils, Michel, seront parrains à leur tour. Les Parent sont les seuls à revenir si souvent dans la vie de Rose.

Les quelques lignes suivantes nous permettront de voir le contrat de mariage signé par le notaire Duprac et l'acte rédigé à l'église de Beauport par monsieur l'abbé E. Boullard.

Le curé E. Boullard donne « Boston » comme le « pays natal » de Rose. Les récits des pages précédentes nous disent que Rose venait de Dover, N. H., appelé aussi Cochecho. Si elle a donné ce nom comme lieu de naissance, il n'est pas étonnant qu'on ait simplement écrit qu'elle était originaire « des environs de Boston », ville plus importante dont les Français entendaient souvent parler.

REGISTRE DE MARIAGE DE JEAN POITEVIN ET FRANÇOISE ROZOTTY (ROSE OTIS), 29 OCTOBRE 1696

« Le vingt et neuvième Octobre 1696 par moy soussigné Prestre curé de Beauport après les publications requises de bans & fiançailles en face d'église, ne s'étant présenté aucun empêchement à célébrer le mariage d'entre Jean Poitevin fils de Jean et de Magdeleine Guillaumeau de la paroisse de Charlesbourg d'une part et Françoise Rosotty fille Anglaise demeurant depuis son bas âge dans cette paroisse où elle a été amenée de Boston, son pays natal, par les sauvages. Présens au dit mariage ledit Jean Poitevin, père, Jacques Parent, Pierre Morrel, Maurice Derry tous habitants du dit Beauport excepté ledit Derry de Charlebourg lesquels ont avec lesdits époux déclaré ne scavoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

E. Boullard ».

CONTRAT DE MARIAGE DE JEAN (II) POITEVIN ET DE FRANÇOISE ROSE OTIS, 26 OCTOBRE 1696

« Par devant le notaire de Beauport soussigné y résidant et témoins soussignés furent présents en leurs personnes Jean Poitevin fils de Jean Poitevin, et de Magdelaine Guillodeau habitant du Bourg Royal, paroisse de Charlesbourg pour lui et en son nom d'une part, et Françoise Rosotis, fille de défunt Stinodis et de défunte Marie Otos, ses père et mère Anglaise de nation aux environs de Boston, la dite fille à ce présent et de son consentement d'autre part, lesquelles parties de leurs bon gré et volonté en présence et du consentement de leurs parents et amis pour ce assemblés de part et d'autre, savoir de la part dudit Poitevin, assisté de Jean Poitevin et de Magdeleine Guillaumeau ses père et mère, de François Poitevin et de Françoise Morrel, sa femme, et de Jude Poitevin frères et belle-sœur dudit Poitevin; et de la part de la dite Françoise Rosotis, le seigneur Jacques Parent, René et de Pierre Morel et de Jeanne Leblanc sa femme, et de Louise Morel, tous parans et amis des dits parties ont fait les traités et promesse de mariage qui en suivent, c'est à savoir que le dit Poitevin a promis et promet prendre la dite Françoise Rosotis pour femme et légitime épouse comme la dite fille a promis et promet prendre pour son mari et légitime époux, et le mariage faire en ladite Église Catholique Apostolique et Romaine, le plus tôt que faire se pourra, et qu'il sera avisé et délibéré entre eux, leurs dits parents et amis, si Dieu et notre dite mère Sainte Église l'y consentent et accordent pour être uns et communs en tous biens meubles acquêts et conquêts immeubles suivant la coutume de Paris; ne seront lesdits

Tableau 2		
Descendance de Jean Poitevin, dit Laviolette, et de Madelaine Guillaumeau.		
Deuxième famille: Jean (II) et Rose Otis.		
Mariage à Beauport: contrats, les 26 et 28 octobre 1696.		
1. Marie-Madeleine	n. 14; b. 15 déc. 1697 d.	Charlesbourg Charlesbourg, enfant
2. Jean (III)	n. & b. 8 juin, 1699 m. 19 sept. 1728 d. 4 juil. 1775	Charlesbourg Québec, Marie-Anne Bourget, veuve de ? Charlesbourg, 47 ans
3. Françoise-Joseph	n. 2, b. 4 fév. 1702 m. 3 & 5 août 1726	Charlesbourg Charlesbourg, Louis Bourget
4. Anne	n. 24, b. 25 mai 1704 m. 4 sept. 1730 d. 10 fév. 1737	Charlesbourg Charlesbourg, François Jouet Charlesbourg, 33 ans
5. Charles	n. 8, b. 10 nov. 1705 m. 28 oct. 5 nov. 1736	Charlesbourg L'Ange-Gardien, Geneviève Vésina
6. Madeleine	n. 28, b. 29 déc. 1708 d. 7 nov. 1734	Charlesbourg H. D. Q. 26 ans
7. Marie-Madeleine	n. 20, b. 21 nov. 1710 d. 12 janv. 1726	Charlesbourg Charlesbourg, 16 ans
8. Michel	n. 2, b. 6 mai 1712 m. 14 oct. 1735 d. 19 juin 1759	Charlesbourg La Petite Rivière, Françoise Tremblay Baie St-Paul, 47 ans
9. Marie-Thérèse	n. 6, b. 7 juin 1715 m. 10 avril 1735 d. 17 nov. 1749	Charlesbourg Charlesbourg, Didier Degres Charlesbourg, 34 ans
10. Pierre-François	n. et b. 9 mars 1717 d. 25 sept. 1736	Beauport H. D. Q., 19 ans
11. Jean-François	n. et b. 9 sept. 1719 m. 16 oct. 1752 d. 6 oct. 1759	Charlesbourg Charlesbourg, Marie-Angélique Bergevin Charlesbourg, 40 ans
12. Susanne	n. et b. 6 juin 1722 m. 10 avril 1752	Charlesbourg Trois-Rivières, Charles Degrest
Décès de Rose Otis	6 juillet 1729	Charlesbourg, 52 ans

N. B. La première date de mariage est celle du contrat.

conjoints tenus aux dettes ni hypothèques l'un l'autre faites et créés auparavant leur mariage si aucune il y a, elles seront acquittées par celui ou celle de qui elles procéderont faute duquel, futur mariage et pour ainsi se parvenir les futurs époux se prennent avec leurs droits, noms, raisons, actions; sera la future épouse douée du douaire coutumier ou de la somme de trois cents livres pour une fois payé à son choix et option. Le préciput sera réciproque entre eux de la somme de deux cents livres, pourra la future épouse advenant la dissolution de leur dite communauté, renoncer à ycelle (celle-ci) et ce faisant, reprendre ce qu'elle aura apporté avec son dit futur époux, ses habits, bagues et bijoux, son douaire et préciput (avantage conféré à un époux par le contrat de mariage) ainsi que dessus le tout et pendant et comptant le dit mariage lui sera advenu et échü tant par succession le tout franchement et comptant soit payer aucunes dettes de leur communauté encore bien qu'elle y fut obligée ou condamnée car ainsi a été le tout accordé entre les dites parties, parents et amis, promettant et obligeant chacun en droit, loi, etc. renonçant etc. Fait et passé en la maison dudit Sieur Morel au dit Beauport, le vingt-huitième jour d'octobre, l'an mil six cent quatre-vingt seize, en présence des dits Sieurs Jean Chevallier et Jean Turgeon, témoins habitant au dit Beauport, qui ont signé avec le dit René Parent, et ont les futurs époux, les dits Sieurs Jacques Parent et Morel, la dite femme de François Poitevin, la dite femme de Pierre Morel ont déclaré ne savoir signé de ce interpellé suivant l'ordonnance.

René Parent Jean Chevallier
Jean Turgeon Duprac a. p., Notaire ».

NOUVEAU FOYER À CHARLESBOURG

Après le mariage à l'église de La-Nativité-de-Notre-Dame de Beauport, Jean et Françoise Rose se rendirent à Charlesbourg. Ils vécurent dans l'habitation « 14 », voisine de celle des parents de Jean qui occupaient l'habitation « 15 ». L'automne est avancé, le travail des champs fini, Jean a donc plus de temps à consacrer à Françoise Rose. Forte de son amour, la jeune épouse lui raconte en toute confiance, les péripéties de sa vie depuis l'âge de 11 ans; comment elle fut prise par les Abénaquis et emmenée à Beauport où des Français, dont elle ne savait pas la langue, l'ont accueillie. Elle évoque le massacre survenu durant la terrible nuit du 27-28 juin 1689, puis la disparition de ses deux petits frères et de son cousin, John. Les reverra-t-elle jamais?

L'année suivante, le 14 décembre 1697, Jean et Rose sont les heureux parents d'une fille qu'ils portent aux fonts baptismaux de l'église de Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg. Un document officiel nous apprend que « Le dimanche quinzième décembre, mil six cent nonante sept (97) a été baptisée par moi soussigné ptre curé de la paroisse St-Charles de Charlesbourg, Marie-Magdeleine née le jour précédent fille de Jean Poitevin du Bourg Royal de cette paroisse et de Françoise Otice, Anglaise de nation, sa femme. Le parrain a été René Parent fils de Jacques Parent de la paroisse Notre-Dame de Beauport et la marraine Marie Magdeleine Oullie Anglaise. Le parrain a signé avec moi (ainsi que la marraine).

René Parent Marie Magdeleine Oulli
Doucet, prêtre »⁸¹.

Voilà encore René Parent, fils de Jacques. Mais qui est la marraine? Elle signe son nom comme elle l'a appris au Canada « Ouilli », c'est-à-dire « Willey ». Cousine germaine de Rose Otis, Marie-Madeleine est la fille de Gabrielle

(Abigail) Pittman présente au mariage de Paul Otis avec son autre fille, Marie Willey, épouse de Pierre Serroi de Résy.

Nous nous sommes arrêtés longuement aux ancêtres paternels de Rose. Bien que moins connus, ses ancêtres maternels méritent une brève considération. William Pitman né en 1632, probablement en Angleterre, est venu en Amérique vers 1650. En 1657, il a 25 ans et « On le trouve à Oyster River, New Hampshire, où il paie des impôts et continuera de le faire jusqu'en 1677; il semble avoir été un citoyen honnête, tranquille et laborieux; il accumula des propriétés. Il mourut à Oyster River vers le 1^{er} novembre 1682 »⁸².

Les services de ce forgeron de métier sont fort appréciés dans cette région où l'occupation principale est la construction de navires et de mâts, autant pour la mère patrie que pour les besoins locaux.

William Pitman choisit Barbara Evans pour épouse vers 1655. Elle lui donna 13 enfants. Son testament se trouve au Deeds Office à Exeter. En voici la traduction : « Octobre dernier, en l'année de Notre Seigneur Dieu, mil six cent quatre-vingt-deux, Je William Pitman de Oyster River dans la province du New Hampshire, étant faible de corps et parfait de mémoire et d'esprit, désirant mettre ordre à mes affaires pour l'avenir, remettant mon âme à celui qui me l'a donnée, mon corps à la poussière et sépulture chrétienne. Ma volonté est que mon fils, John Pitman soit le seul exécuteur de tous mes biens, maisons, terrains, biens meubles, dettes, monnaies quelconques toutes mes dettes légales étant payées.

Ma volonté est que ma femme ait deux vaches, un lit et des couvertures et logement dans la maison et des provisions pour elle cet hiver jusqu'à ce qu'elle soit placée, et un tiers des revenus de mes immeubles durant sa vie naturelle ou jusqu'à ce qu'elle se marie. Ma volonté est que mon fils Francis Pitman ait et jouisse comme cadeau de ma part la Place et maison que j'ai achetée de Richard Knight, communément appelée Place de Giles, en payant quatre livres à mon exécuteur.

Item, je donne à mes fils Ezekiel Pitman et Nathaniel Pitman, ce morceau de marais que j'ai acheté de Richard Knight situé près de la maison d'Assemblée également entre les deux.

Item, je donne à mon fils Joseph Pitman toute ma part de terrain près de la vallée de vingt-cinq acres au marais Colby apparaissant plus grand selon les registres.

Je donne à ma fille Elizabeth Jenkins quinze shillings. Je donne à Abigail Willey, Sara Thrisch, Ezekiel Pitman, Ann Pitman, Zacharias Pitman, Hannah Pitman, à chacune ici nommée trois shillings par année.

Ma volonté est que Edward Leatherset et Stephen Jenkins soient les surveillants de ma femme et de mes enfants et de mes exécuteurs pour voir à ce que ma volonté soit exécutée.

Témoins : John Woodman William Pitman Stephen Otis
Sa marque [P] et son sceau ».

« New Hampshire. Par le Govr. 16 novembre 1682. John Woodman et Stephen Otis ci-dessus nommés ont paru devant moi et ont prêté serment que le testament ci-dessus fut vraiment signé et scellé et publié par la volonté du testateur : Pitman.

Entré et enregistré selon l'original le 20 novembre 1682.
Richard Chamberlain, Sec. »⁸³.

Chose étrange, le nom de Mary Pitman, mère de Rose, ne figure pas sur la liste des héritiers. Mary serait-elle connue sous un autre nom en plus de celui de « Mary » ou aurait-elle été oubliée? Son époux Stephen, témoin, s'en serait rendu compte. William Pitman a peut-être jugé que sa

filles avait déjà reçu sa part d'héritage par Steven Otis? Il n'y a pas de doute que Mary était la fille de William Pitman; ce fait est appuyé sur le *Vital Records of Dover*, N. H., 1686-1850, p. 120, où l'on dit que « Steven Oates, the Son of Ric Otes Senr was married to Mary Pittman daughter of Wm Pitman ye 16 of April 1674: pr Capt Waldron ».

Quand William Pitman a fait son testament en 1682, il était loin de penser qu'un jour sa fille Abigail et ses petites-filles Marie et Marie-Madeleine Willey ainsi que Rose Otis seraient captives des Indigènes, emmenées en Nouvelle-France et achetées par les Français. Heureusement que les Français qui libérèrent les captifs de la Nouvelle-Angleterre le firent de bon cœur. Il semble que ces femmes et ces enfants furent bien traités. Les mariages entre captifs anglais, tel celui de Paul Otis avec Elizabeth Wabert (Webber) ainsi que la présence de parents à ces cérémonies, indiquent peut-être qu'un réseau les reliant les uns aux autres était favorisé par des gens sympathiques.

Ainsi, René Parent a dû se faire un plaisir d'aller chercher Marie-Madeleine Willey à Québec pour la conduire à Charlesbourg à l'occasion du baptême de l'aînée de Rose, épouse de Jean Poitevin. Cette visite fut une belle occasion pour les deux exilées de se remémorer des souvenirs de leurs familles éloignées ou disparues.

LA VIE ORDINAIRE PREND SON COURS

Le 6 juin 1699, la naissance d'un garçon vient réjouir le foyer. Deux jours plus tard, l'eau du baptême est versée sur son front. Le parrain est Jean Poitevin, son aïeul, et la marraine, Jeanne Pasqué, femme de Jean Paradis. En l'honneur du grand-père, le petit portera le nom de « Jean » (le troisième des Poitevin). Ce document est le dernier où l'on nomme le grand-père; après cela, nous n'entendons plus parler de lui.

Avec deux enfants, Jean (II) fait des plans pour se procurer une concession. Il se rend donc à Québec chez les pères jésuites dans ce but. Après discussion, le père François Vaillant, procureur de sa compagnie, remet à Jean un billet contenant la promesse de lui accorder une concession au Bourg Royal pourvu qu'il fasse faire un contrat avant le 1^{er} mars prochain. Ce billet, signé par François Vaillant, est daté du 24 novembre 1699⁸⁴.

Le 16 mars de l'année suivante, Jean, comme entendu, se rend de nouveau à Québec chez le père Vaillant. Le notaire Genaple est là avec sa plume, son encre et ses papiers pour rédiger le contrat. Les deux témoins sont le sieur Louis Le Vasseur et René Hubert, huissier du Conseil souverain.

D'après ce contrat, les pères jésuites de leur Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges concèdent, par l'entremise du père Vaillant : « À titres de cens et rente foncière, seigneuriale, perpétuelle... à Jean Poitevin présent, et acceptant acquéreur pour lui, ses hoirs (héritiers) et ayant cause, d'une terre en bois de haute futaye pour habiter et défricher, scise au-dessous du Bourg Royal consistant en trois arpens de terre de front sur la ceinture du dit Bourg Royal et de quarante en profondeur entre deux lignes droites parallèles courant vers les montagnes au nord-ouest quart du Nord; bornée par devant de ladite ceinture du Bourg Royal; d'un côté au sud-ouest quart d'ouest de l'habitation concédée à Jacques Pasquier... Cette concession au dit titre, et aux charges et conditions

suivantes; qui sont de payer et porter chacun an a perpétuité aux dits Révds Pères Jésuites en leur maison et collège de cette dite ville le jour de fête de St-Martin, onze de novembre, un sol pour chacun (chaque) arpent superficie de la dite terre... faisant la somme de six livres pour le tout avec trois bons chapons vifs et un sol marqué de cens ou vingt sols pour les dits chapons au choix des dits révérends Pères, premier payment à échoir et faire du jour et fête de St-Martin prochain en un an; et continuer ainsi à perpétuité chacun an à pareil jour; ...aussi le droit et faculté de retraite la dite concession en tous cas de vente en payant en remboursement à l'acquéreur le prix de la vente, frais et loyaux couts, et ne pourra même le dit preneur la vendre qu'il n'y ait au moins

(En marge): Reçu quarante sols d'avance payé sur la minute ou expédition.

Signé : Franç. Vaillant J/S Hubert, a. p.
Levasseur, a. p. Genaple, a. p. »⁸⁵.

Cette terre cependant n'apportera aucun profit à Jean. Neuf ans plus tard, il se voit dans l'obligation de la remettre aux pères jésuites, faute d'avoir trouvé le temps de l'exploiter ni les moyens d'en payer les cens et rentes. Le père Ruféin, maintenant en charge, exige la remise des terres qui n'ont pas été exploitées. Mais il a de la clémence pour ceux qui n'ont pas respecté leurs obligations seigneuriales. Le notaire Jacques Raudot, dans un document du 6 mai 1709 nous le montre bien : « ...Le dit Poitevin demeurera déchargé de toutes les rentes qu'il doit pour la dite habitation (terre) jusques aujourd'hui et de celles de ses deux autres habitations jusqu'au mois de novembre dernier... »⁸⁶.

LES CENS ET RENTES

Dans la Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges appartenant aux Jésuites, « Les cens consistaient en un sol pour chaque arpent de front et les rentes, quarante sous pour un arpent de front sur quarante de profondeur, plus un chapon gras, ou vingt sous, ou encore, un demi minot de blé, au choix du seigneur. Cela valait au plus un dollar soixante-quinze de cens et rentes pour une terre de cent-vingt arpents », nous dit Reine Malouin, dans *Charlesbourg 1660-1949*, Éd. La Liberté inc., Québec, 1972.

La petite famille de Jean et Françoise Rose s'agrandit dans la paix et l'amour. Le 2 février 1702, une fille voit le jour. On l'appelle « Françoise » comme sa mère. Son parrain est Benjamin Derviller, lieutenant d'une compagnie de détachement de la marine, et sa marraine, Geneviève Duchesnay. Les deux signent avec l'abbé Le Boulenger.

AIDE DE LOUIS XIV AUX CAPTIFS ANGLAIS⁸⁷

En 1702, le roi de France accorde une somme de 2 000 livres à l'intendant Beauharnois pour être distribuée aux Anglais catholiques qui, emmenés en Nouvelle-France, choisissaient d'y demeurer. En voici la liste et la somme que chacun reçut selon ses besoins, tirée d'un ouvrage d'Emma Coleman :

At Quebec	
Agathe Clark	80
Magdeleine Flisson (Stilson?)	70
Gabrielle Villis (Willis)	60
Magdelaine Villis	60
Marie Magdeleine Villis	60
Marie Catherine	70

<i>Rose Ottys</i>	30
Lidivine Standers	30
Claude Thomas	30
Marie Louise	30
At Montreal	
Abel Bear	60
Magdeleine Warren	70
Marie Sayer	90
Anne Herd	30
Jean Stilson	30
Guillaume James	30
Jean Thomas	50
Louise Trasson (Louis Trafton?)	30
George Gré (Gray)	60
<i>Paul Ottys</i>	30
Louise Braquette	30
Marie Joseph Sayer	50
Catherine Dankeen (Duncan)	60
Elizabeth Flashing	30
Marie Anne	50
Jean la ha (La Haye)	60
At Three Rivers	
Marguerite Key	300
Louise Corsonouit	60
At La Prairie	
Marie Louise Christancien	60
At St. François	
Marie Ursule Mistrete (Mercy Adams)	30
Richard Naason	30
At Longueuil	
Andre Fret (André Fry?)	30
At Island St. Lawrence	
Pierre called Perrot	30
At Beaupré	
Jean Baptiste	30
At St. Anne	
Jean Willem	30
Guillaume Brak	30
At Cape Tourmente	
<i>Jean Baptiste Ottys</i>	30
Jean Bap. de Mahathe	60

N.B. : Le nom de Joseph-Marie (Steven Otis) est absent de cette liste, comme il le sera de celle de naturalisation.

Le 25 août 1703, Rose apprend la mort accidentelle, à l'âge de 25 ans, de René Parent, parrain de son premier enfant. Le 25 mai 1704, Rose accouche d'une fille qui reçoit le prénom de sa marraine, Anne Paradis. Le parrain, venu de Beauport, est l'oncle François Poitevin, veuf depuis l'année précédente.

En 1705, un garçon, Charles, voit le jour. On choisit comme parrain l'oncle paternel, le jeune Hugues, appelé également « Jude ». Puis naissent deux filles dont le séjour terrestre fut bref, Madeleine et Marie-Madeleine. Pour être parrain de cette dernière, Jacques Parent est accouru de Beauport, le 21 novembre 1710. Il reviendra encore le 6 mai

1712 pour le baptême d'un autre garçon prénommé Michel comme son parrain, Michel Parent, fils de Jacques. Les « Parent » demeurent fidèles à Rose! Ce Michel qui vient de naïtre sera notre ancêtre.

NATURALISATION DE ROSE – 1710

Au printemps de 1710, Rose est naturalisée. Louis XIV accorde cette faveur à un grand nombre d'hommes et de femmes originaires de la « Nouvelle » ou de la « Vieille Angleterre ». Le texte officiel commence comme suit : « Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir, Salut, nos bien aimés... ». Suivent les noms des intéressés avec quelques qualifications. Parmi ces nombreux noms, nous trouvons ceux de personnes de notre parenté, les Otis, qu'on épelle aussi « Otes », « Hautes », « Oats ». On trouve également les noms de personnes apparentées aux Otis. Voici ces noms en suivant l'ordre du document dont voici des extraits :

« *Jean-Baptiste Otes* de la nouvelle angletterre habitant de la coste de Beaupré, marié à une française et ayans des enfans »; « *Paul Otes* estably à Ville-Marie (Nathaniel, frère de Rose) »;

« *Magdelaine Warain*, anglaise mariée à Philippe Robitaille, tonnelier estably à Ville-Marie dont elle a quatre enfans »; « *Christine Otes*, anglaise mariée, avec sa mère au Canada, mariée à Louis Le Beau menuisier establis à Ville-Marie »; « *Rose Otes* anglaise et ayans plusieurs enfans »; « *Marie-Magdeleine Willis* anglaise mariée au nomé Vildaigre (Willey) garde-port à Québec [marraine de l'aînée de Rose] »; « *Marie-Louise Pitman*, anglaise veuve d'Etienne Willis demeurante à Québec [tante de Rose, mère de Marie et Marie-Madeleine] »; « *Marie Elizabeth Waber*, anglaise [elle épousera Paul] ».

Après avoir énuméré tous les noms des nouveaux Français, le roi continue sa lettre : « Faisant tous profession de la religion catholique, apostolique et romaine, nous ont fait remontrer qu'il y a plusieurs années qu'ils sont establis en la nouvelle france tant à Québecq qu'aux colonies dépendantes du Canada et de ladite ville et désirans y finir leurs jours comme nos sujets et regnicoles ils nous ont très humblement fait supplier leurs voulloir accorder nos lettres en ce nécessaires, à ces causes voullons favorablement lesd. exposans et leur faciliter les moyens possibles pour rester en nos pays et estats du Canada... »

Suivent toutes sortes de privilèges. Et la lettre se termine comme suit : « Les ayans quand à ce dispensez et habilitez, dispensez et habilitez par cesd. presantes à la charge de finir leurs jours en nostre royaume et estats dont *ils ne pourront sortir sans nostre permission expresse et par escrit* et qu'ils ne seront facteurs ni entremeteurs pour aucun estrangers à peine de nullité des presentes... ». Nous avons mis en italique le passage du texte qui peut nous aider à comprendre pourquoi Christine Otis (LeBeau) eut tant de difficulté à obtenir la permission de retourner en Nouvelle-Angleterre.

Le roi s'adresse ensuite aux membres du Conseil souverain; il leur fait les recommandations suivantes: « Nous donnons en mandement à nos aimez et séans conseillers... que ces presentes nos lettres de naturalité ils fassent registrer et du contenu jouir et user lesdit exposans susnommez, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens, au contraire, car tel est nostre plaisir et afin que ce soit chose bonne et stable a toujours nous avons fait mettre nostre sceau

à s. sd. Présentes... Donné à Versailles au mois de may, l'an de grâce mil sept cent dix et de nostre règne le soixante huitième signé Louis et plus bas Par le Roy Phelypeaux et a costé visa Phelypeaux pour naturalité y dénommez signé Phelypeaux et scellé du grand sceau en cire verte sur lacs de soye rouge et verte ».

En lisant ce qui suit, nous voyons que cette lettre n'a pas été écrite de la main du roi; elle est une copie faite par le secrétaire du Conseil souverain. « Les lettres de naturalité cy-devant transcriptes ont esté régistrées au greffe du conseil supérieur de Québec pour jouir par les y nommez du contenu en icelles (celles-ci) suivant et conformément à l'arrest de ce jour par moy conseiller secrétaire du Roy greffier en chef dudit conseil [conseil] subsigné à Québec le sixiem. jour d'octobre mil sept cents dix. De Monseignat »⁸⁸.

D'après cet ajout, la lettre du roi fut placée dans un endroit sûr et la copie qu'en fit De Monseignat était accessible à ceux qui voulaient la consulter. Vraisemblablement, chacun reçut la nouvelle de sa « naturalité » de vive voix. Il est évident que ceux qui ont décidé de demeurer au pays ont de bonnes raisons de le faire. La plupart sont mariés à des Français ou Françaises et ont des enfants. Ayant été élevés en français, ils ont oublié l'anglais et surtout ils sont heureux en Nouvelle-France.

LA VIE CONTINUE

Dans la famille de Jean, le petit Michel a maintenant trois ans. Il aura bientôt une petite sœur. Le 6 juin 1715, Rose donne naissance à une autre fille qu'on appelle « Thérèse ». Deux ans plus tard, Rose accouche d'un garçon qu'on nommera Pierre-François comme son parrain, Pierre Ruet de La Malotière, écuyer résidant à Québec. La marraine est Marie-Louise Juchereau Duchesnay. Elle est de la même famille que Geneviève Juchereau Duchesnay, marraine de Françoise-Josèphe née en 1702. Un autre garçon, Jean-François, arrive en 1719. Bonne dernière, en 1722, Susanne complète la douzaine.

En lisant l'acte de baptême de Susanne, notons bien que sa mère est appelée Élisabeth Trainque. Nous retrouverons ce nom une autre fois.

Le printemps de 1724 semble avoir été pluvieux puisque les habitants du Bourg-Royal font des fossés pour l'écoulement des eaux qui malheureusement inondèrent les terres de Germain Magnan et de Joseph Dhéry. Plainte fut portée à Michel Mégon qui ordonna : « À Ignace Leroux dit Cardinal, Louis Jacques, Jean Allard, François Langevin, Jean Proteau, Pierre Parent et Jean Poitevin de recaller (creuser) les fossés en sorte que les eaux ayant leur écoulement n'inondent pas le chemin et la prairie dudit Magnan » et aussi « qu'ils travaillent avec ledit Dhéry à recaller (creuser) son fossé en sorte que les eaux ayant leur écoulement n'inondent plus sa terre... à peine contre chacun des contrevenants de cinq livres d'amende applicables au recellement desdits fossés, mandon et fait à Québec le vingt-sept juin mil sept cents vingt-quatre. Mégon »⁸⁹.

Bien que rien ne l'indique, l'amende ne fut pas payée. Jean, courageux, creuse les fossés avec l'aide de ses fils Jean et Charles qui ont 25 et 19 ans.

Le 12 janvier 1726, la famille est en deuil. Leur fille Madeleine est morte, âgée d'à peine 16 ans. Elle est inhumée le lendemain au cimetière de la paroisse de Saint-

Charles-Borromée de Charlesbourg. Bientôt, les joies sèchent les larmes. La même année, Jean et Rose donnent en mariage leur fille aînée, Françoise-Josèphe, à Louis Bourget, fils de Claude et de Marie Couture. Au contrat de mariage rédigé par le notaire Dubreuil, nous trouvons Marie-Thérèse Duchesnay. Est-ce la sœur des deux autres de ce nom? On remarque aussi le cousin de la mariée, François Potvin, le fils de l'oncle François, qui signe son nom.

Le 19 septembre 1728, Jean, le troisième, s'engage dans la vie matrimoniale : il épouse Marie-Anne Bourget, veuve de Jean Guérigue dit Languedoc. Elle est la sœur de Louis Bourget, époux de Françoise-Josèphe Poitevin.

MALADIE ET DÉCÈS DE ROSE OTIS

Élever une famille aussi nombreuse peut comporter beaucoup de joie et de bonheur, mais aussi des difficultés, des peines et beaucoup de fatigue. Rose est-elle épuisée? La perte de sa fille de 16 ans, les mariages de ses aînés, Françoise-Josèphe et Jean lui ont causé trop d'émotion, sans parler des travaux de la maison. Du 29 mai au 17 juin 1729, elle fait un séjour de 19 jours à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle bénéficie des bons soins des religieuses Augustines. Sa santé s'est-elle améliorée ou est-elle retournée s'éteindre à la maison? Elle languit pendant trois semaines pour quitter ce monde dans sa 53^e année, le 7 juillet, après avoir reçu les sacrements administrés par l'abbé Le Boullenger, curé à Charlesbourg.

Rose laisse pour la pleurer Jean, son époux, après trente-trois ans de vie commune, et dix enfants dont deux sont mariés. Deux l'ont précédée dans la tombe. Sa plus jeune, la petite Susanne n'a que 7 ans; les autres ont 10, 12, 14, 17, 21, 24, et 25 ans. Les plus âgés travaillent probablement à l'extérieur du foyer, mais leur mère Rose leur manquera tout comme aux plus jeunes et Rose elle-même a sans doute souffert profondément de les quitter pour l'au-delà.

Voici ce que dit l'acte d'inhumation signé par l'abbé Le Boullenger : « Le sept juillet mil sept cent vingt-neuf a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse par nous curé de Charlesbourg Elisabeth Trainque âgée d'environ cinquante-deux ans femme de Jean Poitevin, morte du jourd'huy après avoir reçu tous les sacrements; ont été présents à son inhumation Nic Jacques, George Alard et plusieurs autres »⁹⁰.

Ici, comme il y a sept ans, Le Boullenger écrit encore « Elisabeth Trainque ». Comment expliquer cela? Il y avait en effet une Élisabeth Trainque, épouse de Jean Charbonneau, à Charlesbourg. Était-elle sage-femme et ensevelisseuse?

Pour éclaircir cette question, je me suis adressée au Département de démographie de l'Université de Montréal. Voici la réponse : « Madame, pour faire suite à votre lettre du 28 février dernier (1989), permettez-nous de vous faire part du résultat de nos recherches. Françoise Rosotis est effectivement appelée Elisabeth Trainque et Tesinque en deux occasions au cours de sa vie. Il s'agit manifestement d'une erreur de la part des rédacteurs. L'autre Élisabeth Trainque existe bel et bien mais il nous est malheureusement impossible d'établir le moindre lien entre les deux femmes. Celle-ci est peut-être la mère adoptive, comme vous le suggérez, mais rien ne prouve qu'il en est vraiment ainsi. Les registres religieux ne nous apprenant rien de plus précis, nous vous

suggérons de consulter les greffes des notaires établis dans ces paroisses à cette époque... André Guillemette Programme de recherche en démographie historique ».

Pourquoi ce nom alors que d'autres documents prouvent qu'à ce moment-là, la femme de Jean Poitevin était vraiment « Rose Otis »? Au mariage de Jean avec M.-Renée Desrivières, deux ans plus tard, le notaire Dubreuil mentionne « le veuf de Françoise Autys ». Lors de la cérémonie à l'église de Beauport, l'abbé Boullard parle également du « veuf de Françoise Rozotty de la paroisse de Charlesbourg ». Une vingtaine d'années plus tard, la petite dernière, Susanne, sera identifiée sur son contrat de mariage comme « fille de Jean Poitevin et de Marie-Françoise Hautesse [Otis] »⁹¹.

Le nom de Rose Otis fut une énigme pour les Français. En voici les différentes déformations: *Françoise Rosotis* sur son contrat de mariage par le notaire Duprac; *Françoise Rozotty* sur l'acte de mariage à l'église de Beauport, par E. Boullard en 1696; en 1717, ce dernier l'appellera *Françoise Roder*, en 1697, Doucet ptre, l'appelle *Françoise Otice*, mais en 1699, *Françoise Rosothys*. Comme curé de Charlesbourg, Le Boulenger, ptre, eut maintes occasions d'écrire son nom mais pas deux fois de la même manière : *Rosotice, Rosothy, Rosotyis, Rosothis, Rosothyse*. L'inscription la plus surprenante de toutes fut celle de l'Hôtel-Dieu de Québec : « *Marie Larose*, épouse d'un nommé Poitevin de Charlesbourg »⁹².

On l'a dite « Anglaise de nation ». Or, il n'y avait qu'une Anglaise mariée à Poitevin à Charlesbourg, Rose Otis. Rose Otis, pauvre petite Anglaise, notre aïeule bien-aimée, comme elle a souffert durant sa vie! À 11 ans, son père et sa mère sont tués sous ses yeux durant l'inoubliable nuit du 27-28 juin 1689 à Dover, Nouvelle-Angleterre où elle fut arrachée de son milieu, faite captive, séparée de ses deux petits frères captifs eux aussi; forcée de suivre péniblement ses ravisseurs qui l'emmenèrent en Nouvelle-France, pays inconnu où les coutumes, la langue et la religion lui étaient étrangères! L'adaptation lui causa certainement beaucoup de souffrances. Espérons que sa famille adoptive, que Jean son époux, et ses douze enfants lui donnèrent consolation, réconfort et amour.

PERSONNALITÉS

La famille Otis, l'une des pionnières aux États-Unis, a fourni de nombreuses personnalités des deux côtés de la frontière canado-américaine. Nous nous contenterons d'en signaler trois, soit deux aux États-Unis et une au Québec.

Du côté américain, il y eut James Otis (1725-1783) qui fut un brillant orateur, un avocat célèbre et un patriote convaincu. Il a joué un grand rôle dans la préparation de la Révolution américaine. Plus près de nous, il convient de signaler le nom d'Elisha

Otis (1811-1861) qui fut l'inventeur des ascenseurs « sécuritaires » dont nous bénéficions aujourd'hui. Avant lui, l'ascenseur existait mais son utilisation était limitée et c'était au risque et péril des utilisateurs. Elisha Graves Otis, natif d'Halifax, au Vermont, mit au point un dispositif qui permettait d'éviter les chutes soudaines en cas de défaillance. Cette importante découverte a rendu possible la construction des édifices très élevés qu'on érigea au tournant du siècle. La compagnie, fondée par Elisha Otis passa ensuite à ses fils et elle est maintenant connue dans l'univers entier sous l'appellation « Otis » ou « Dover ».

Sur le sol québécois, un descendant du petit « John » Otis a fait lui aussi sa marque. Il s'agit d'un missionnaire-colonisateur, l'abbé Lucien Otis (1824-1868), qui a joué un grand rôle dans la région du Saguenay et qui a laissé son nom à un lac, à une paroisse et à un canton. En 1986, l'historien Raoul Lapointe, un autre descendant de John, a publié la biographie de ce prêtre.

JEAN ET MARIE-RENÉE DESRIVIÈRES

Quiconque a l'expérience de la vie se rend compte qu'elle est tissée de joies et de peines. Jean en sait quelque chose, surtout depuis le départ de Rose. À 57 ans, seul avec de nombreux enfants, comment peut-il donner l'attention et l'amour maternels?

Le 4 septembre 1730, soit un an après le décès de Rose, Jean a la joie de donner en mariage sa fille de 26 ans, Anne, à François Jouet, fils de Louis et Anne Blondet de Québec, comme l'atteste le notaire Pinquet⁹³. Le lendemain, tous les invités se retrouvent à l'église de Charlesbourg. Jean, devant leur bonheur, ne peut qu'évoquer l'absence de Rose à ses côtés.

Aussi, selon la coutume du temps, sans plus attendre, le 8 avril 1731, il épouse Renée Desrivières, veuve de 34 ans, dont l'époux, Nicolas LeRoy, lieutenant des milices en la Seigneurie de La Durantaye, était mort quatre années plus tôt. Elle était la fille de François Jérémie Desrivières et de Madeleine Fontaine.

Le contrat de mariage devant le notaire Dubreuil stipule que : « Pour compenser la jeunesse de la future épouse, le futur époux donne à la future épouse... une part comme celle de ses enfants »⁹⁴. Sa fille Anne et Madeleine L'Homme, sa belle-sœur, veuve de François Poitevin et maintenant épouse de Thomas Shouldon, captif anglais, sont de la noce.

Renée est accompagnée de son père, François Desrivières, de ses beaux-frères, Charles Du Parc, Jacques-Antoine Charier, Jean LeRoy, et d'un cousin, le sieur Jean Brassard. Les témoins Marie-Joseph Desrivières, Charles Dupéré, Brassard, Serendac, J.-B. Dupont, Jean Chalifoux signèrent lors du mariage civil avec le notaire Dubreuil. Parmi ceux-ci, Charles Dupéré

Tableau 3		
Descendance de Jean Poitevin, dit Laviolette, et de Madeleine Guillaudeau.		
Mariage (deuxième) de Jean (II) avec Renée Desrivières, veuve de Nicolas LeRoy, le 8 avril 1731.		
1. Marie-Anne	n. et b. 27 oct. 1732 d. 27 juin 1736	Charlesbourg Charlesbourg, 3 ans, 8 mois
2. Louis-Charles	n. 30 mars 1735 d. 30 juil. 1735	Charlesbourg Charlesbourg, 4 mois
3. Louise	n. & b. 18 sept. 1737 m. 20 avril 1761	Charlesbourg Trois-Rivières, Joseph Paré
4. Nicolas	n. & b. 5 juil. 1739 d. 9 juil. 1741	Charlesbourg Charlesbourg, 2 ans
Décès de Jean (II)	4 février 1752	Charlesbourg, 80 ans
Décès de Marie-Renée	11 février 1760	St-Valier, 63 ans

et Antoine Serendac signèrent aussi l'acte de mariage à l'église de Beauport, le 10 avril, en présence du père de la mariée et de Timothée Prévost. C'est monsieur l'abbé Boullard qui bénit cette union comme il l'avait fait en 1696 et, cette fois encore, il écrit le nom de Rose (défunte) comme autrefois, « Françoise Rozotty ».⁹⁵

Renée est un soutien pour Jean et sa famille, partageant joies et deuils en alternance. La joie est grande le 27 octobre 1732 lorsque Renée donne naissance à une fille qu'on baptise « Marie-Anne ». Jean porte sa croix en enterrant, le 7 novembre 1734, sa fille Madeleine décédée à l'âge de 26 ans à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 30 mars 1735, la joie revient avec la naissance d'un garçon, Louis-Charles, ainsi nommé en l'honneur de son parrain, Charles Poitevin, son demi-frère. Nouvelle croix : le petit Charles ne jouit que de quatre mois de vie. Réjouissance quand on apprend le mariage de Michel avec Françoise Tremblay, à Petite-Rivière-Saint-François, le 14 novembre 1735. Le cousin de sa mère, Jean-Baptiste Otis, qu'il a rejoint à Baie-Saint-Paul, lui sert de père.

L'année suivante, à Charlesbourg, Jean donne en mariage sa fille Marie-Thérèse, âgée de 21 ans, à Didier Degré⁹⁶. Sont de la fête, Jean, le père, Jean, le fils, ainsi que le gendre, Louis Bourget. Nouvelle réunion de famille en deuil, le 27 juin 1736. Cette fois, on enterre l'aînée de Jean et Renée, la petite Marie-Anne âgée de trois ans et huit mois. Puis, le 25 septembre de la même année, on met en terre Pierre-François, âgé de 19 ans, comme noté dans le registre de l'Hôtel-Dieu de Québec. Deux enfants la même année, c'est trop!

Au début de 1737, le soleil brille à nouveau. Jean, avec ses fils Jean et François, ses gendres Louis Jouet et Didier Degré, se rend à L'Ange-Gardien, dans la Seigneurie de la Côte-de-Beaupré. Son fils de 30 ans, Charles, s'est enfin décidé. Il prend pour épouse Geneviève Vésinat. Le contrat est écrit par le notaire Huot⁹⁷ dans la maison de Pierre Vésinat et Élisabeth Mathieu, père et mère de la mariée.

Nouvelle épreuve le 4 septembre 1737, alors qu'Anne Poitevin, mariée à François Jouet, meurt en laissant deux jeunes enfants. Quelques semaines plus tard, la naissance de Louise, troisième enfant et seule survivante de l'union de Jean et Renée, ramène l'espoir. Le 5 juillet 1739 naît un garçon que Renée nommera « Nicolas » en souvenir de son premier mari. Ce petit mourra deux ans plus tard.

Enfin, le calme semble revenu. Jean et Renée goûtent quelques années de repos. Mais Jean se fait vieux. Il quitte finalement ce monde le 3 février 1752, et est inhumé dans le cimetière de Charlesbourg le lendemain. Né en 1672, Jean avait atteint sa quatre-vingtième année, et non pas « soixante-dix-sept », comme le dit l'acte de sépulture signé par Morisseaux, prêtre, en présence de Charles Boisselle, Charles Boismé et Georges Allard⁹⁸.

Du vivant de Jean, François et Suzanne, ses enfants encore célibataires, avaient quitté le foyer. Deux mois après le décès de son père, le 10 avril 1752, Suzanne, maintenant âgée de 30 ans, unit sa destinée à celle de Charles Degrest en l'église de l'Immaculée-Conception à Trois-Rivières. Parmi les amis de son époux, nous remarquons : « René-Ovide Hertel De Rouville, Conseiller du Roi et son Lieutenant-

Général de la Juridiction des Trois-Rivières, Monsieur Mtre Joseph Godefroy, Écuyer Sieur de Tonnancourt, Conseiller du Roy et son Lieutenant en cette ville, M. Jean LeProust, Notaire royal, Paul Diel, Théodore Panneton et d'autres qui ont signé en partie avec moi les mêmes jour et an que dessus »⁹⁹.

Le 8 octobre de la même année, François, qui a 33 ans, épouse Marie-Angéline Bergevin devant le notaire Genest, et huit jours plus tard à l'église de Charlesbourg. Ses frères Charles et Jean (III) sont présents¹⁰⁰.

Qu'advient-il de la veuve de Jean (II), Renée, et de sa fille, Louise, âgée de 15 ans à la mort de son père? Huit ans après, à Saint-Vallier, le 11 février 1760, Renée entre dans l'éternité. Quant à Louise, rendue à Trois-Rivières, elle épouse Joseph Pré ou Prayé, fils de Jacques et de Louise Poitiers, le 20 avril 1761¹⁰¹.

Il va sans dire que la vie de Renée Desrivères est moins colorée et attachante que celle de Rose Otis, mais nous apprécions son dévouement auprès des enfants qui n'étaient pas les siens, et le réconfort qu'elle apporta à Jean sur ses vieux jours.

Quelqu'un a écrit : « Beaucoup d'enfants, beaucoup de soucis; pas d'enfants, pas de bonheur »¹⁰². Cette pensée nous vient à l'esprit quand nous considérons la vie de notre aïeul Jean Poitevin. Soucis et bonheur en abondance furent son lot, à en juger par le nombre d'enfants dont il fut le père et par le nombre de ceux dont il dut creuser la tombe. Pour loger, vêtir et nourrir tout ce monde, qui comptera ses heures de travail? Combien de nuits passées au chevet de ceux touchés par la maladie? Comment consoler l'un ou l'autre membre de la famille au départ de l'un d'eux pour l'au-delà? Comment survivre si longtemps? La réponse est dans l'amour. Ardent et fidèle était le sien, dans une foi profonde. Jean connaissait-il les paroles encourageantes de Saint-Paul : « Votre labeur ne sera pas en vain dans le Seigneur »¹⁰³? Ses huit enfants qui survécurent firent son bonheur lorsqu'ils se marièrent un peu sur le tard, en moyenne, à l'âge de 26 ans. Il fut fier de ses petits-enfants qui, bien que peu nombreux, perpétuèrent son nom au cours des générations futures.

NOTES

- 39 *History of Dover*, N. H., p. 461.
- 40 Le père de la recluse, Jeanne LeBer.
- 41 Acte de baptême de Marie-Madeleine Warren, Montréal, 9 mai 1693 (BAnQM).
- 42 Contrat de mariage de M.-Magdeleine Houarene (Warren) et Philippe Robitaille, Maugeue et Bénigne Basset, notaires (BAnQM).
- 43 Document - Acte de mariage à l'Église, 15 octobre 1693 (BAnQM).
- 44 Signatures au mariage à l'église de Ville-Marie (BAnQM).
- 45 Contrat de mariage de Louis Beau (Lebeau) & Christine Otes (Otis) le 13 juin 1707, A. Adhémar, notaire, Ville-Marie (BAnQM).
- 46 Document - A. N. MG1, série C11A, Cor. Gén. Mic. F-32, Archives nationales du Canada, Ottawa.
- 47 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 68.
- 48 Document - A. N. MG8, A 4, N. F. *Lettre de naturalité par sa majesté à des particuliers en mai, 1710*, Archives nationales du Canada, Ottawa.
- 49 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 14.
- 50 Alice NASH, *Choosing Cultures*, p. 8. Elle se réfère à *Stoddard Journal*.
- 51 William A. OTIS, *op. cit.*, p. 68.
- 52 Alice NASH, *op. cit.*, p. 12. Elle se réfère à John Scales, *Colonial Era, History of Dover, N. H.* etc.
- 53 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 16.

- 54 *Ibid.*, p. 16
 55 PRDH,-PUM, CHARBONNEAU-LÉGARÉ.
 56 Contrat de mariage, Louis Lebeau et Christine Otis, 13 juin 1707, Adhémar (BAnQM).
 57 E. COLEMAN, *op. cit.*, note au bas de la page 159.
 58 Contrat de mariage de Paul Hotes (Otis) et Elisabeth Wabers, Chambalon (BAnQQ).
 59 Donation de N. Pinaud à Paul Hotes et sa femme, 6 novembre 1710 (BAnQQ).
 60 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 19.
 61 Document anglais traduit du français, Roehingham County Courthouse, vol. II, p. 73-76, obtenu du Dept. of State, Concord, N.H.
 62 *Ibid.*
 63 Horatio N. OTIS, *The Otis Genealogy*, p. 186.
 64 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 17.
 65 *Ibid.*, p. 18.
 66 *Ibid.*, p. 23.
 67 Contrat de mariage de Jean-Baptiste Otis et Cécile Poulin, Étienne Jacob (BAnQQ).
 68 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 25.
 69 Acte de sépulture, Prisque Otis, 3 octobre. 1745, Chaumont, ptre (BAnQQ).
 70 Document - Archives du Séminaire de Québec.
 71 *Ibid.*
 72 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 27-28.
 73 *Ibid.*, p. 28.
 74 Emma COLEMAN, *op.cit.*, p. 123-124.
 75 Gérard MALCHELOSSE, *op. cit.*, p. 28.
 76 Document - Séminaire 4 n° 148, Archives du Séminaire de Québec.
 77 Reine MALOUIN, *Charlesbourg, 1660-1949*, p. 53.
 78 Document - Engagement d'apprenti de F. Poitevin audit J. Marsollet (BAnQQ).
 79 Document - Contrat de mariage de F. Poitevin et F. Morel, notaire Vachon (BAnQQ).
 80 Document - Acte de mariage à l'église de Beauport de Jean Poitevin et Rose Otis (Françoise Rozzoty), E. Boullard, ptre (BAnQQ).
 81 Document - Baptême de la fille de Rose, Magdeleine, 15 décembre 1697 (BAnQQ).
 82 *Historical Memoranda Number 132*: Pitman.
 83 *Ibid.*
 84 Document - F. Vaillant à Jean Poitevin, promesse (BAnQQ).
 85 Document - Genaple, Concession pères jésuites, 16 mars 1700 (BAnQQ).
 86 Document - Jean remet une terre reçue en 1700 du père Vaillant (BAnQQ).
 87 Emma COLEMAN, *op.cit.*, pp. 122-125.
 88 Document - A. N., MG 8, A 4, N. F. *Lettres de Naturalité, mai 1710*, (BAC), Ottawa.
 89 Document - Bailliage de Notre-Dame-des-Anges, p. 418, Ordonnance Mégon (BAnQQ).
 90 Document - Acte d'inhumation, 7 juillet 1729, Le Boullenger, Charlesbourg (BAnQQ).
 91 Document - Acte de mariage de Susanne, 10 avril 1752, S. Boucher, ptre (BAnQQ).
 92 *Cahier des malades, vol. 4*, Hôtel-Dieu de Québec, 1729 (Archives de l'Hôtel-Dieu, Québec).
 93 Document - Contrat de mariage, Anne Poitevin et Louis Jouet, notaire Pinquet (BAnQQ).
 94 Document - Contrat de mariage de Jean & Renée, notaire Dubreuil (BAnQQ).
 95 Document - Acte de mariage à l'église de Beauport, Boullard, ptre (BAnQQ).
 96 PRDH, vol. 8, 465, mariage de Marie-Thérèse Poitevin.
- 97 Document - Contrat de mariage de Charles Poitevin et Geneviève Vézina, par Huot (BAnQQ).
 98 Document - Acte de sépulture de Jean Poitevin, par Morisseux (BAnQQ).
 99 Document - Acte de mariage à l'église, de Susanne, 10 avril 1752, S. Boucher (BAnQQ).
 100 PRDH, mariage de François Poitevin, 8 octobre 1752.
 101 Document - Mariage de Louise Poitevin, 20 avril 1761 (BAnQQ).
 102 Bovee, *The New Dictionary of Thoughts*, compilateur, T. Edwards.
 103 La Sainte Bible, I Cor., 15,58.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales du Québec à Québec et à Montréal (BAnQ).
- Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.
- Archives du Séminaire de Québec.
- Bibliothèque et Archives du Canada (BAC), Ottawa.
- Collections of the N. H. Historical Society – Early History of the State, Concord, N. H.
- *Court Records of Exeter*, N. H., New England Historical and Genealogical Register, vol. II.
- *Court Records New Hampshire 1640-1692*, Ed. by Otis G. Hammond, State Papers Series, vol. 40.
- Department of State, Concord, N. H.
- *Encyclopedia Americana*, American Corp. N. Y., vol. 18, 1925.
- Fédération des familles souches du Québec inc., Sillery, Québec.
- Historical Memoranda, n° 32, Pitman; from N.H. Historical Society.
- LAFONTAINE, André. *Bailliage de Notre-Dame-des-Anges*, 1988, p. 418.
- LAPOINTE, Raoul. *Le Cahier de Monsieur Otis*, Société historique du Saguenay, Cahiers de Saguenayensia, Études et Documents n° 1, Chicoutimi, 1986, 76 p.
- LAPOINTE, Raoul. « Trois témoins des temps héroïques », *Saguenayensia*, vol. 25, n° 3, juillet-septembre 1983, p. 59-72.
- Lettre de Beauharnois à Pontchartrain, 11 nov. 1702; 2 000 livres, don du Roi pour les captifs anglais, Québec, Docs II.
- Lettres de naturalité (naturalisation) accordées par sa majesté Louis XIV à différents particuliers, mai 1710, Versailles, AN, MG8 A 4, N. F. Archives nationales, Ottawa.
- Lettre de Vaudreuil à M. Dudley, gouverneur de Boston, le 16 juin 1711, concernant l'échange des captifs. AN, MG 1, sérieC11A, fol. 94-96v., Archives nationales du Canada, Ottawa.
- MALCHELOSSE, Gérard. *Généalogie de la Famille Otis, branche canadienne*, Montréal, C. Ducharme, libraire et éditeur, 1921.
- MALOUIN, Reine. *Charlesbourg 1660-1949*, Éd. La Liberté inc. Québec, 1972.
- NASH, Alice. *Choosing Cultures, The Captivity Story of Grizel and Margaret Otis of Dover*, N. H., Boston University.
- OTIS, Horatio N. *The Otis Genealogy - Richard Otis of Dover, N. H. and His Descendants*, New England Historical and Genealogical Register 5, 1851.
- OTIS, William A. *A Genealogical and Historical Memoir of the Otis Family in America*, Chicago, 1924, don de A. P. Boucher, Dover, N. H. 03820.
- PRDH. *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et de recensement du Québec ancien*, CHARBONNEAU, H. & LÉGARÉ, J. Presses de l'Université de Montréal.
- SAVAGE. *Dictionary... (A genealogical)*, vol. III.
- SCALE, John. *Colonial History of Dover, N. H.*, Dover, 1977, Facsim. of 1923.
- Spécial : James Aldrich, de Dale City, Virginia, semi-retraité de « United States Information Agency in Washington, D. C. », historien renommé, familier avec l'histoire des Otis. Notes personnelles et correspondance... lettres inédites à A. Potvin.
- TANGUAY, Mst Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Montréal, Élysée, 1983, 7 vol.

La généalogie est tantôt une profession, tantôt une passion, mais c'est avant tout une pratique, généreusement alimentée d'ailleurs [...] par des kilomètres de manuscrits et d'imprimés.

Source : Jetté, René. *Traité de généalogie*, Les presses de l'Université de Montréal, 1991.



GÉNÉALOGIE INSOLITE

Louis Richer (4140)

A BEAU MENTIR QUI VIENT DE LOIN

CONJOINTES DE MÊME SEXE EN 1834

En abordant le sujet de cette chronique, j'aimerais citer un mariage plutôt insolite, soit celui de conjoints ou plutôt de conjointes de même sexe. En effet, le 5 novembre 1834, le curé Clément, des Éboulements dans Charlevoix, bénissait l'union d'Élie Leduc et de Luce Gravel. Élie, *bedeau*, était le fils de feu Joseph Leduc et de Louise Tétreau dit Ducharme de la paroisse de Verchères. Luce était la fille de feu Charles Gravel et de Geneviève Simard de la paroisse. Leurs témoins, au nombre de quatre, étaient tous des amis.

Il faudra près de cinq ans pour que les autorités religieuses découvrent le subterfuge. Le 27 juillet 1839, le curé des Éboulements exécute une procédure appelée *annulation de mariage*. Il inscrit dans la marge : *Le mariage a été découvert nul plusieurs années plus tard vu que les deux contractants étaient deux filles – le dit Élie Leduc avait pour véritable non (sic) Lédie Leduc*. Ce dernier, pardon cette dernière, avait été baptisée le 29 mars 1806 à Verchères sous le prénom d'Emmélie. Elle avait un frère jumeau prénommé Hubert.

J'aurais aimé savoir sous quel prénom Élie, ou Lédie, ou Emmélie Leduc décéda et fut inhumée, mais son décès n'a pas été retrouvé, surtout pas aux Éboulements. Quant à Luce Gravel, elle meurt célibataire le 21 mai 1875 dans sa paroisse natale. Son certificat de sépulture précise les noms de ses parents mais aucune mention de son ancienne compagne.

Enfin, il est toujours plus intéressant de consulter la copie des actes conservés dans les paroisses au lieu de celle déposée aux palais de justice à la fin de chaque année par les curés. La première comprend des annotations en marge qui s'avèrent parfois fort intéressantes sur les mœurs de l'époque.

LES DISPENSES DE PARENTÉ AU MARIAGE

Il existe trois façons d'être apparentés : par consanguinité, par affinité et par adoption. Dans le premier cas, le frère et sa nièce, fille de sa sœur; dans le deuxième cas, le frère et l'épouse de son frère; et dans le troisième, l'adopté avec sa famille d'origine et sa nouvelle famille. Lorsqu'autorisé, on devait obtenir une dispense, soit de consanguinité, soit d'affinité, si on voulait se marier entre conjoints apparentés.

Quand j'étais jeune, j'entendais mes oncles dire en catimini que leur père et mère, mes grands-parents, étaient cousins de Bretagne. Apprenant la géographie de la France, j'en conclus qu'ils étaient originaires de cette ancienne province française. Plus tard, je découvris que mes ancêtres venaient plutôt d'une province voisine, la Normandie! Je n'y comprenais plus rien.

Ce n'est que tout récemment que je compris l'allusion de mes oncles. Ils avaient raison, mes grands-parents étaient *cousins de Bretagne*. Cette expression traduit un lien de parenté et non un endroit d'origine. Par rapport à un ancêtre commun, la mère de mon grand-père était la fille de cet ancêtre et la mère de ma grand-mère, sa petite-fille. Ainsi, pour leur mariage, le 26 mai 1904 à Très Saint-Rédempteur de Vaudreuil, ils durent obtenir une dispense de consanguinité du deuxième au troisième degré en ligne collatérale.

Le curé aurait pu également indiquer une dispense de consanguinité au cinquième degré en ligne collatérale : la première façon étant selon le droit canonique, la deuxième selon le droit civil alors en vigueur au Québec.

Dans le cas de cousins germains, à titre d'exemple les conjoints issus d'un frère et d'une sœur, la dispense serait du deuxième degré de consanguinité en ligne collatérale (droit canonique) ou du quatrième degré (droit civil). Autre possibilité : des cousins issus de germains; la dispense serait du troisième degré de consanguinité en ligne collatérale ou encore au sixième degré.

Pour ce qui est d'une personne désirant épouser la femme de son frère défunt, la dispense serait du premier degré d'affinité en ligne collatérale, selon le droit canonique, ou deuxième degré d'affinité en ligne collatérale au civil. Un dernier exemple— une femme qui veut épouser le cousin germain de son époux décédé, il s'agirait d'une dispense de deuxième degré d'affinité en ligne collatérale selon le droit canonique ou au quatrième degré au civil. Bref, le décompte du degré de consanguinité ou d'affinité est le même, seule l'expression du lien de parenté est différente. Jusqu'en 1918, le droit canonique exigeait l'obtention d'une dispense jusqu'au quatrième degré de parenté et depuis, jusqu'au troisième degré.

Il va sans dire qu'aucune dispense n'était prévue et n'est toujours pas possible en ligne directe à l'infini, soit entre père et fille, mère et fils, grand-père et petite-fille, grand-

mère et petit-fils ou encore entre frère et sœur, de même qu'avec un neveu ou une nièce, enfant d'un frère ou d'une sœur. Cette dernière interdiction vient du droit civil car, curieusement, le droit canon autorise le mariage entre oncle et nièce, tante et neveu. Il est vrai que, selon la Bible, nous sommes les descendants des enfants d'Adam et d'Ève. Les mêmes restrictions existent pour les personnes adoptées et un membre de leur famille d'origine ou de leur nouvelle famille.

Qu'arrivait-il si, volontairement ou involontairement, les mariés n'avaient pas demandé ou obtenu de dispense de parenté au mariage? Celui-ci était réputé nul. On devait donc effectuer une procédure appelée *réhabilitation de mariage*. C'est ce qui arrive à Arthur Febvre dit Lallemand et Joséphine Miville dit Deschênes, le 13 décembre 1884 à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ces derniers s'étaient mariés moins d'un mois plus tôt, soit le 17 novembre. Entre-temps, on avait découvert un lien de parenté au quatrième degré de consanguinité.

Le curé procède donc à la *réhabilitation* de leur mariage après avoir obtenu une dispense de la part des autorités diocésaines, seules à donner une telle autorisation. À la même occasion, les mariés avaient obtenu deux autres dispenses, celle de publication des trois bans de mariage et celle de temps prohibé, le mariage ayant lieu durant l'Avent.

Rien d'étonnant que le père de la généalogie au Québec, Cyprien Tanguay, ait été un ancien curé de paroisse. En effet, les curés devaient se livrer à de véritables enquêtes généalogiques chaque fois que deux personnes se présentaient au presbytère dans le but de se marier. D'autant plus, dans certaines régions où le bassin de la population et le nombre de familles étaient plutôt limités.

Pour en savoir plus :

René JETTÉ. *Traité de généalogie*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1991, p. 37-72.

La discipline du diocèse de Québec, troisième édition, Québec, L'Action catholique, 1937. Voir les articles sur les empêchements au mariage.

APPEL À TOUS (285) : LES PÉRIODES DE VEUVAGES

Dans la dernière chronique, je demandais de me faire parvenir des cas de veuvages courts, soit moins de 6 mois. Les réponses ont été nombreuses et je vous présente d'abord le cas le plus court par siècle :

XVII^e : Élisabeth Aubert : un veuvage de 19 jours

Le 16 janvier 1683, Élisabeth Aubert perd son mari, Bertrand Chesnay, sieur de La Garenne. Mariés le 4 février 1671, ils avaient eu huit enfants. Fille du notaire Claude Aubert, Élisabeth avait accueilli quatre enfants issus d'un premier mariage de Bertrand. Dix-neuf jours après le décès de son mari, le 4 février 1683, Élisabeth épouse à Québec Jean-Baptiste Franquelin, marchand,

cartographe et hydrographe. Ils auront cinq enfants. Élisabeth connaîtra une fin tragique : elle périt dans le naufrage du *Corossol* avec deux de ses enfants, à l'automne 1693. Sans doute, allait-elle rejoindre son mari, entre-temps nommé hydrographe du Roi, et qui était passé en France l'année précédente.

XVIII^e : Robert Pepin : un veuvage de 2 mois et 24 jours

Élisabeth Royer, épouse de Robert Pepin, est décédée à Montréal et est inhumée le 22 juin 1715. Sans doute pour donner une mère à ses six enfants, Robert se marie moins de trois mois plus tard, le 15 septembre 1715 à Montréal, avec Marie-Anne Delasse. Ils auront huit enfants.

XIX^e : Jean-Baptiste Grondin : un veuvage de 2 mois et 17 jours

Jean-Baptiste Grondin épouse en secondes noces Adélaïde Veilleux, le 16 octobre 1832 à Saint-François-de-Beauce (Beauceville). Il avait eu 12 enfants avec sa première épouse, Louise Doyon, décédée le 5 juin 1831 à l'âge de 47 ans. Adélaïde meurt le 9 septembre 1833 des suites d'un accouchement. Elle avait 24 ans. Jean-Baptiste en a 46. Quelque 2 mois et 17 jours plus tard, il épouse Modeste Fortin, soit le 26 novembre 1833. Ils auront cinq enfants. Jean-Baptiste n'est pas homme à rester seul. Il épousera en quatrièmes noces la veuve Marie Bolduc, le premier février 1862, toujours à Beauceville.

XX^e : Osias Lamoureux : un veuvage de 2 mois et 20 jours

Marie-Louise Rousseau, épouse d'Osias Lamoureux, décède le 29 mai 1919 des suites d'un onzième accouchement. Ils s'étaient mariés le 21 novembre 1899 à l'île Perrot. Sans doute pour donner une mère à ses enfants dont tous ne sont pas vivants, Osias se marie avec Yvonne Trottier le 18 août suivant à Trois-Rivières, soit 2 mois et 20 jours après le décès de sa première épouse.

Aux yeux de la société, un veuf ou une veuve, avec une charge d'enfants, était tout à fait justifié d'écourter la durée de son veuvage. On assurait ainsi l'unité de la cellule familiale en évitant la dispersion des enfants chez les grands-parents, les oncles et tantes ainsi qu'à l'orphelinat. Mais si la période de deuil était trop courte, et sans raison valable, les nouveaux mariés risquaient d'être dérangés durant leur première nuit de noces par un charivari. Ce tintamarre, mené par les voisins, pouvait durer jusqu'aux petites heures du matin et risquait parfois de s'envenimer au point de devoir alerter les autorités.

Je remercie les personnes suivantes qui ont collaboré à cet article : Claudette Boissonneault, Michel Lamoureux, Marcel Lalande, Fernand Gauthier, Louise Giroux, Maurice Dubuc, Paul Boudreau, Marcel Gauthier, Alain Cardou, Lise St-Hilaire, Denis Martel, Louise Bourassa, Roger Lafrance et Jean-Claude Massé.

VEUVAGES DE MOINS DE 6 MOIS

Élisabeth Aubert, 19 jours

Décès du premier époux, Bertrand Chenay, sieur de la Garenne, le 16 janvier 1683 à Québec;
deuxième mariage avec Jean-Baptiste Louis Franquelin, le 4 février 1683 à Château-Richer.

Jean Grondin, 2 mois et 17 jours

Décès de la deuxième épouse, Adélaïde Veilleux, le 9 septembre 1833 à Beauceville;
troisième mariage avec Modeste Fortin, le 26 novembre 1833 à Beauceville.

Osias Lamoureux, 2 mois et 20 jours

Décès de la première épouse, Marie-Louise Rousseau, le 29 mai 1919 à Sainte-Thérèse;
deuxième mariage avec Yvonne Trottier, le 18 août 1919 à Trois-Rivières.

Robert Pepin, 2 mois et 24 jours

Sépulture de la première épouse, Élisabeth Royer, le 22 juin 1715 à Montréal;
deuxième mariage avec Marie-Anne Delasse, le 15 septembre 1715 à Montréal.

Jean-Baptiste Giroux (1), 3 mois et 7 jours

Décès de la première épouse, Philomène Renaud, le 20 mai 1866 à Beauport;
deuxième mariage avec Hélène Martineau, le 27 août 1866 à Beauport.

Arthémise Deschênes, 3 mois et 24 jours

Décès du premier époux, Alexandre Morneau, le 19 décembre 1874 à Rimouski;
deuxième mariage avec Alphonse Fournier, le 12 avril 1875 à Rimouski.

Philibert Lamoureux (1), 4 mois et 5 jours

Décès de la première épouse, Clothilde Péladeau, le 21 février 1871 à Sainte-Scholastique;
deuxième mariage avec Adélaïde Millet, le 26 juin 1871 à Sainte-Scholastique.

Antoine Martin, 4 mois et 6 jours

Décès de la première épouse, Marie-Joséphine Simoneau, le 28 mai 1871 à Saint-Ferdinand-d'Halifax;
deuxième mariage avec Philomène Sévigny, le 4 octobre 1871 à Saint-Ferdinand-d'Halifax.

Marie-Madeleine Miville, 4 mois et 11 jours

Décès du premier époux, Louis Massé, le 12 octobre 1788 à Rivière-Ouelle;
deuxième mariage avec Abraham Hudon, le 23 février 1789 à Rivière-Ouelle.

Jean Giroux (1), 4 mois et 14 jours

Décès de la première épouse, Marie Dauphin, le 29 septembre 1685 à Québec;
deuxième mariage avec Suzanne Bélanger, le 12 février 1686 à Beauport.

Joachim St-Pierre, 4 mois et 14 jours

Décès de la première épouse, Marie-Anne Bigolio dit Bastille, le 10 juin 1848 à L'Isle-Verte;
deuxième mariage avec Théotiste Bouchard, le 24 octobre 1848, Saint-Denis, Seigneurie de la Bouteillerie.

Jean-Baptiste Giroux (2), 5 mois et 6 jours

Décès de la deuxième épouse, Hélène Martineau, le 11 février 1876 à Beauport;
troisième mariage avec Sophie Guérard, le 17 juillet 1876 à Québec.

Marie Boudreau, 5 mois et 12 jours

Décès du premier époux, Édouard Chamberland, navigateur, le 9 avril 1899, Saint-Athanase-de-Bleury, Iberville;
deuxième mariage avec Pierre Chamberland, navigateur, frère d'Édouard, le 18 septembre 1899, Saint-Athanase-de-Bleury, Iberville.

Note : Édouard Chamberland est décédé trois jours après son mariage. S'agit-il du mariage de la plus courte durée?

Joseph Duchesneau, 5 mois et 17 jours

Décès de la première épouse, Charlotte Dodelin, le 5 juin 1842 à Henryville;
deuxième mariage avec Aurélie Cloutier, le 22 novembre 1842 à Henryville.

Joseph Pepin dit Lachance, 5 mois et 21 jours

Décès de la première épouse, Judith Laurent, le 20 août 1833 à Saint-Eustache;
deuxième mariage avec Catherine Beaulne, le 10 février 1834 à Saint-Eustache.

Philibert Lamoureux (2), 5 mois et 23 jours

Décès de la deuxième épouse, Adélaïde Millet, le 30 décembre 1878 à Saint-Jovite;
troisième mariage avec Marcelline Meunier, le 22 juin 1879 à Saint-Jérôme.

Jean Giroux (2), 5 mois et 26 jours

Décès de la deuxième épouse, Suzanne Bélanger, le 27 février 1707 à Beauport;
troisième mariage avec Marie-Charlotte Garnier, le 22 août 1707 à Beauport.

Jean Bourassa, 5 mois et 29 jours

Décès de la première épouse, Perrette Vallée, le 5 mai 1675 à Lévis;
deuxième mariage avec Catherine Poitevin, le 4 novembre 1676 à Sainte-Famille de l'île d'Orléans.

À NOUVEAU, JE LANCE UN APPEL À TOUS (286) :

Je recherche le couple qui a présenté le plus grand nombre d'enfants (même père, même mère) sur les fonts baptismaux, soit plus de quinze. Les naissances doivent avoir eu lieu avant 1909. Dans un premier temps, il n'est pas nécessaire de faire parvenir tous les détails mais seulement les noms des parents, la date de leur mariage et le nombre d'enfants. Soyez prêts quand même à fournir l'information pour chaque baptême.

Date limite : 15 avril 2009



LES COUSINS GÉNÉALOGIQUES

Jacques Olivier (4046)

DE MARIN DUVAL À BARACK OBAMA

La révélation de Lynne Cheney, épouse du vice-président des États-Unis, a marqué une entrevue donnée à la télévision américaine le mardi 16 octobre 2007. La nouvelle est reprise le même jour dans le *Washington Post*, sous la plume de Christine Simmons de l'agence *Associated Press*. M^{me} Simmons décrit les propos de M^{me} Cheney comme la découverte étonnante de l'ascendance de nombreux politiciens américains jusqu'à Martin Duval, un émigré français du XVII^e siècle au Maryland. Les recherches de M^{me} Cheney, sur plusieurs années, avaient été faites pour son livre *Blue Skies, No Fences*, une recension de ses souvenirs d'enfance dans le Wyoming.

Mais le précurseur de la nouvelle semble avoir été *The Chicago Sun* qui, dès le 9 septembre 2007, sous la signature de Scott Forneck, « Political Editor », y allait d'une description des liens qui unissent Richard Bruce dit Dick Cheney, bien sûr, mais aussi Barack Obama, les présidents Franklin D. Roosevelt et Harry Truman, l'acteur Robert Duvall, à Marin Duval. Plus récemment, le 7 novembre 2008, le quotidien français *Presse Océan*, sous la signature de Pierre-Marie Hériaud, reprenait la nouvelle en y donnant quelques détails. C'est le collègue Alain Cardou (1609), ancien membre du Comité de *L'Ancêtre*, qui a reçu de son neveu, de France, la nouvelle qui a fait sensation de l'autre côté de la grande mare. *L'Ancêtre* vous livre donc l'essentiel de cette nouvelle et, en prime, vous donne, en page suivante, la généalogie liant Barack Obama et Marin Duval, en ligne cognatique. L'information a été extraite et synthétisée, par l'auteur, du site américain www.wargs.com/political/obama.html intitulé « Ancestry of Barack Obama compiled by William Addams Reitwiesner ».

Si Marin Duval, émigré huguenot en 1650 vers la province du Maryland, devenu Mareen Duvall, a fait souche, c'est qu'il avait le sens des affaires. Né vers 1625 dans la région de Nantes, il a choisi de fuir le climat des persécutions religieuses en France, comme beaucoup de coreligionnaires, vers les pays européens. Il s'est établi dans le Maryland, comté Anne Arundel, après être passé par l'Angleterre. Il acquiert des plantations, devient marchand et mène une vie aisée.



Le juge Gabriel Duvall (1752-1844) (Mareen Duvall m. Susannah Benjamin; Duvall m. Sophia Griffith; Benjamin Duvall m. Susanna Tyler; GABRIEL DUVAL (1752-1844), US Supreme Court Justice).
Photo : *Duvall News*, vol. 8, n° 2.

Sa nombreuse descendance de trois mariages, assez tôt dans l'histoire des colonies américaines, le fait apparaître dans de multiples généalogies américaines dès qu'on cherche un peu. Selon J. D. Warfield qui a écrit (1905) *Founders of Anne Arundel and Howard Counties, Maryland*, on ne peut y trouver de personnage plus flamboyant que cet émigré français, parmi les fondateurs du Maryland. Il faisait partie des quelque 150 colons amenés par le colonel William Burgess dans le comté Anne Arundel, du côté sud de la South River, et il devint l'un des marchands et planteurs les plus prospères. Sa troisième épouse, qui était très jolie, devenue veuve épousa le colonel Henry Ridgeley puis, en quatrièmes noces, le révérend Henderson, commissaire de la Church of England du Maryland. D'autres descendants se sont illustrés : Mareen Duvall fils (II) en défiant en cour son tuteur le colonel Ridgeley; Mareen Duvall IV dont le fils John Miles Duvall est un héros de la Révolution américaine, fils qui devint armateur maritime le long de l'Atlantique mais qui fut tué par des pirates en 1787; Gabriel Duvall, juge, dont l'histoire peu banale est racontée dans la revue de la Society of Mareen Duvall Descendants of America (*Duvall News*), volume 8, numéro 2, d'août 2008. Sa carrière à divers postes, en plus de celle de juge, aurait duré 63 années.

Les mœurs du temps permettaient au juge Gabriel Duvall de pratiquer comme avocat et de siéger comme juge ou de détenir d'autres commissions et offices publics. Il a siégé à la Cour suprême des États-Unis pendant 23 ans et en a pris sa retraite à l'âge de 83 ans. À sa mort à près de 93 ans, sa bibliothèque contenait 528 volumes de droit et plus de 400 volumes divers. Il a enrichi le droit américain. Son bureau a fait l'objet d'une restauration et peut être visité.

Sources (valides en décembre 2008) :

THE CHICAGO SUN www.suntimes.com/news/politics/obama/familytree/545456,BSX-News-wotreej09.stng
I LOVE POLITICS www.ilovepolitics.info/index.php?subaction=mois&annee=2007&mois=10
 Society of Mareen Duvall Descendants www.duvallsociety.org/files/Vol8_02.pdf
WASHINGTON POST www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/10/16/AR2007101602070.html
PRESSE OCEAN www.presseocean.fr/actu/actu_detail_-Marin-Duval-l-ancetre-nantais-de-Barack-Obama_-11425-741417_actu.Htm

DE MARIN DUVAL À BARACK OBAMA

3552 - Mazin Duval décédé au comté Anne Arundel, Maryland, 1692	3553 - Susanna ... décédée au Maryland, 1694
1776 - Mareen Duvall , n. ... , d. ... juin 1741, m. ... 21 oct. 1701	1777 - Elizabeth Jacob , n. ... , d. ...
888 - Jacob Duvall , n. Prince George's Co., Maryland, 19 avril 1715, d. ... 7 mars 1796 m. ...1740	889 - Mary Miles , n. ... 1719, d. ...
444 - John Miles Duvall , n. ... [vers 1745], d. St. Mary's Co., Maryland, ... 1787	445 - Anne Roselle Philomena Tarleton , n. ... [vers 1754], d. Nelson Co., Kentucky, 6 juin 1823
222 - Gabriel Duvall , n. Annapolis, MD, 3 oct. 1787, d. Nelson Co., Kentucky, 1 ^{er} août 1827, m. Nelson Co., Kentucky, 9 août 1814	223 - Mary Grable , n. ... , Kentucky, 13 oct. 1791, d. Nelson Co., Kentucky, 6 août 1868
110 - George Washington Overall , n. Bullitt Co., KY, 4 juil. 1820, d. Nelson Co., Kentucky., 9 jan. 1871, m. Nelson Co., Kentucky, 21 déc. 1841	111 - Louisiana Duvall , n. Nelson Co., KY, 26 mars 1826, d. Nelson Co., Kentucky, 18 déc. 1855
54 - Christopher Columbus Clark , n. ... , Missouri, ... 1846, d. ... 11 jan. 1937, m. Nelson Co., Kentucky, 6 jan. 1870	55 - Susan C ... Overall , n. Nelson Co., Kentucky, ... 1849, d. ...[vers 1920]
28 - Charles T ... Payne , n. ... , Missouri, juin 1861, d. ...[vivant en 1920], m. Johnson, Kansas, 14 jan. 1889	27 - Gabriella Clark , n. ... , Missouri, ... juin 1877, d. ...[vivante en 1930]
14 - Rolla Charles Payne , n. Olathe, Kansas, 23 août 1892, d. ... oct. 1968, m. ... 1922	15 - Leona McCurry , n. ... , Kansas, ... mai 1897, d. ...[vivante en 1930]
6 - Stanley Annour Dunham , vendeur, b. ... , Kansas, 23 mars 1918, d. Honolulu, Hawaii, 8 fév. 1992, sép. Punchbowl National Cemetery, Honolulu, Hawaii, m. 5 mai 1940	7 - Madelyn Lee Payne , vice présidente de banque, n. Peru, Kansas, 26 oct. 1922, d. Honolulu, Hawaii, 2 nov. 2008
2 - Barack Hussein Obama , Ph.D., n. Alego, Kenya, 1936, senior economist, Kenyan Min. of Finance, d. Nairobi, Kenya, 1982, sép. Alego, m. Maui, Hawaii, 2 fév. 1961, div. Honolulu, jan. 1964	3 - S[tanley] Ann Dunham , n. Wichita, Kansas, 29 nov. 1942, d. Straub Clinic, Honolulu, Hawaii, 7 nov. 1995
1 - Barack Hussein Obama II , sénateur de l'Illinois, n. Kapiolani Medical Center, Honolulu, Hawaii, 4 août 1961, m. Trinity United Church of Christ, Chicago, 18 oct. 1992, Michelle LaVaughn Robinson n. Chicago, 17 jan. 1964	

Les numéros précédant les noms sont ceux de la numérotation de Sosa-Stradonitz du site www.wargr.com/political/obama.html



L'HÉRALDIQUE ET VOUS...

Claire Boudreau

LA SCULPTURE HÉRALDIQUE, OU COMMENT INTERPRÉTER SES ARMOIRIES EN 3D

LA REPRÉSENTATION DES ARMOIRIES

Le papier est, de nos jours, le support le plus ordinaire des armoiries. Au moyen de différents procédés techniques, elles sont également fréquemment appliquées sur des objets comme des épinglettes, des crayons, des tasses, des vêtements... Ce sont de simples dessins, des images réalisées au départ au crayon ou au pinceau, si ce n'est à l'ordinateur.

Il est vrai que, dans ces armoiries, un certain relief peut être suggéré par l'interprétation de la perspective (par l'introduction d'ombrages, par exemple). Or, cette façon de faire rappelle avec justesse que les armoiries ont le potentiel d'être beaucoup plus que de simples dessins. Ce sont des emblèmes dont la description écrite, le blasonnement, ouvre la porte à une représentation en relief. Découvrons-en quelques exemples, d'ailleurs trouvés chez nous. La sculpture héraldique ne date pas d'hier : elle remonte à très loin et constitue une forme d'art façonnée par la tradition.

JADIS, LES ARMOIRIES PRENAIENT PLACE SUR DES BOUCLIERS ET LES CIMIERS SUR DES HEAUMES

Les boucliers ont été les premiers supports des armoiries. Ces dernières y étaient peintes et on sait que certaines pièces, ou figures, pouvaient être ajoutées en bas-relief. Elles étaient alors constituées de morceaux de cuir, de bois et de métal, parfois même de fourrures. Quelques écus, datant du XIV^e siècle, ont été conservés et montrent le travail visant à faire ressortir les figures. En voici un superbe exemple :



www.wappenschild.eu/html/original_e.html

Les cimiers médiévaux étaient pour leur part fixés à la cime du casque du combattant. Construits avec divers matériaux, ils étaient faits pour grandir les chevaliers à la guerre et aux tournois et avaient pour but premier d'effrayer l'ennemi en plus de constituer des éléments d'identification. Peu ont survécu au passage du temps¹.



Tiré de M. Pastoureau,
Figures de l'héraldique,
Découvertes Gallimard, 1996, p. 69.



L'artiste Ian G. Brennan sculpte en ronde-bosse le cimier du Néo-Zélandais Sir Edmund Hillary, premier alpiniste à avoir gravi l'Everest.
www.heraldic_sculptor.com/gartcres.html

LA GRAVURE DES SCEAUX

Les sceaux ont assuré la promotion d'armoiries en relief dès le Moyen Âge. Plusieurs matrices de sceaux ont visiblement été exécutées par des maîtres graveurs dont on ne sait malheureusement rien :



Sceau armorié de Philippe IV le Bel, roi de France.



Sceau armorié avec cimier et supports de l'historien français Jean Juvenal des Ursins, 1360-1431.

Exposition *Sceaux et usages de sceaux*
www.1egal2.com/sceaux/accueil.php

SCULPTURES MONUMENTALES

La pierre et le marbre sont des matériaux qui se prêtent naturellement à la sculpture en demi-ronde bosse et en haut-relief. Les sculptures armoriales se rencontrent partout en Europe sur les édifices et autres constructions, et sur les tombeaux. On en compte un nombre restreint au Québec.



Écu de George Wythes †1883, constructeur de la Water Tower, Chislehurst, Angleterre.
<http://pmsa.cch.kcl.ac.uk/images/nrpUEL/UELBR003a.jpg>



Armoiries de la *Canada Life Insurance*.
 Édifice de la *Canada Life Insurance* (1895) à l'angle des rues Saint-Jacques et Saint-Pierre à Montréal.
 © Société de développement de Montréal.
 Photo: M. Saint-Martin,
www.vieux.montreal.qc.ca/tour/etape15/eng/15text4a.htm

Moins nombreuses à être conservées étant donné la fragilité de leur support, les sculptures armoriales anciennes en bois sont le plus souvent polychromes.



Écu avec chapeau de cardinal au-dessus de l'écu. Armoiries d'Henry Beaufort, évêque de Winchester et cardinal de St. Eusebius, † 1447
 Cathédrale Southwark, Londres.
 Photo : R. Chartrand, 2008



Armoiries non identifiées dotées d'une superbe licorne comme support et datant de 1609. France.
 Photo : C. Boudreau, 2004

Le bois connaît un regain de popularité dans le domaine de la sculpture héraldique, peut-être parce qu'il dégage une impression de chaleur et que plusieurs essences se travaillent bien. Voici deux exemples récents d'armoiries concédées par l'Autorité héraldique ayant fait l'objet de représentations sculptées :



Armoiries du Comté de Norfolk, Ontario.
 Photo : Comté de Norfolk



Armoiries de la Sûreté du Québec réalisées par le maître sculpteur Jocelyn Carignan, 2008. Elles pèsent plus de 90 kg et ont exigé 250 heures de travail!
 L'œuvre est exposée au QG de la Sûreté du Québec.

Les sculpteurs de talent sont nombreux dans La Belle Province. N'hésitez donc pas à leur confier vos armoiries! Ainsi mises en valeur dans un matériau et une technique de votre choix, elles prendront vie et raviront les générations futures.

¹ Le cimier d'Édouard de Woodstock, dit le Prince Noir (1330-1376), est un des plus célèbres à être conservé. L'original et une réplique sont en montre dans la cathédrale de Canterbury, en Angleterre.



LE GÉNÉALOGISTE JURISTE

Raymond Deraspe (1735)

GILLES MARCEAU, REMARQUABLE PORTE-FLAMBEAU DU SAGUENAY

Gilles Marceau est devenu membre du barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1954; membre du parlement canadien, maire de Jonquière, impliqué socialement comme peu de gens, il est décédé en avril 2008 et a laissé le souvenir d'un professionnel compétent, talentueux, toujours soucieux de retombées pour la collectivité.

MARIAGES À QUÉBEC

Ses parents, Joseph-Adolphe-Évariste Marceau et Marie-Blanche-Césarine Morel, coparoissiens — majeurs cette dernière issue de l'union de Philibert Morel et de Belzémire Lefrançois — avaient, après publication de deux bans, contracté mariage en l'église de Saint-Roch, dans la ville de Québec le 27 septembre 1915. Chaque père est témoin pour son enfant. Tous quatre signent, suivis du vicaire Jean-Philippe Mathieu (Saint-Grégoire de Montmorency, alors Beauport 1879 - Québec 1923).

C'est à l'église de Saint-Sauveur, alors dans la municipalité du même nom, deux ans avant l'annexion à la ville de Québec, que le 11 juillet 1887 les aïeuls paternels de l'avocat Marceau s'étaient épousés. Qui sont-ils? Octave Marceau, commis, veuf de Philomène Anaïs Pépin dit Lachance, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, et Georgiana Dubé, majeure, fille de Jacques Dubé et de Philomène Hudon dit Beaulieu, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Québec, s'épousent après publication de deux bans dans les deux paroisses, et autorisation du curé de Saint-Roch. Les témoins sont le père de l'époux et Michel Saint-Hilaire, charpentier de Saint-Roch. Le célébrant, J.-L. Bayeur, oblat, vicaire, signe précédé des époux et témoins.

Et la génération précédente? À la cathédrale de Notre-Dame-de-Québec, paroisse de l'épouse, Augustin Marceau, cultivateur, veuf de Séraphine Marceau, de Saint-Vallier, épouse, le 1^{er} septembre 1857, après publication d'un seul ban, Marie-Restitue Audet dit Lapointe, veuve de Jean Desrosiers dit Patoine, fille de Louis Audet dit Lapointe et de Catherine Rémillard. Les témoins sont Étienne Marceau, oncle de l'époux,

et Pierre Desrosiers dit Patoine, beau-frère de l'épouse. Le célébrant, Siméon-Germain Marceau, frère de l'époux, qui se déclare curé de Saint-Simon (de Rimouski), comme autorisé par le curé de Notre-Dame-de-Québec, signe seul, ajoutant que les époux et témoins ont déclaré ne le point savoir.



Photo fournie par M^e Réjean Marceau, fils de M. Gilles Marceau

DANS BELLECHASSE

À Saint-Vallier de Bellechasse, le 16 octobre 1797, le père d'Augustin Marceau, Augustin-Bernard Marceau, épousait, après publication de deux bans, une coparoissienne Marie-Josephte Bolduc, fille de Jean Bolduc et de Marie Filion, tous de Saint-Vallier. L'acte est muet quant aux âges et occupations des époux. Il souligne les présences des pères des époux, de Pierre-Augustin Marceau, frère, Joseph Marceau, cousin, Jean-Baptiste Mailloux, parrain de l'époux, Jean Baptiste Bolduc, frère, Paul Bolduc oncle, Pierre Bolduc, cousin, dont les uns ont signé... les autres ont

déclaré ne le savoir, de ce requis suivant l'ordonnance. Je lis une signature d'un Marceau dont je ne comprends pas le prénom, d'Augustin et Antoine Marceau et du curé du lieu, Jean-N. Vézina (Québec, 1752 - Saint-Vallier, 1819).

PUIS, DANS MONTMAGNY

Le 30 août 1773, après publication de trois bans, localement et à Saint-Vallier, Augustin-Philippe Marceau, de la paroisse de Saint-Vallier, veuf de Marguerite Gautron, épousait Marie-Céleste Malbœuf, fille de Pierre Malbœuf et de Marie-Anne Fontaine, de Montmagny. L'acte mentionne la présence de Charles Maillou, Louis Vallée, Étienne Corriveau, Félix Testu (*sic*), Jacques Langlois, témoins, dont quelques-uns ont signé, les autres ayant déclaré ne le savoir. Je lis au pied de l'acte les signatures de l'époux et de Félix Testu suivies de celle du célébrant, curé de Saint-Thomas de Montmagny, qui signe Maisonbasse, prêtre, plus précisément Jean-Baptiste Petit-Maisonbasse (? , 1719 - Montmagny, 1780).

CHEZ LE NOTAIRE GASCHET

Où se sont épousés les gens formant le couple précèdent? Je l'ignore. Selon certaines sources, le mariage a eu lieu le 25 novembre 1737. La veille, un contrat de mariage a été signé chez le notaire René Gaschet qui exerça de 1711 à 1743, principalement à Saint-Vallier. Les époux sont Augustin Marceau et Marguerite Corriveau, fille d'Étienne Corriveau et de Jeanne Rabouin. À ce contrat stipulant la communauté de biens, vraisemblablement celle de la coutume de Paris, l'on peut lire les signatures de l'époux, de son père, Jacques Marceau, d'Augustin et Étienne Leroy et de Philippe Martino (*sic*) et du notaire, les autres personnes présentes, dont les deux mères et l'épouse, ayant déclaré ne savoir signer.

UNIONS À L'ÎLE D'ORLÉANS

En l'église de Saint-François de l'île d'Orléans, le 19 novembre 1694, Jacques Marceau épousait Élisabeth Jinchereau, fille de Paul-Louis Jinchereau et de Marie Magnie. Le célébrant me semble être Augustin Dauric (diocèse de Grenoble, vers 1669 - ?, 1713), missionnaire de Saint-François, qui signe avec Germain Lepage, Joseph Lepage, François Lepage et une couple d'autres personnes dont les signatures sont illisibles.

Le premier mariage Marceau en Amérique a eu lieu lui aussi à l'île d'Orléans, mais à Sainte-Famille cette fois. Le 12 octobre 1671, François Marceau, fils d'André Marceau et de Marie Grand, de Pire, évêché de Luçon dans le Poitou, épouse Marie-Louise Bolper, fille de Gilles Bolper, décédé, et de Nicole Lecerf, de Pont-Tranchefetu, évêché de Chartres. La présence des témoins Jacques Hardy et Jacques Paradis est indiquée.

Je m'appuie sur transcription dactylographiée de l'acte, la teneur du registre n'ayant pu être utilisée, étant peu lisible.

LES ORIGINES DE GILLES MARCEAU

Né à Québec, plus précisément à l'Hôpital Saint-François-d'Assise de la 1^{re} Avenue, dans le quartier de Limoilou, il y fut baptisé, âgé de deux jours, le 29 septembre 1928 sous les prénoms d'Adolphe Victor Gilles, ayant pour marraine sa tante Bernadette Morel et pour parrain le mari de cette dernière, le docteur Victor Lincourt, de Lac-Mégantic qui, avec Adolphe Marceau, son père, ont signé ainsi que l'officiant, l'abbé François-Xavier Côté, (Sainte-Claire de Dorchester, 1875 - Saint-Damien, 1956), longtemps engagé dans le ministère paroissial comme curé.

C'est en l'église de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus d'Arvida, ville de l'aluminium, aujourd'hui fusionnée à la ville de Saguenay (Chicoutimi), que Gilles

Marceau a épousé, le 2 juillet 1955, Colette Santerre, fille d'Armand Santerre et d'Alphéda Perrault.

CARRIÈRES PROFESSIONNELLE ET POLITIQUE ET ENGAGEMENT SOCIAL

Gilles Marceau a surtout exercé sa profession dans des études où il devait mesurer son talent à celui de voisins immédiats, ce qui convenait on ne peut mieux à son tempérament. D'abord, chez McNicoll, Fortin & Marceau, au 326, rue Saint-Dominique, à Jonquière, société devenue Fortin, Marceau Tremblay & Bilo-deau, à la suite de la nomination à la Cour supérieure du Québec de M^e Toussaint McNicoll.

Gilles Marceau en était dans sa douzième année d'exercice quand, dans la foulée de la « trudeumanie », il fut élu député à la Chambre des communes le 25 juin 1968, fonction qu'il remplit jusqu'en septembre 1984. On lui doit la présence du Centre des données fiscales de Revenu Canada, à Jonquière. De 1986 à 1991, il assumait la mairie de Jonquière, formé des trois anciennes villes de Jonquière, Arvida et Kénogami, depuis 1975.

Ses réussites électorales s'expliquent partiellement par la pléthore d'engagements sociaux qui furent les siens. Selon la notice nécrologique parue dans *Le Quotidien*, on apprend qu'il avait été président du service social du diocèse de Chicoutimi, du Centre dramatique du Nord-Est, de l'Institut des arts du Saguenay, du



Église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus d'Arvida (devenu Jonquière puis ville de Saguenay).

Source : Inventaire des lieux de culte au Québec [www.lieuxdeculte.qc.ca/]

Club Richelieu, des sections locale et régionale de la Jeune Chambre; qu'il avait aussi été Chevalier de Colomb, membre des Mooses et des Élans, entre autres.

DESCENDANCE DE GILLES MARCEAU

Décédé à la résidence des Années d'Or, dans la ville de Saguenay, le 19 avril 2008, affaibli puis vaincu par la maladie de Parkinson qui l'avait réduit à l'invalidité, particulièrement pénible pour quelqu'un de son dynamisme, il a laissé, endeuillés, son épouse Colette Santerre, ses quatre enfants et dix petits-enfants. Un fils l'a suivi dans la carrière juridique : M^e Réjean Marceau, admis au barreau du Québec en 1987, de l'importante étude Cain, Lamarre, Casgrain & Wells, boulevard du Royaume, à Saguenay. Depuis 1996, M^e Réjean Marceau exerce sa profession, rue Sainte-Famille à Kénogami, dans la société d'avocats Fortin, Cantin, Marceau & Gagnon.

CONCLUSION

Un sociologue le faisait récemment observer : comme Paris n'est pas la France, les grandes villes ne sont

pas tout le Québec dont les régions constituent une partie de l'âme.

En effet, combien le Québec serait diminué s'il était privé de l'enthousiasme des gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean dont Gilles Marceau fut un éminent porteur-flambeau.

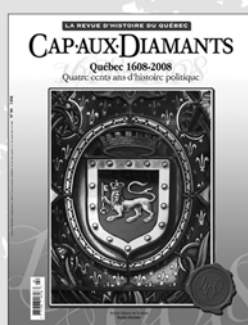
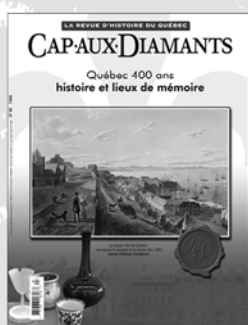
BIBLIOGRAPHIE :

- ALLAIRE, Jean-Baptiste-Arthur. *Dictionnaire biographique du clergé canadien-français*, Montréal, Impr. de l'école catholique des sourds-muets, 1908-1934, 6 volumes.
- BMS (baptêmes, mariages et sépultures) 1926-1996 de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).
- BMS numérisés, jusqu'à 1941 à la SGQ (Drouin).
- *Le Quotidien*, Saguenay fin avril 2008.
- Mariages ISQ pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean 1842-1971, tome IV, n^o 70, page 197.
- *Répertoire alphabétique des mariages canadiens-français (1935)* (Drouin).
- TANGUAY, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Éd. Élysée, 1975, 7 volumes.

FILIATION PATRILINÉAIRE ASCENDANTE DE GILLES MARCEAU

MARCEAU Gilles (Adolphe, MOREL Blanche)	1955-07-02 Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Arvida	SANTERRE Colette (Armand, PERRAULT Alphida)
MARCEAU Adolphe (Octave, DUBÉ Georgianna)	1915-09-07 Saint-Roch, Québec	MOREL Blanche (Philibert, LEFRANÇOIS Belzémire)
MARCEAU Louis-Octave (Augustin, AUDET dit LACHANCE Restitue)	1887-07-11 Saint-Sauveur, Québec	DUBÉ Georgianna (Jacques, HUDON-BEAULIEU Philo.)
MARCEAU Augustin (Augustin, BOLDOC Josephpte (veuf de Séraphine Marceau)	1857-09-01 Notre-Dame-de-Québec	AUDET-LACHANCE Restitue (Louis, RÉMILLARD Catherine) (veuve de Jean Patoine)
MARCEAU Augustin-Bernard (Augustin-Philippe, MALBOEUF M.-Céleste)	1797-10-16 Saint-Vallier, Bellechasse	BOLDOC Josephpte (Jean, FILLION Marie)
MARCEAU Augustin-Philippe (Augustin, CORRIVEAU Marguerite)	1773-08-30 Saint-Thomas, Montmagny	MALBOEUF M.-Céleste (Pierre, FONTAINE M.-Anne)
MARCEAU Augustin (Jacques, JINCHEREAU Élisabeth)	1737-11-25 Saint-Vallier, Bellechasse	CORRIVEAU Marguerite (Étienne, RABOUIN Jeanne)
MARCEAU Jacques (François, BOLPER M.-Louise)	1694-11-19 Saint-François, île d'Orléans	JINCHEREAU Élisabeth (Paul-Louis, MAGNIE Marie)
MARCEAU François (André, GRAND Marie) Pire, évêché de Luçon, Poitou	1671-10-12 Sainte-Famille, île d'Orléans	BOLPER M.-Louise (Gilles, Le CERF Nicole) Pont-Tranchefetu, évêché de Chartres, Poitou

L'histoire du Québec sous différents thèmes



Pour vous abonner :

Tél. : (418) 656-5040
Télé. : (418) 656-7282
revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Visitez notre site Internet :
www.capauxdiamants.org

LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC
CAP-AUX DIAMANTS



LES ARCHIVES VOUS PARLENT DE...

Rénald Lessard (1791)

Coordonnateur, Centre d'archives de Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Michel Simard

Section de la diffusion, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

LE CHANGEMENT DE NOM

En généalogie, l'établissement d'une filiation et la production d'une monographie familiale se font généralement sur la base du patronyme. Traditionnellement, famille et nom de famille sont intimement liés et la recherche généalogique se limitait souvent à retrouver l'ancêtre le plus lointain portant son nom. L'usage des surnoms rendait la recherche plus complexe et, évidemment retracer les origines d'un aïeul ayant changé de nom posait problème. Encore aujourd'hui, nombre de généalogistes se heurtent à de telles difficultés.

Actuellement, le changement de nom est la procédure légale qui permet de modifier le nom qui est inscrit dans l'acte de naissance (www.educaloi.qc.ca/loi/citoyens/54/ et www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/changement-nom.html). Puisque la loi prévoit que le nom est composé des prénoms et des noms de famille ou patronymiques, il est possible de demander à changer le nom de famille seulement, le prénom seulement ou encore le nom de famille et les prénoms. L'usage d'un des prénoms reçu à la naissance puis le recours à un autre se trouvant aussi dans l'acte de naissance n'implique pas de démarches juridiques puisque l'acte de naissance n'est pas modifié. De même, une modification faite en vertu des dispositions du Code civil relative à la rectification des actes et registres de l'état civil, à la filiation des enfants légitimes et naturels ou en vertu des dispositions de la *Loi de l'adoption (Statuts refondus, 1964, c. 218)* ne constitue pas un changement de nom au sens de la loi. Enfin, le Code civil du Québec précise que chaque époux conserve, en mariage, son nom et qu'il exerce ses droits civils sous ce nom. Les personnes mariées avant le 1^{er} avril 1981 conservent, si elles le désirent, l'usage du nom de leur conjoint. Par contre, si une femme mariée avant cette date désire revenir au nom de famille mentionné à son acte de naissance, elle n'a aucunement besoin de procéder à une demande de changement de nom.

Suivant le contexte et les raisons qui motivent à présenter une demande de changement de nom, le demandeur peut s'adresser au tribunal ou au Directeur de l'état civil.

Dans les cas où la demande vise à faire changer le nom d'un enfant parce qu'il a été abandonné par son

père ou sa mère, parce que des gens veulent l'adopter ou parce qu'on demande qu'un de ses parents soit privé de ses droits parentaux, c'est le tribunal qui a compétence pour autoriser le changement de nom. S'il s'agit d'une demande dans le contexte d'une adoption, la requête devra être présentée à la Cour du Québec. Les demandes de changement de nom qui ne sont pas liées à une adoption doivent être entendues par la Cour supérieure. Dans le cas d'une demande devant un tribunal, le changement du nom de famille accompagne un changement dans la famille : adoption, déchéance de l'autorité parentale, etc. Le changement du nom est alors une conséquence de la modification du lien qui unit l'enfant à un parent ou de la relation juridique entre l'enfant et le parent. Une requête faite selon la procédure habituelle doit être adressée à la cour dans le cas d'une demande de changement de nom devant un tribunal.

Le Directeur de l'état civil intervient dans toutes les demandes de changement de nom qui ne relèvent pas de la compétence du tribunal puisque, en vertu du Code civil, il est le responsable du registre de l'état civil. Pour que le Directeur de l'état civil accepte de procéder à un changement de nom, les raisons invoquées dans la demande doivent être sérieuses : utilisation dans la vie courante d'un nom différent depuis au moins cinq ans, nom d'origine étrangère trop difficile à prononcer ou à écrire, nom prêtant au ridicule, nom à connotation très négative, motifs culturels ou religieux, ou privation du nom porté à la naissance. Après avoir rempli le formulaire de changement de nom et avoir été assermenté, le demandeur doit faire publier deux avis dans la *Gazette officielle du Québec* et deux avis dans un journal local. Si la demande est accueillie favorablement, le Directeur de l'état civil doit faire connaître sa décision d'autoriser un changement de nom en publiant deux avis dans la *Gazette officielle* et deux avis dans un journal. Un certificat officiel de changement de nom est aussi émis.

Avant 1867, les demandes de changement de nom faisaient l'objet d'une publication dans la *Gazette officielle du Canada*, qui débute en 1841, et les lois pri-

vées qui officialisent le tout se trouvent dans les *Statuts de la Province du Canada*.

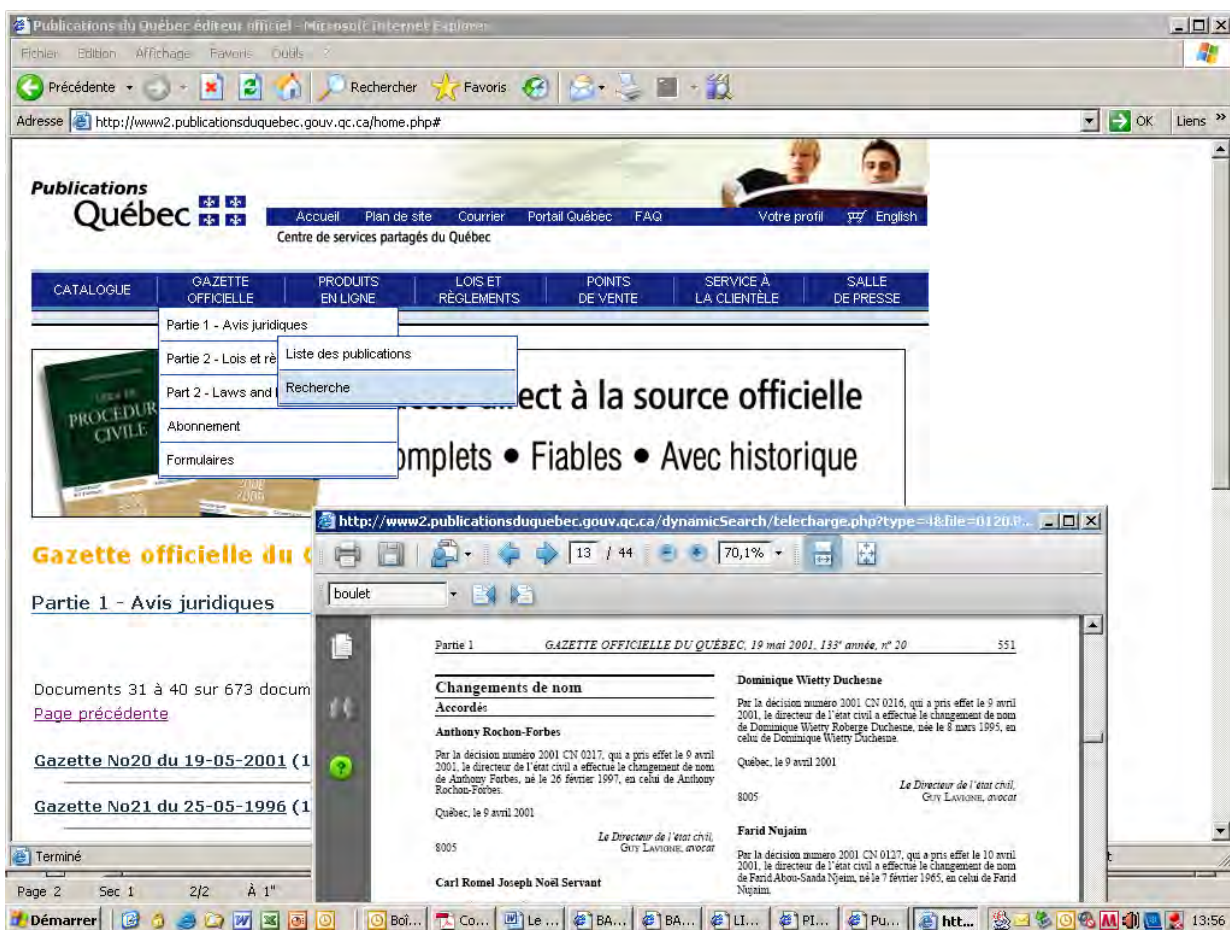
En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (30-31 Vict. ch. 3) donne pleine compétence aux provinces sur le plan de la gestion des changements de nom. Jusqu'en avril 1965, un changement de nom devait se faire par une loi privée devant l'Assemblée législative (Assemblée nationale). Le processus débute par la présentation d'une requête au secrétaire de la province énonçant les raisons qui poussent un individu à demander un changement de nom et le nouveau nom. Un avis d'intention de présentation d'une demande à l'Assemblée législative doit ensuite être publié dans la *Gazette officielle de Québec*. Pour retrouver une personne, il faut consulter l'index semestriel dans la section « Demande à la Législature ». Les requêtes produites entre 1867 et 1960 sont accessibles au Centre d'archives de Québec, dans le fonds du Secrétariat de la Province (E4, Correspondance générale, contenant 1960-01-483/ 220 à 309). Le fonds du Conseil législatif (L1, contenant 1960-01-062/2 à 8) contient également des requêtes en changement de nom pour les années suivantes : 1937-1943, 1945, 1947-1957.

En 1965, la *Loi du changement de nom* (Statuts du Québec 1965 (1^{re} session), c. 77, sanctionnée le 8 avril 1965), précise qu'à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- a) « nom » : les prénoms ainsi que le nom de famille ou patronymique;
- b) « changement de nom » : toute modification du nom d'une personne physique par altération, substitution, addition ou soustraction.

En spécifiant que le changement de nom ne peut être accordé que par décret du lieutenant-gouverneur en conseil (arrêté en conseil), la loi de 1965 met un terme au recours aux lois privées. La requête doit toujours être présentée au secrétaire de la province.

L'avis est publié dans la *Gazette officielle de Québec* ainsi que dans un journal français et un journal anglais publiés dans le district judiciaire où réside le demandeur, pendant deux semaines consécutives. Après 30 jours suivant la dernière publication, il est loisible au secrétaire de la province de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de faire droit à la requête avec les modifications qu'il juge à propos. Un avis de chaque décret de changement de nom est ensui-



te publié dans la *Gazette officielle de Québec*. En vertu de la *Loi abrogeant la Loi du secrétariat et modifiant d'autres dispositions législatives*, sanctionnée le 12 décembre 1969, la responsabilité des changements de nom passe sous la juridiction du ministre de la Justice et, depuis 1994, à celle du Directeur de l'état civil.

Le *Répertoire des Changements de Noms Patronymiques 1867-1975*, 2^e édition, 157 p., préparé par le ministère de la Justice (disponible au Centre d'archives de Québec sous la cote CS 2309 R425 1975 Réf) est un relevé fait dans les Statuts du Québec entre 1867 et 1965. De plus, il contient la liste des changements de nom accordés en conformité avec la *Loi du changement de nom* d'avril 1965. En tout, plus de 2 000 changements de nom se retrouvent dans ce répertoire dont 200 antérieurs à la loi de 1965. Les changements de nom sont indiqués en ordre alphabétique du patronyme obtenu marqué d'un astérisque et suivi de l'ancien nom, de la date de l'approbation ainsi que le numéro de la *Gazette officielle* dans lequel a été publié le changement. La référence aux lois privées (*Bills privés*)

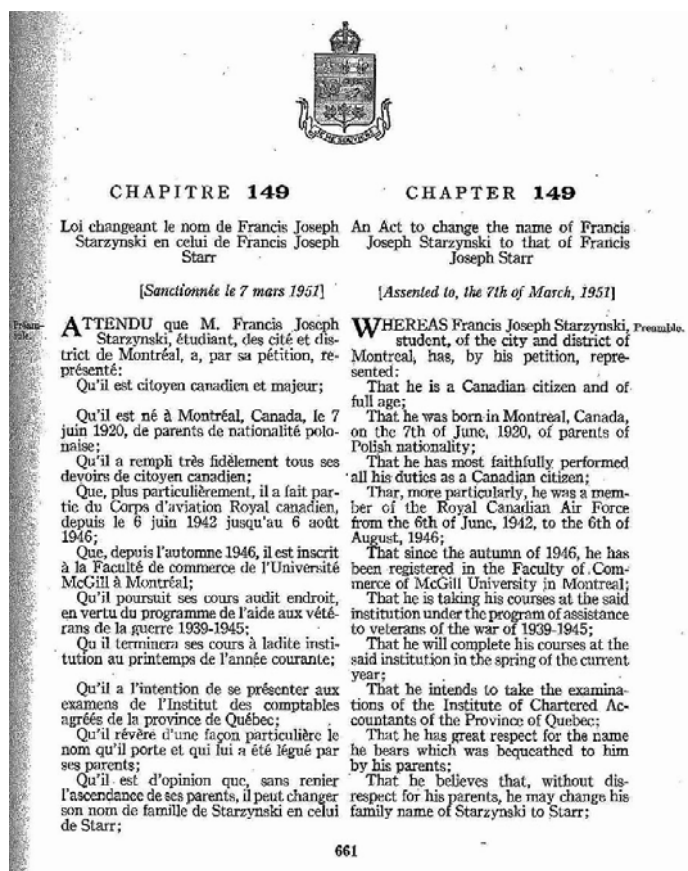
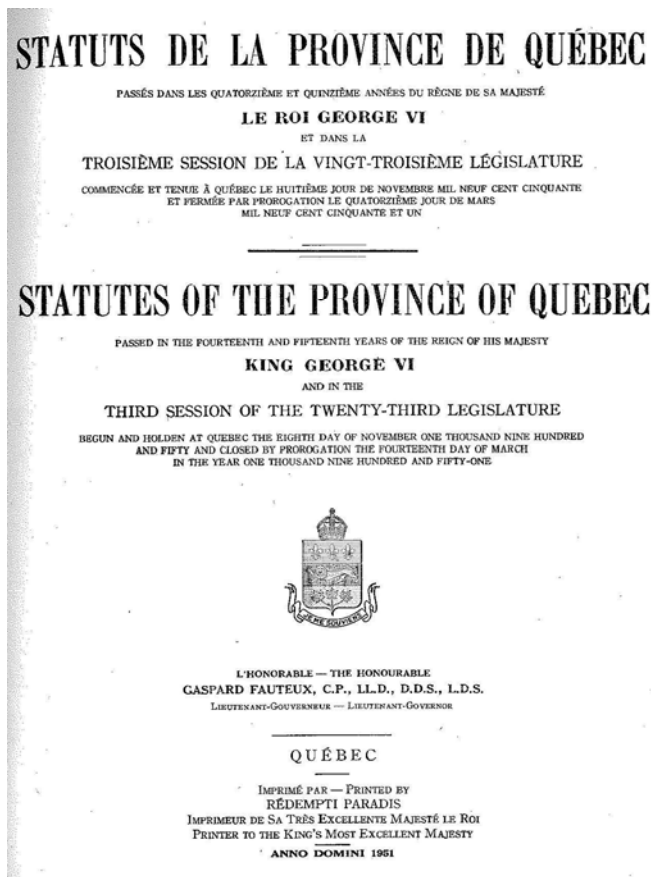
correspond aux changements de nom antérieurs à 1965. Les décrets (arrêtés en conseil) pour la période allant de 1965 à 1978 sont conservés au Centre d'archives de Québec, tandis que les index sont encore conservés au greffe du Conseil exécutif. Depuis 1978, le ministère de la Justice puis le Directeur de l'état civil émettent des certificats de changement de nom.

La bibliothèque de l'Assemblée nationale a publié un *Index alphabétique des lois à caractère privé du Québec 1867-2007*, dont la version couvrant la période de 1867 à 2000 est disponible sur papier et sous forme électronique au Centre d'archives de Québec. On y trouve des changements de nom et la référence aux *Statuts du Québec*. Exemple :

STARR, Francis Joseph

nouveau nom de : Starzinski, Louis-Joseph, S.Q. 1950-51, c.149.

Le site des Publications du Québec permet de faire une recherche dans la *Gazette officielle du Québec* par nom des demandes de changement de nom et des changements de nom accordés, pour la période allant de 1996 à nos jours (www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php).



That he considers his present family name inconvenient and its use is a hindrance to him and the said name has caused him frequent embarrassment;

That the petitioner, being a Canadian citizen connected with Canadian families, wishes to bear a name more in keeping with his Canadian aspirations;

That, in these circumstances, it is equitable for the Legislature to remedy the situation by authorizing the petitioner, by a special act, to change his name of Francis Joseph Starzynski to that of Francis Joseph Starr;

That he has prayed for the passing of an act changing his family name from Starzynski to Starr; and Whereas it is expedient to grant such prayer;

Therefore, His Majesty, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

1. The family name of the said petitioner is hereby changed from Starzynski to Starr, under which name he shall hereafter be designated and known and he may in future claim, exercise and possess all advantages and benefits, rights and titles to which, without such change of name, he would have been entitled.

All contracts, covenants, agreements and testaments to which he was a party, under either name, shall avail him and shall be deemed to have been concluded by him under the name and designation of Starr.

All legacies or gifts made in his favour by will, deed of gift, insurance policy or otherwise, under his former name, shall avail him under his new name; under such new designation, he may revoke, have, hold, possess or inherit all moveable and immovable property and all rights of any nature or kind whatsoever, which he may at present have, hold, possess or inherit or which hereafter he may be capable of inheriting, having, holding or possessing as fully and to the same extent as if his name had not been changed by this act.

Qu'il juge son nom de famille actuel incommode et que son emploi constitue pour lui un inconvénient et que ledit nom a été surtout pour lui cause d'embarras fréquents;

Que le pétitionnaire, étant un citoyen canadien allié à des familles canadiennes, est désireux de porter un nom qui soit plus en harmonie avec ses aspirations canadiennes;

Que, dans ces conditions, il est équitable que la Législature remédie à cette situation en autorisant, par une loi spéciale, le requérant à changer son nom de Francis Joseph Starzynski en celui de Francis Joseph Starr;

Qu'il a demandé l'adoption d'une loi changeant son nom de famille de Starzynski en celui de Starr; et Attendu qu'il est à propos de faire droit à cette demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le nom de famille dudit pétitionnaire est par les présentes changé de Starzynski en celui de Starr, sous lequel il sera désormais désigné et connu et il pourra à l'avenir réclamer, exercer et posséder tous les avantages et bénéfices, droits et titres auxquels il aurait eu droit sans ce changement de nom.

Tous les contrats, conventions, ententes et testaments auxquels il a été partie, sous l'un ou l'autre nom, lui profiteront et seront censés avoir été conclus par lui sous le nom et désignation de Starr.

Tous les legs ou dons qui, par testaments, actes de donation, polices d'assurances ou autrement auront été faits en sa faveur sous son ancien nom lui profiteront sous son nom nouveau; sous cette désignation nouvelle, il pourra recouvrer, avoir, tenir, posséder et recevoir en héritage tous les biens mobiliers et immobiliers et les droits de toute nature ou de toute espèce quelconques, qu'il peut maintenant ou qu'il pourra à l'avenir avoir, tenir, posséder ou recevoir un héritage aussi complètement et dans la même mesure que si son nom n'avait pas été changé

et.

2. Toutes les obligations contractées par ledit pétitionnaire seront exigibles de lui sous son nouveau nom. La présente loi ne doit interrompre aucune instance ni aucun procès pendants devant une cour de cette province et auxquels le pétitionnaire pourrait être partie; il y sera procédé à jugement et à exécution comme si la présente loi n'avait pas été adoptée.

oits,

3. Tous les droits et privilèges, en général, de toute nature et de toute espèce, que la présente loi peut conférer audit pétitionnaire ou qu'elle lui permettra d'acquérir à l'avenir, bénéficieront à ses enfants et descendants.

gistes diés.

4. Les registres de l'état civil contenant l'inscription de l'acte de naissance du pétitionnaire et de son acte de mariage devront être modifiés pour donner effet à la présente loi, en déposant, entre les mains du dépositaire du registre de l'état civil concerné, une copie certifiée de la présente loi.

brée en ueur.

5. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

com haugé.

2. All obligations contracted by the said petitioner shall be exigible against him under his new name. This act shall not suspend any suit or proceeding pending before any court of this Province to which the petitioner may be a party, and judgment and execution shall be proceeded to therein as if this act had not been passed.

3. All rights and privileges, generally, of every nature and kind, which this act confers on the said petitioner or which it may enable him to acquire hereinafter shall benefit his children and descendants.

4. The registers of civil status in which the act of birth of the petitioner and his act of marriage are entered shall be amended to give effect to this act, by depositing in the hands of the depository of the register of civil status concerned a certified copy of this act.

5. This act shall come into force on the day of its sanction.



À LIVRES OUVERTS

La chronique du présent numéro est une responsabilité collective

HISTOIRE DE QUÉBEC ET DE SA RÉGION – TROIS TOMES : DES ORIGINES À 1791; 1792 - 1939; 1940 - 2008. MARC VALLIÈRES, YVON DESLOGES, FERNAND HARVEY, ANDRÉE HÉROUX; RÉGINALD AUGER; SOPHIE-LAURENCE LAMONTAGNE; COLLABORATION ANDRÉ CHARBONNEAU. QUÉBEC. PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, 2008, 2 522 PAGES.



Il s'agit de la 18^e publication de cette collection depuis 1981. D'une facture impeccable, les trois tomes donnent une vue d'ensemble des gens et des événements qui ont marqué l'histoire de la capitale du Québec, et des structures et organismes qui ont existé ou qui y siègent encore. Québec, c'est d'abord le lieu de passage et la capitale coloniale,

puis l'organisation des premières seigneuries.

Le tome 1 s'arrête en 1791 et les auteurs nous décrivent une terre de beauté, l'espace amérindien, les activités économiques de la capitale coloniale, au rythme des marées, les institutions politiques de la Nouvelle-France, l'influence de la religion dans la vie quotidienne, les cours de justice. Puis, on traite d'organisation territoriale, de modélisation du paysage, des activités culturelles et de loisirs au temps des seigneuries, et de la mise en place du Régime britannique.

Le tome 2 décrit l'économie basée sur le commerce du bois au XIX^e siècle, les ports et les transports, la mise en place de nouvelles institutions et l'arrivée de structures municipales, l'organisation des paroisses et diocèses catholiques, et la vie des protestants. L'espace urbain, avec ses quartiers et ses faubourgs, marque la vie à Québec, tout comme les grands incendies. Mais ce sont la vie des familles, les conditions de vie, la richesse et la pauvreté qui imprègnent un caractère particulier à la ville. C'est dans ce cadre que s'installent arts et lettres, bibliothèques et presse locale périodique. Toutefois, la ville à l'intérieur et autour est aussi faite de terres agricoles, à l'image d'un Québec agricole en croissance, obligé de nourrir sa population grandissante. On ne doit pas alors s'étonner de la naissance de plusieurs villages en périphérie et du renforcement des chemins et moyens de communication. L'arrivée de l'industrialisation au milieu du

XIX^e siècle signe le déclin du commerce du bois. Le port de Québec reprend de l'expansion avec l'arrivée du chemin de fer. Les banques et les caisses d'épargne stabilisent et encouragent les flux financiers. Les charmes de Québec sont décrits et attirent les premiers touristes. Avec la concentration de la population, la région de Québec gagne en influence politique, au fédéral et au provincial. Une véritable administration municipale se développe. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, Québec et sa région sont des hauts lieux d'industries, du pouvoir politique, d'institutions religieuses, et de maisons d'enseignement, de soins de santé, et de culture.

Le tome 3 recentre Québec et sa région, en tant que capitale nationale, au cœur de l'héritage français en Amérique. D'abord en transition vers une économie de services, le port, les chemins de fer, les routes et les autoroutes font de Québec une grande ville commerciale. De grands magasins y sont florissants. Les institutions financières francophones émergent, puis dominant. L'industrie touristique se hisse au niveau du patrimoine mondial. Les banlieues se développent rapidement, au détriment du centre-ville. La cohésion des services régionaux amène la réorganisation des structures municipales et l'arrivée de la Communauté urbaine de Québec. Cette restructuration joue sur la distribution des revenus des villes en fonction des services dispensés. La population vit au rythme de la présence gouvernementale. Cette même population requiert des services adaptés, de proximité, une éducation publique et accessible, des services sociaux de la naissance à la vieillesse. Les conditions de travail s'améliorent, mais de multiples grèves changent les rapports de force jusqu'à ce que les lois du travail apportent une relative stabilité. La ville-centre et les banlieues doivent se repenser. Des fusions se font, voulues ou imposées. Le caractère français de la ville devient une image de distinction. À la veille de son 400^e anniversaire, la ville de Québec rayonne d'industries de pointe, de services exemplaires, de vie culturelle sur fond de patrimoine, de nouveaux musées et de commémoration du passé. D'un environnement éminemment rural en 1940, Québec et sa région ont gagné le pari de l'entrée dans la modernité.

Montrer 400 ans de vie à Québec est un tour de force réussi par les auteurs. Le style est vivant, les illustrations sont pertinentes, nombreuses mais pas trop. On a voulu intéresser le lecteur sans l'attacher à une continuité de lecture. Il est facile de retrouver une époque, un évé-

ment, de faire des parallèles entre vie urbaine et vie rurale, entre les avantages de vivre en ville et les maux engendrés par la concentration de la population. L'économie est sous-jacente tout au long des trois tomes : la viabilité de la colonie d'abord, puis l'arrivée de l'industrialisation, et enfin le défi de la modernité ne sont-ils pas au cœur de la subsistance et du développement de la population? De tout temps, il a fallu créer de l'emploi, de la richesse, la répartir le plus équitablement possible, et tirer son épingle du jeu lorsque nos produits doivent se rendre sur les marchés locaux et étrangers.

En page couverture arrière, les auteurs ou l'éditeur nous font un merveilleux clin d'œil avec un extrait de *Robur le conquérant* (1886) de Jules Verne, lorsque que le héros, Phil Evans, survole avec ses passagers, en aéro-nef, la ville de Québec : « En se penchant en dehors de la plate-forme, les passagers de l'*Albatros* purent apercevoir un long et sinueux ruban liquide qui serpentait comme un simple ruisseau, à travers un pays accidenté. [...] Ce ruisseau, c'était un fleuve. [...] Cette ville que nous laissons en arrière, c'était Québec, la vieille cité de Champlain, dont les toits en fer-blanc éclataient au soleil comme des réflecteurs. [...] Oui, reprit Phil Evans, voilà bien la ville en amphithéâtre, la colline qui porte sa citadelle, ce Gibraltar de l'Amérique du Nord! Voici les cathédrales anglaise et française! Voici la douane avec son dôme surmonté du pavillon britannique! ».

Jacques Olivier (4046)

SERGE CHOLETTE, L'ENFANT PERDU ET RETROUVÉ 35 ANS PLUS TARD, JOLIETTE, ÉDITIONS DU PAPIVORE INC., 291 PAGES.



Pierre Cholette a quatre ans et... du caractère. À l'été 1845, après que sa mère eut refusé de lui faire une beur-rée sur-le-champ, il jette son gilet par terre et quitte la maison en disant qu'il ne reviendra plus. Il ne savait pas où cela le mènerait...

Retournant cueillir des framboises (ou des fraises), il est rejoint par son cousin, Pierre Doucet, et son petit frère Toussaint. Attirés par un astucieux étranger, les enfants sont amenés sur une île, puis confiés à des marins qui les baptisent Pierre, Toussaint et Louis Marin, avant de traverser l'Atlantique. Durant le trajet, le cousin décède et il est jeté à la mer. À Saint-Malo, Toussaint et Louis sont confiés à un pensionnat durant dix ans, voguent sur les mers au long cours pour la compagnie Cottin, survi-

vent à quelques naufrages et, en 1870, réussissent à s'évader de leur frégate ancrée à Black Bay (Labrador).

À quatre milles des eaux, la sixième journée, les deux frères marchent pour trouver abri et nourriture – ce qui entraîne Toussaint dans la mort sous le grésil, au milieu de nulle part.

Dans les bois, Louis rencontre un métis accueillant qui lui montre la mer. Puis, parti de l'île d'Anticosti, il passe par Gaspé et la Matapédia, remonte le long des côtes du Saint-Laurent jusqu'à Québec, à la recherche d'une famille Marin... C'est alors que commence sa vraie quête d'identité qui le mènera du Bas au Haut-Canada et de villes en villages, et qui lui vaudra les doutes réservés aux conteurs d'histoires qui cherchent pitié et les surprises que tracent le hasard et l'inimaginable, survenu en septembre 1881...

En évitant le piège de la biographie romancée, l'auteur, un lointain descendant, a revu et corrigé plusieurs versions antérieures de cette épopée, dont celle que l'abbé Jean-Baptiste Proulx avait publiée à partir du manuscrit original de Pierre Cholette. Empruntant tour à tour la mentalité d'un enfant, d'un jeune garçon, d'un adolescent et d'un adulte, il a eu le souci de rétablir certains faits et de les replacer dans leur contexte. En outre, il rapporte plusieurs événements et témoignages moins connus entre le retour à Saint-Polycarpe, en la Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, et la mort de l'enfant perdu et retrouvé.

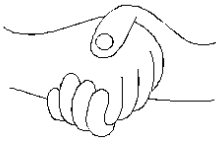
Même si les recherches faites par le Centre d'histoire La Presqu'île, sous la direction de son archiviste Jean-Luc Brazeau, contestent l'exactitude de quelques faits dont l'année de la fugue (établie à 1846)¹, on ne peut enlever à l'auteur sa rigueur intellectuelle et son refus de l'imprécision. Nous en tenons pour preuves des copies de registres et extraits de livre, un épilogue, un spicilège, son tableau d'ascendance, des témoignages et des retranscriptions de lettres, une énumération détaillée de ses sources, et la clarté du parcours géographique du héros.

À notre avis, l'auteur a su allier âge et pensées, suspension et vérité, émotions et réalités. Il a soulevé le voile de la foi et du courage qui auréolent plusieurs de nos héros méconnus.¹

¹ www.journalletoile.com/article-198602-Pierre-Cholet-nest-pas-disparu-en-1845.html

Claude Le May (1491)

Bonne lecture!



SERVICE D'ENTRAIDE

par André Dionne (3208)

Lorsque vous prenez le temps de nous préciser certains liens, cela nous conduit plus facilement au chaînon à parfaire. Par exemple : *Date, lieu du mariage et les parents de **William Bordeleau-Grey** et de Marguerite **Bordeleau**. Leur fils Georges a épousé Marie Denis le 10 novembre 1863 à Lauzon.* (Raymond Rioux 4003)

Légende

Q = Question du présent numéro

R = Réponse complète

P = Réponse partielle

Les membres qui désirent recevoir plus rapidement une réponse à leur demande peuvent ajouter à leurs questions leur adresse de courriel.

Par exemple : Q6025R signifie qu'à la question 6025 du présent numéro nous avons trouvé une réponse.

PATRONYME	PRÉNOM	CONJOINT/E	PRÉNOM	N° QUESTION
Thibodeau	Marilda			Q6025R
Thibodeau	Edmond			Q6026R
Boutin	Louis	Corriveau	Marie Louise	Q6027R
Thibodeau	Alfred			Q6028R
Ayet dit Malo	Narcisse	Miron ou Migneron	Herméline	Q6029R
Hudon	Jean-Baptiste	Desjardins.	Maria	Q6030R

Questions

- 6025 Date du décès de Marilda **Thibodeau**, fille d'Octave Thibodeau et de Delphine Bourque, née le 18 et baptisée le 19 juin 1882 à Cap-Santé. (Florent Genest 4607)
- 6026 Mariage d'Edmond **Thibodeau**, fils d'Octave Thibodeau et de Delphine Bourque. (Florent Genest 4607)
- 6027 Date et lieu de mariage de Louis **Boutin** et de Marie Louise **Mercier**, leur fils Jean-Baptiste Boutin épouse Marie Louise Corriveau (Isidore et Marie Louise Beaudoin) le 25 juillet 1848 à Saint-Vallier de Bellechasse. (Lise Déry 5354)
- 6028 Naissance d'Alfred **Thibodeau**, fils d'Octave Thibodeau et de Delphine Bourque. (Florent Genest 4607)
- 6029 Je cherche le mariage de Narcisse **Malo** et d'Herméline **Miron**. Leur fils, Omer Malo, épouse Agnès Teller dit Lafortune le 16 octobre 1899 à Saint-Roch-de-l'Achigan, comté de L'Assomption. (Georges Roy 3813)
- 6030 Je cherche la date, les parents et l'endroit du mariage de Jean-Baptiste **Hudon**, époux de Maria **Desjardins**. Leur fille Gisèle Hudon épouse Fernand Carignan (Alfred, Marie-Louise Laquerre) le 5 août 1957 à Saint-Charles-Garnier, Sillery. (Georges Roy 3813)

Réponses

- 6025 Marilda **Thibodeau** est décédée le 27 et inhumée le 28 juillet 1886 à Cap-Santé, comté de Portneuf, à l'âge de quatre ans, sous le prénom de Joséphine. (Michel Drolet 3674)
- 6026 Edmond **Thibodeau** épouse Rébecca Dubord le 7 janvier 1902 à Saint-Alban, comté de Portneuf. (Michel Drolet 3674)
- 6027 Correction à apporter : Jean-Baptiste Boutin est le fils d'Antoine **Boutin** et de Marguerite **Mercier**, né et baptisé le 30 avril 1813 à Saint-Gervais; il épouse Marie Corriveau à Saint-Vallier de Bellechasse le 25 juillet 1848. Dans l'acte de mariage, les témoins sont François Bolduc, beau-frère du marié et Louis Boutin, son père. Jean-Baptiste Boutin et Marie Corriveau (Marie-Louise) avaient passé un contrat de mariage devant le notaire Wilfrid Launière, le 24 juillet 1848; il y est écrit que Jean-Baptiste Boutin est majeur et demeure à Saint-Anselme, et les témoins sont François Bolduc, son beau-frère, et Antoine Boutin, son père. Son beau-frère, François Bolduc, épouse Marguerite Boutin fille d'Antoine Boutin et de Marguerite Mercier le 14 juin 1831 à Saint-Anselme. Le premier enfant de Jean-Baptiste Boutin et de Marie Corriveau se nomme Jean-Baptiste, né le 7 novembre 1849 à Saint-Anselme; le parrain et la marrain

ne sont Antoine Boutin et Marguerite Mercier, grands-parents de l'enfant. L'épouse d'Antoine, Marguerite Mercier, décède le 28 et elle est inhumée le 30 octobre 1850 à Saint-Anselme à l'âge de 58 ans; son époux, Antoine Boutin est inhumé le 2 octobre 1861 à Saint-Anselme âgé de 78 ans; les témoins sont Charles Lacasse et Jean-Baptiste Boutin. Antoine Boutin avait épousé Marguerite Mercier le 17 juillet 1809 à Saint-Gervais. Sources : Fonds Drouin et répertoire du comté de Bellechasse. (Michel Drolet 3674 et André Dionne 3208)

6028 Alfred **Thibodeau** est né et a été baptisé le 18 janvier 1877 à Saint-Jean-Baptiste des Écureuils, comté de Portneuf. (Michel Drolet 3674)

6029 Narcisse **Ayet dit Malo** (Gabriel, Monique Raimond) veuf d'Arzéline Beaudry (Pierre, Victoire Payet dit Saint-Amour) épouse Arméline **Mignerou** (Louis,

Adélaïde Corbin) le 16 février 1863 à Saint-Roch-de-l'Achigan, comté de L'Assomption. Sources : BMS2000, fonds Drouin, Saint-Roch-de-l'Achigan, 1863 et Notre-Dame de Montréal, 1856. (Alain Gariépy 4109)

6030 Jean-Baptiste **Hudon** (Jean-Baptiste, Justine Letellier) épouse Maria **Desjardins** (Rosario, Azilda Desgagnés) le 3 octobre 1911 à Notre-Dame-de-Liesse, Rivière-Ouelle. Dans l'acte de mariage à la date précitée, J.-B. Hudon porte le nom de Jean-Louis. Mais le marié signe bien J.-B. Hudon. Au baptême de ses 16 enfants, le père porte le nom de Jean-Baptiste. À sa naissance le 14 juin 1872 à Rivière-Ouelle, il est prénommé Jean-Baptiste. Il s'agit donc d'une erreur de l'officiant. Sources : BMS2000, Registre de Rivière-Ouelle. (Alain Gariépy 4109)



NOS MEMBRES PUBLIENT



Les Blais d'Amérique possèdent leur dictionnaire depuis 2008. L'œuvre retrace les Blais d'hier à aujourd'hui, reliés à leur ancêtre commun Pierre Blais, arrivé du Poitou en 1664 et établi à l'île d'Orléans. Deux mariages (1669 à Anne Perrot, 1689 à Élisabeth Royer) ont produit des descendants sur la Côte-du-Sud, puis partout au Canada et aux États-Unis. Le livre, doté d'une couverture rigide, présente l'histoire mondiale entre le XVI^e et le XXI^e siècle, et ce qui s'est passé du côté des Blais dans différents domaines : les affaires, les arts, la science, etc.

La partie généalogique compte 1 100 pages et présente tous les enfants connus d'un couple, mariés ou conjoints de fait, reliés à l'ancêtre. Le dictionnaire est l'aboutissement de plusieurs années de travail de la part de généalogistes chevronnés (Jacques Blais de Montmagny et Serge Blais de Sherbrooke), et de travaux intenses de recherche, de coordination et de mise en page dans la dernière année 2007-2008 de la part de plus de 25 personnes.

Association des Blais d'Amérique, Dictionnaire *LES BLAIS D'AMÉRIQUE*, Les Éditions de la Francophonie, 2008, 1 264 pages.

Coût : 95 \$ (membre) ou 100 \$ (non-membre), + 20 \$ (poste et manutention).

En vente chez :

Association des Blais d'Amérique
C. P. 10090, succ. Sainte-Foy,
Québec G1V 4C6

ou Association des Blais d'Amérique
a/s Lucille Blais
237, avenue Sylvain, Sainte-Marie (Beauce) QC G6V
2A4
Téléphone : 418 386-3662
Courriel : lucilleblais@axion.ca

ou Site Web de la famille Blais
www.genealogie.org/famille/blais



REGARD SUR LES REVUES

Mario Vallée (5558)

Les périodiques énumérés ci-dessous ne constituent pas l'ensemble de tous les périodiques que la Société de généalogie de Québec reçoit, mais uniquement ceux qui ont un contenu de nature généalogique. Vous pouvez consulter les autres périodiques qui sont d'intérêt général dans le présentoir situé à l'accueil.

American-Canadian Genealogist - Issues n^{os} 116 et 117, 2008 – Official Journal of American-Canadian Genealogical Society, NH. [www.acgs.org]

- The **Dacier-Steel** Family of Webster, Massachusetts.
- A Shortened Career : The Story of Lt. William **Gardner (Roy-Desjardins)**.

Au fil du temps - vol. 17, n^o 3, octobre 2008 – Publication de la Société d'histoire et de généalogie de Salaberry. [www.shgs.suroit.com]

- Ascendance patrilinéaire de Jean **Laframboise**.
- L'autre façon de voir la généalogie.

Au fil des ans - vol. 20, n^o 3, été 2008 – Revue de la Société historique de Bellechasse. [www.shbellechasse.com]

- Louis **Cyr**, ses racines à Saint-Charles.
- Les **Marceau**, pionniers de Bellechasse.
- vol. 20, n^o 4, automne 2008
- Les **Tanguay** et la conquête!
- Des **Gosselin** illustres de Saint-Charles.

Au pays des chutes - vol. 17, n^o 1, automne 2008 – Bulletin de la Société d'histoire et de généalogie de Shawinigan.

- [www.historeshawinigan.com]
- Ascendance **Larochelle**.

Bulletin - vol. 9, n^o 3, septembre 2008 – La Société généalogique de Châteauguay. [www.genealogiechateauguay.ca]

- Données généalogiques : ascendance d'Antoine et Pierre **Daigneau**.
- Arbre généalogique : famille **Otis**.
- Arbre généalogique : famille de **Sévigé dit Lafleur**.

The Bulletin - vol. 39, n^o 4, December 2008 – Journal of Saskatchewan Genealogical Society Inc., Regina. [www.saskgenealogy.com]

- The **Willoughby** Family in the Province of Saskatchewan 1908-2008.
- Alice (née **Rose**) **Lonsdale**, Mount Hope Cemetery, Assiniboia.

Cahier d'histoire - n^o 86, juin 2008 – Société d'histoire de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire. [www.shbms.org]

- La maison **Chagnon-Robert** (première partie).
- n^o 87, octobre 2008
- La maison **Chagnon-Robert** (deuxième partie).

Cap-aux-Diamants - n^o 93, été 2008 – La Revue d'histoire du Québec, Québec. [www.capauxdiamants.org]

- Nicolas **Marsolet**, un des premiers habitants de Québec.
- n^o 95, octobre 2008
- Nicolas **Audet dit Lapointe**.

Cercle généalogique de Languedoc - n^o 121, octobre-novembre-décembre 2008 – Cercle généalogique de Languedoc, Toulouse, France. [www.cglanguedoc.com]

- Notre collègue Betty **Chanton-Mole** et son cousinage avec Hillary Diane **Rodham-Clinton**.

Cherchons - vol. 10, n^o 3, automne 2008 – Société de généalogie de la Beauce, Saint-Georges.

[www.genealogie.beauce.site.voila.fr]

- L'avis de recherche d'Anne-Marie **Veilleux**.

vol. 10, n^o 4, hiver 2008

- « Les oubliés de la généalogie » : les religieux et religieuses des familles **Catellier** et **Poulin**.

Chroniques Matapédiennes - vol. 19, n^o 2, novembre 2008 – Société d'histoire et de généalogie de la Matapédia, Amqui.

[www.genealogie.org/accueil.htm]

- Trois générations de **St-Laurent** à Causapschal : Jean-Baptiste, Albert et Calixte **St-Laurent**.

- François **Turquot**, l'Acadien, et Catherine **Doiron**.

Connecticut Maple Leaf - vol. 13, n^o 3 Summer 2008 – French-Canadian Genealogical Society of Connecticut, Tolland, CT.

[www.fcgs.org]

- The Ancestries of Some Early Colonists of New France who Descend from French Nobility and Royalty.

Dans l'temps - vol. 19, n^o 3, automne 2008 – Bulletin de la Société de généalogie Saint-Hubert. [www.genealogie.org/club/sgsh]

- Lignée directe de **Clément dit Labonté, dit L'Allemand**.

Échos généalogiques - vol. XXIV, n^o 3, automne 2008 – Société de généalogie des Laurentides, Saint-Jérôme.

[www.genealogie.org/club/sglaurentides]

- Recherches sur l'ancêtre des **Pagé** à l'Île-Jésus.

Entre-nous - vol. 17, n^o 3, octobre 2008 – Bulletin de la Société de généalogie de Longueuil, Longueuil. [www.sglongueuil.org]

- Lignées ancestrales de Raymond-Paul **Chartrand**.

- Lignées ancestrales de Marie-Jeanne **Ferland**.

Héritage - vol. 30, n^o 3, automne 2008 – Revue de la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, Trois-Rivières.

[www.genealogie.org/club/sgmbf]

- Lignée ancestrale : **Thivierge**.

- Lignée ancestrale : **Plante**.

vol. 30, n^o 4, hiver 2008

- Le géant Modeste **Mailhot dit Leblond** (1763-1834), petit-fils de René **Maillet dit Laviolette**, du Régiment Carignan-Salières.

- Lignée ancestrale **Montminy** et **Fuseau dit Rock**.

Île Jésus - vol. 24, n^o 1, septembre 2008 – Bulletin de la Société d'histoire et de généalogie de l'île-Jésus, Laval.

[www.genealogie.org/club/shgij]

- Historique de la famille **Prévost**.

- Cyrville, dans le Haut-Canada, fondé par des **Cyr** de Sainte-Rose.

L'écho des Basques - n^o 30, novembre 2008 – Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles inc., Trois-Pistoles. [www.shgtp.org]

- Ascendance de M.-Thérèse **Larivière**.

- Ascendance de J.-A.-Gaston **Ouellet**.
- Ascendance de J.-Émile **Bérubé**.
- Ascendance de Romain **Pelletier**.
- Les **Ouellet** dans les Basques.

L'Entraide généalogique - vol. 31, n° 4, octobre 2008 – Bulletin de la Société de généalogie des Cantons de l'Est inc., Sherbrooke.
[www.sgce.qc.ca]

- Lignée maternelle de Ginette **Grondin** : les **Côté**.
- Mes embûches pour retrouver Laura (**Perras**).
- D'où viennent les familles **Brûlé**?

L'estuaire généalogique - n° 108, hiver 2008 – Société de généalogie et d'archives de Rimouski (SGAR), Rimouski. [www.sgar.org]
- Ascendances paternelle et maternelle de M^{gr} Pierre-André **Fournier**.

L'Outaouais généalogique - vol. 30, n° 1, printemps 2008 – Bulletin de la Société de généalogie de l'Outaouais, Gatineau.
[www.genealogieoutaouais.com]

- Ascendance patrilinéaire de Ronald **Gratton**.
- Le destin tragique de Marie-Claude **Chamois** et de son époux François **Frigon dit L'espagnol**.
- vol. 30, n° 2, été 2008
- Grégoire **Bélangier**, Félicité **Juillet** et leurs enfants : une famille casse-tête de l'île du Grand-Calumet au XIX^e siècle.
- Ascendance patrilinéaire de Fernand **Séguin**.

La Feuille de Chêne - vol. 11, n° 3, septembre 2008 – La Société de généalogie de Saint-Eustache. [www.sgse.org]

- Quelques ancêtres Picards : les **Destroismaisons** à Trois-Maisons, Bazingen et Montreuil-sur-Mer; les **Robitaille** d'Auchylès-Hesdin; Charlotte de **Copequesne** à Feuillère-en-Vimeu.
- Origine scandinave de nos ancêtres normands.
- Portraits d'ancêtres: réalité ou fiction (**Charbonneau, Huot**).
- vol. 11, n° 4, décembre 2008
- Les prisonniers de guerre de Deerfield en Nouvelle-France.

La Lanterne - vol. 13, n° 3, septembre 2008 – Bulletin de la Société de généalogie de Drummondville, Drummondville.
[www.geneadrummond.org]

- Origine du nom **Hébert**.
- Origine des noms de famille.

La Mémoire - n° 108, automne 2008 – Le bulletin de la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut, Saint-Sauveur.
[www.shgph.morinheightshistory.org]

- Lignée paternelle de Marguerite **Corbeil**.

La Société historique de St-Nicolas et de Bernières inc. - vol. 14, n° 3, été 2008 – 1450, rue des Pionniers, Saint-Nicolas, Québec.
G7A 4L6

- Généalogies ascendantes paternelles : **Chrétien, Demers, Lagueux, Morin** et **Noël**.

La Source généalogique - n° 40, septembre 2008 – Bulletin de la Société de généalogie Gaspésie-Les-Îles, Gaspé.
[www.genealogie.org/club/ssgi]

- Généalogie de Clovis **Roussy**.

La Souvenance - vol. 21, n° 2, automne 2008 – Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, Dolbeau-Mistassini.
[www.histoireetgenealogie.com]

- La généalogie des **Boivin**.
- Histoire d'une famille : **Boivin**.

Le Bercail - vol. 17, n° 3, automne 2008 – Bulletin de la Société de généalogie et d'histoire de la région de Thetford Mines, Thetford Mines.

[www.genealogie.org/club/sghrtm]

- Théodora **Lessard Jalbert**.
- Recensement 1904, chemin de Robertson (paroisse Saint-Alphonse de Thetford Mines).

Le cageux - vol. 11, n° 3, automne 2008 – Bulletin de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir, Saint-Casimir.
[www.genealogie.org/club/shgsc]

- Henri **Tardif**, notaire.

Le Chaînon - vol. 26, n° 4, automne 2008 – Société franco-ontarienne d'histoire et de généalogie, Ottawa.
[www.franco-genealogie.com]

- Michel **Leclerc**, un des premiers Sulpiciens nés au Canada.
- Les **Chevrier** de Cornwall.
- Lignée de Raymond **Chartrand**.
- Lignée ancestrale **Davidson**.
- À la recherche d'Anne-Marie, histoire oubliée de nos ancêtres acadiens.

Le Javelier - vol. XXIV, n° 3, octobre 2008 – Revue de la Société historique de la Côte-du-Sud. [www.shcds.org]

- La seigneurie **Bélangier Bonsecours**.
- La petite maison de pierre des **Pelletier**.
- La maison Augustin **Jean** à Saint-Jean-Port-Joli.

Le Réveil Acadien - The Acadian Awakening vol. XXIV n° 4, November 2008 – The Acadian Cultural Society - Fitchburg, MA.
[www.acadiancultural.org]

- The Hardships of René **Richard**.

Les Argoulets - vol. 13, n° 2, été 2008 – Société d'histoire et de généalogie de Verdun, Montréal. [www.ville.verdun.qc.ca/shgv]

- Généalogie de Gilles **Lepage**.

Les Ramures - vol. 17, n° 2, septembre 2008 – Journal de la Société de généalogie - Les Patriotes inc., Sorel.
[www.rootsweb.com/~qcrichel/index.htm]

- Généalogies de François **Beauchemin**, Marc-André **Fleury**, Pierre **Mondou**, Roger **Frappier** et Dominic **Champagne**.

Mémoires - vol. 59, n° 3, cahier 257, automne 2008 – Société de généalogie canadienne-française, Montréal. [www.sgcfc.com]

- Marguerite **Dumoulin**, veuve des Pays-d'en-Haut.
- Reconstitution de la famille de l'ancêtre Nicolas **Audet dit Lapointe**.
- Joseph **Monarque** et les Patriotes de 1837 et 1838.
- Le capitaine Jean **Barré**, oncle de Marie-Anne **Sollet**.
- Pas facile de se marier pour Thomas d'**Orléans** et Geneviève **Simon**.

Mémoire vivante - vol. 6, n° 4, octobre 2008 – Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville. [http://pages.vidotron.com/shgv]

- L'Ancêtre Nicolas **Perrault**.

Michigan's Habitant Heritage - vol. 29, n° 4, Oct. 2008 – Journal of the French-Canadian Heritage Society of Michigan, Royal Oak, MI. [www.habitant.org/fchsm]

- André **Roy dit Pacanne**.
- Twelve Notable 20th Century Descendants of Louis **Hébert** and Marie **Rolet**.
- The Incredible Adventures of the Family **Talon**.

Nos Sources - vol. 28, n° 3, septembre 2008 – Bulletin de la Société de généalogie de Lanaudière, Joliette. [www.sgl.lanaudiere.net]

- Les familles fondatrices de l'île Dupras : **Dandonneau – Brisset – Dutaut – Dranville – Désy – Fafard – Farly – Loiseau – Sylvestre – Valois.**

- Lignées ancestrales : André **Séguin dit Ladéroute.**

- Lignées ancestrales : Stella **Cormier.**

Sources - vol. 13, n° 4, septembre 2008 – Newsletter of La Société Généalogique du Nord-Ouest, Edmonton. [www.sgno.net]

- Généalogie **Soucy.**

- Généalogie **Arpin.**

- Descendants de Julien **Fortin.**

- Genealogy of **Johnson (Janson, Jeanson, Jeansonne).**
vol. 14, n° 1, décembre 2008.

- Généalogie **Rocque.**

- Généalogie **Mercier.**

- Généalogie **Magnan.**

- Généalogie **Gauthier dit St-Germain.**

The British Columbia Genealogist - vol. 37, n° 3, September 2008 -

- The British Columbia Genealogical Society, Richmond.

[www.bcgcs.ca]

- Meet The Pioneers - **Genelle, Goupill.**



NOUVEAUX MEMBRES du 1^{er} octobre 2008 au 23 janvier 2009

6280	BRISSON	Ginette	Québec	6310	PERREAULT	Denise	Québec
6281	BLOUIN	Pierre	Québec	6312	CÔTÉ	Jacqueline	Lévis
6282	TESSIER	Anne	Québec	6313	BAUDIN	Jean	Québec
6283	McGENNIS	Nathalie	Québec	6314	MOORE	Maurice	Québec
6284	BRODEUR	Charles	Saint-Rédempteur	6315	BRETON	Dominique	Québec
6285	POITRAS	Michel	Québec	6316	ROBITAILLE	Arlette	Québec
6288	CAMERON	Steve	Sainte-Agathe, Lotbinière	6317	AUDET	Charles-Henri	Québec
6289	BRUNELLE	Ginette	Québec	6319	DUQUETTE	Claudia	Saint-Damase, Montérégie
6290	SAVARD	Christine	Québec	6320	GAGNON	Judith	Québec
6291	FORTIN	Y. Maurice	Québec	6321	LAPLANTE	Richard	Québec
6292	DESRUISSEAUX	Jacques	Québec	6322	RIVEST	Françoise	Québec
6295	ROY-DESJARDINS	Yvon	Québec	6323	HACHÉ	Mario	Québec
6298	PICARD	Michelle	Québec	6324	LAMARRE	Marie-Paule	Québec
6299	SYLVAIN-CÔTÉ	Élizabeth	Québec	6325	DROLET	Chantal	Saint-Apollinaire
6301	COMEAU	Hélène	Québec	6326	SÉNÉCAL	Josée	Saint-Jean-de-Matha
6302	TESSIER	Jacques	L'Ancienne-Lorette	6327	DUBÉ	Jacques	Québec
6303	HAVARD	Claude	Québec	6328	GARNEAU	Jacques	Saint-Jean-sur-Richelieu
6304	HARBOUR-BELOW	Aline	Québec	6329	GOLANECK	Elizabeth	Québec
6305	JOURDAIN	Robert	Saint-Étienne-de-Lauzon	6330	PARKER	Carol	Greenfield Park
6306	ALBERT	Renée	Saint-Étienne-de-Lauzon	6331	BRETON	Thérèse	Lévis
6308	MICHAUD	Roberge	Québec	6332	PERREAULT	Micheline	Laval
6309	SENNEVILLE	André	Québec	6333	LABRIE	Mario	Québec
				6334	TREMBLAY	Micheline	Charny

Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé.

Ernest Renan



ÉCHOS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Bibiane Ménard-Poirier (3897)

Depuis le n° 284, classement par ordre alphabétique de cotation, avec mention du donateur ou de la donatrice le cas échéant.

LES RÉPERTOIRES

- ALBANY, 3-E600-61, (New York)** *Our Lady of Angels, Albany, Baptisms, July 1867 to March 2005. Vol. 1, A-K.*
- ALBANY, 3-E600-62, (New York)** *Our Lady of Angels, Albany, Baptisms, July 1867 to March 2005. Vol. 2, K-Z.*
- ALBANY, 3-E600-63, (New York)** *Our Lady of Angels, Albany, Marriages, August 1867 to September 2004.*
- ALBANY, 3-E600-64, (New York)** *Our Lady of Angels, Albany, Burials, September 1867 to March 2005.*
- ALBANY, 3-E600-65, (New York)** *St. Joan of Arc, Menands, Baptisms, October 1927 to August 2005; Marriages, June 1929 to November 2004; Burials, October 1927 to September 2005.*
- BENNINGTON & POWNAL PARISHES, 3-E090-30, (Vermont)** *Marriage Repertoire Bennington & Pownal Parishes, Vermont Catholic Diocese.*
- BENNINGTON & POWNAL PARISHES, 3-E090-29, (Vermont)** *Baptisms Repertoire Bennington & Pownal Parishes, Vermont Catholic Diocese.*
- BURLINGTON, 3-E090-39, (Vermont)** *St. Mary's Cathedral Baptism Repertoire, 1830-1858.*
- CENTRAL VERMONT, 3-E090-41, (Vermont)** *Marriage Repertoire Central Vermont Parishes. Brandon, 1857-1943; Fair Haven, Seven Dolors, 1866-1930; St. Louis de France, 1870-1901; Castleton, St. John the Baptist, 1859-1950; St. Joseph, West Castleton; Orwell, 1887-1942; Shoreham, 1930-1953.*
- CHARLOTTE, 3-E090-37, (Vermont)** *BMS Our lady of Mount Carmel Catholic Church. Baptisms, 1858-1946; Marriages, 1859-1923; Burials, 1872-1935.*
- ENOSBURG, 3-E090-40, (Vermont)** *BMS St. John the Baptist Catholic Church, 1872-1946.*
- GREENWICH, 3-E600-73, (Vermont)** *St. Joseph, Greenwich, Marriages, Baptisms, Burials, 1879-2007.*
- MILTON, 3-E090-33, (Vermont)** *Baptism and Marriage Repertoire, St. Ann Catholic Church. Baptisms, 1859-1943; Marriages, 1859-1930.*
- MONTEBELLO, 3-7500-25, (Papineau)** *Baptêmes et annotations de Notre-Dame-de-Bon-Secours, 1815-1999. Vol. 1, A-Hea.*
- MONTEBELLO, 3-7500-26, (Papineau)** *Baptêmes et annotations de Notre-Dame-de-Bon-Secours, 1815-1999. Vol. 2, Heb-Z.*
- NASHUA, 3-E040-509, (New Hampshire)** *Church of the Resurrection, Baptisms, Marriages and Burials, June 1970 to June 2001.*
- NEWPORT, 3-E090-46, (Vermont)** *Marriage Repertoire, St. Mary Star of the Sea Catholic Church, 1873-1930.*
- NORTHFIELD, 3-E090-38, (Vermont)** *Baptisms and Marriage Repertoire, St. John the Evangelist Catholic Church. Baptisms, 1870-1930; Marriages, 1870-1951.*
- NORTHWEST VERMONT, 3-E090-32, (Vermont)** *BMS of Northwest Vermont Parishes. Franklin, 1894-1951; Sheldon Springs, 1907-1951; Fairfield, 1850-1930; Bakersfield, 1868-1930; Alburg, 1868-1930; Isle La Motte, 1881-1930.*
- RICHMOND, 3-E090-36, (Vermont)** *Richmond Baptism Repertoire Our Lady of the Holy Rosary, 1857-1931.*
- RUTHLAND, 3-E090-42, (Vermont)** *Marriage Repertoire St. Peter's Catholic Church, 1855-1930.*
- RUTHLAND, 3-E090-44, (Vermont)** *Marriage Repertoire Immaculate Heart of Mary Catholic Church, 1869-1930.*
- SAINT-ELZÉAR, 3-2300-27, (Beauce)** *BMS de Saint-Elzéar de Beauce, 1846-2006.*
- SAINT-SÉBASTIEN, 3-5300-9, (Iberville)** *BMS de Saint-Sébastien, 1864-1940.*
- SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 3-4200-16, (Yamaska)** *Répertoire des baptêmes, 1828-2006.*
- SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 3-4200-17, (Yamaska)** *Répertoire des mariages et sépultures 1828-2006.*
- SCHENECTADY, 3-E600-70, (New York)** *St. Anthony, Schenectady, Baptisms, September 1912 to May 2007. Vol. 1, A-I.*
- SCHENECTADY, 3-E600-71, (New York)** *St. Anthony, Schenectady, Baptisms, September 1912 to May 2007. Vol. 2, I-Z.*
- SCHENECTADY, 3-E600-72, (New York)** *St. Anthony, Schenectady, Burials, October 1916 to June 2007.*
- SPRINGFIELD, 3-E030-185, (Mass)** *St. Joseph, Springfield, Baptisms, October 1869 to October 2002. Vol. 1, A-H.*
- SPRINGFIELD, 3-E030-186, (Mass)** *St. Joseph, Springfield, Baptisms, October 1869 to October 2002. Vol. 2, I-Z.*
- SPRINGFIELD, 3-E030-187, (Mass)** *St. Joseph, Springfield, Marriages, October 1869 to October 2003. Vol. 1, A-H.*
- SPRINGFIELD, 3-E030-188, (Mass)** *St. Joseph, Springfield, Marriages, October 1869 to October 2003. Vol. 2, I-Z.*
- SWANTON, 3-E090-31, (Vermont)** *Baptisms of the Nativity of the Blessed Virgin Mary Catholic Church, Swanton, 1853-1930. Baptisms, 1879-1949 and Marriages, 1907-1950 of St. Louis Catholic Church, Highgate.*
- TROY, 3-E600-66, (New York)** *St. Mary, Troy, Baptisms, September 1844 to April 2007. Vol. 1, A-F.*
- TROY, 3-E600-67, (New York)** *St. Mary, Troy, Baptisms, September 1844 to April 2007. Vol. 2, F-M.*
- TROY, 3-E600-68, (New York)** *St. Mary, Troy, Baptisms, September 1844 to April 200. Vol. 3, M-Z.*
- TROY, 3-E600-69, (New York)** *St. Mary, Troy, Burials, August 1844 to April 2007.*
- UNDERHILL, 3-E090-28, (Vermont)** *Baptism Repertoire, St. Thomas Church, 1855-1991.*
- WATERBURY, 3-E090-42, (Vermont)** *Baptism and Marriage, St. Andrew Catholic Church, 1894-1936.*

- WEST RUTHLAND, 3-E090-45, (Vermont) Marriage Repertoire and 1857 Parish Census St. Bridget Catholic Church, 1857-1930.**
- WINOOSKI, 3-E090-34, (Vermont) Baptism and Marriage Repertoire, St. Stephen Catholic Church, 1882-1961 including St. Edmund Mission & Fanny Allen Hospital, Colchester.**
- WINOOSKI, 3-E090-35, St. Francis Xavier Catholic Church Baptism Repertoire, 1868-1930.**

LES HISTOIRES DE FAMILLES

- BELLEAU, 1-5, La descendance de Blaise Belleau dit Larose.** Donatrice : Irène Belleau.
- BELLEAU, 1-6, Biographie de Sir N. F. Belleau, premier lieutenant-gouverneur de la province de Québec.** Donatrice : Irène Belleau.
- BLAIS, 1-6, Les Blais d'Amérique. Les descendants de Pierre Blais et de ses épouses Anne Perrot et Élisabeth Royer.** Donatrice : Association des Blais d'Amérique.
- BOLDUC, 1-6, Dictionnaire généalogique des familles Bolduc d'Amérique.**
- BOLDUC, 1-7, Index des hommes et des femmes – familles Bolduc.**
- BROUSSEAU, 1-4, Famille Brousseau. Jean Brusseau, originaire de « Le Langon », région du Poitou, France.** Donatrice : Association des familles Brousseau.
- BUSSIÈRES, 1-12, Bussière et Bussières, journaux-newspapers, 1950-1985.** Donateur : Jean-Paul Bussières.
- BUSSIÈRES, 1-13, Descendants de Jacques Bussière et Noëlle Gossard chez le notaire, 1785-1934.** Donateur : Jean-Paul Bussières.
- CAMBRON, 1-1, Généalogies Cambron-Dubreuil, N/D, Éd/n.d., 1980, 104 pages.** Donateur : Anonyme.
- CHAMBERLAND, 1-3, Chamberland, de Simon à Gisèle, 400 ans d'histoire.**
- CÔTÉ, 1-16, Des Côté à travers les âges, 1635-2008.**
- CODERRE, 1-1, Ascendance généalogique et dictionnaire généalogique de Roland Coderre.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.
- ELOY, 1-1, Marguerite Eloy, fille du Roy et ancêtre de la famille Cossette.** Donatrice : Thérèse Lafontaine.
- FORTIER, 1-4, Généalogie de la famille Narcisse Fortier, 1878-1955.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.
- FORTIER, 1-5, Généalogie des familles Fortier et Parent, 1638-1968.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.
- GOURDEAU, 1-3, Généalogie de Huguette Gourdeau épouse de Dr. Guy Tremblay de St-Zéphirin-de-Courval.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.
- HÉBERT, 1-1, Ascendance généalogique et dictionnaire généalogique de Madeleine Hébert-Houle.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.
- JOBIN, 1-2, Si des domaines Jobin m'étaient contés.** Donatrice : Diane Carbonneau.

- KIROUAC, 1-6, Le véritable trésor de Clément Kirouac.** Donateur : Clément Kirouac.
- LEFRANÇOIS, 1-1, Généalogie de Norbert Lefrançois marié à Elmire Choquette le 18 avril 1896.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.
- LEVASSEUR, 1-4, Dictionnaire généalogique des descendants de Laurent Levasseur, 1666-2008.** Donatrice : Association des Levasseur d'Amérique.
- LEVASSEUR, 1-5, Dictionnaire généalogique des descendants de Laurent Levasseur, 1666-2008.** Donatrice : Association des Levasseur d'Amérique.
- MAHEU, 1-1, Lignée de Horace Maheu et Annette Mathieu.** Donatrice : Diane Montpetit-Maheu.
- MARTEL, 1-46, Famille du Frère Dominique Martel de Granby.** Donateur : Richard Martel.
- ROY, 1-30, Dis, c'était comment? Mémoires de la famille Roy, 1745-1999.**
- SAVOIE, 1-3, Les Savoie. Une grande famille acadienne au Nouveau-Brunswick.**
- TREMBLAY, 1-14, Généalogie de Docteur Guy Tremblay, époux de Huguette.** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.

LES MONOGRAPHIES DE PAROISSE

- AYLMER, 2-7800-5, Aylmer d'hier/of Yesteryear.**
- BATISCAN, 2-3200-59, Batiscan s'érige. Prémices paroissiales, 1670-1708.** Donateur : Luc Béraud.
- CARAQUET, 2-C010-35, Caraquet, village au soleil.**
- L'ACADIE, 2-5500-15, L'Acadie du Haut-Richelieu, 1762-2001.** Donateur : Marcel Lalanne.
- MOISIE, 2-9700-29, Préhistoire de la région de la Moisie. Cahiers du patrimoine n° 5.**
- PLAISANCE, 2-C090-1, Plaisance, Terre-Neuve, 1650-1713. Une colonie française en Amérique.** Donateur : Septentrion.
- QUÉBEC, 2-2000-98, Le rêve du Petit-Champlain,** Donateur : Septentrion.
- SAINT-RÉDEMPTEUR, 2-2100-61, Célébrons notre histoire. 75^e de Saint-Rédempteur. Le Journal de Saint-Rédempteur d'hier à aujourd'hui.**
- SILLERY, 2-2000-97, Saint-Louis-de-France 1956-2006, 50 ans d'histoire.**
- VILLAGES MINIERS, 2-3600-12, Trois villages miniers des Cantons de l'Est au Québec, 1863-1972. Albert Mines, Capelton et Eustis.**

LES RÉFÉRENCES

- BIOGRAPHIES, 5-6300 OUI-, Biographies canadiennes-françaises,** Donateurs : Frères du Sacré-Cœur.

M^{gr} Tanguay raconte dans l'*Introduction* de son *Dictionnaire généalogique* un cas singulier de changements patronymiques. Jacques Marquet épouse en 1699 Louise Guérin. Leurs enfants seront baptisés sous les patronymes Clocher, Cliche et Clocher dit Saint-Pierre. Le nom de Marquet ne reparait plus.

RENCONTRES MENSUELLES

Endroit :

Centre communautaire Noël-Brulart

1229, avenue du Chanoine-Morel
Arr. de Sillery - Sainte-Foy
Québec (Québec)

Heure : 19 h 30

Frais d'entrée de 5 \$
pour les non-membres

1. Le mercredi 18 mars 2009

Conférencier : Jean-Denis Gendron

Sujet : *D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Français?*

2. Le mercredi 15 avril 2009

Conférencier : Michel Barbeau

Sujet : *Les épidémies en Nouvelle-France*

3. Le mercredi 20 mai 2009

Assemblée générale annuelle de la Société de généalogie de Québec



Société de généalogie de Québec

CENTRE DE DOCUMENTATION ROLAND-J.-AUGER

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

COLLECTION DU FONDS DROUIN NUMÉRISÉ DISPONIBLE POUR CONSULTATION

Publications de la Société :

Lundi : Fermé

Mardi : Fermé

Mercredi : 14 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 9 h 30 à 20 h 30

Vendredi : Fermé

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30

(fermé le 1^{er} samedi du mois)

Dimanche : 9 h 30 à 16 h 30

Répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc.,
disponibles aux heures d'ouverture.

Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture
du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le lundi.

Manuscrits et microfilms

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi et dimanche 9 h à 17 h

La communication des documents se termine
15 minutes avant l'heure de fermeture.

Bibliothèque : archivistique, généalogie, histoire du Québec
et de l'Amérique française et administration gouvernementale.
Mardi au vendredi 9 h à 17 h

Archives iconographiques, cartographiques, architecturales et
audiovisuelles.

Mardi au vendredi 9 h à 17 h